



UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

PARCS DE PRÊT DE MATÉRIEL SCÉNIQUE IDDAC : ÉVALUATION ET PROSPECTIVE

DÉCEMBRE 2021

PARCS DE PRÊT DE MATÉRIEL SCÉNIQUE IDDAC :

ÉVALUATION ET PROSPECTIVES

ÉQUIPE PROJET

UBIC

Alexandre Péraud - Responsable scientifique - Université Bordeaux-Montaigne

Marieke Dorémus - Coordinatrice - Université Bordeaux-Montaigne

Stéphane Abboud - Artiste vidéaste, enseignant Art et Design - Université Bordeaux-Montaigne

Federica Antonaglia - PhD en Entrepreneuriat et Innovation - IRGO, Université de Bordeaux

IDDAC

Philippe Sanchez - Directeur

Alexandra Saint-Yrieix - Responsable du Pôle Ingénierie et Ressources territoriales

Laetitia Devel - Responsable Emploi et Économie de la Culture, Formation, Ressources

Sommaire

- 09** **CONTEXTE, MÉTHODE ET ENJEUX DE L'ÉTUDE**
-
- A - La Demande
 - B - Les axes de travail
 - C - Le protocole d'étude en bref
 - D - Les productions prévues
 - E - Le parti pris méthodologique
- 16** **PARTIE 1 : LE MÉTIER DE TECHNICIEN DE L'IDDAC**
-
- 16** **I - AU PRÉALABLE : HISTOIRE ET REPRÉSENTATION DES PARCS**
- A - Éléments de contexte général
 - B - Les parcs de l'iddac
- 17** **II - PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE TECHNICIENS**
- 21** **III - UN MÉTIER AVANT TOUT DE LA SCÈNE ET DU SPECTACLE**
- A - Un lien au spectacle vivant
 - B - Un métier passion
 - C - Un métier de l'ombre
- 24** **IV - LE MÉTIER : SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE**
- A - Qu'est-ce que le métier de technicien de spectacle ?
 - B - Un métier technique, un métier du « faire »
 - C - Un esprit corporatiste
 - D - L'articulation avec les collègues des autres équipes
- 32** **V - COMPÉTENCES DU MÉTIER ET ORGANISATION DU TRAVAIL**
- A - L'environnement de travail spécifique aux techniciens de l'iddac
 - B - Un métier polyvalent
- 34** **VI - LES TRANSITIONS A L'ŒUVRE**
- A - Un symbole : la LED
 - B - L'enjeu incontournable du numérique
 - C - L'enjeu écologique

Sommaire

36 VII - LES AXES ÉMERGENTS

- A - Renforcer la co-construction avec les acteurs des territoires
- B - Gérer la mobilité des compétences et des postures
- C - Investir d'autres champs du domaine public
- D - Renouveler une identité visuelle de l'iddac

40 PARTIE 2 : LES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET ORGANISATIONNELS DES PARCS DE PRÊT DE L'AGENCE : ANALYSE, COMPARAISON, PRÉCONISATIONS

40 INTRODUCTION

42 I - ANALYSE DES PARCS EXISTANTS

- A - Des dénominateurs communs
- B - Le PMS Parc Central (Lormont)
- C - Le PMS Réolais en sud Gironde (La Réole)
- D - Le CLAS, PMS coopératif (Belin-Béliet - Moustey)

56 II - BENCHMARK ET ANALYSE COMPARATIVE AVEC D'AUTRES MODÈLES EXISTANTS

- A - Cadrage Général
- B - L'agence Culturelle Grand-Est
- C - L'APMAC
- D - L'agence ArSud

79 III - PRÉCONISATIONS - LES PARCS DE DEMAIN

- A - Les modèles économiques
- B - Développement et diversification de l'activité

Sommaire

84

Conclusions

86

Annexes

Annexe 1 : Liste du matériel de prêt iddac du pôle technique de Lormont

Annexe 2 : Agence Culturelle Grand Est - conditions de prêt de matériel

Annexe 3 : Agence Culturelle Grand Est - rapport d'activité 2020

Annexe 4 : ArSud - conditions de prêt de matériel





CONTEXTE, MÉTHODE ET ENJEUX DE L'ÉTUDE

A - La demande

Dans le cadre de ses missions, l'iddac a souhaité mener en partenariat avec la plateforme universitaire, UBIC une étude évaluative et prospective sur la question de l'aide technique en matériels scéniques, dans le but d'analyser les effets et les enjeux de la territorialisation sur les « parcs de prêt de matériel scénique ». Cette démarche répond au besoin pour l'agence culturelle d'analyser les modèles organisationnels et économiques de ses parcs et de réfléchir aux enjeux en termes de transition écologique, de mutations esthétiques et d'évolution des métiers et des compétences. Cette étude permettra de faire évoluer des cadres d'action existants et de co-construire avec UBIC des scénarii prospectifs qui soient en adéquation avec les enjeux et les caractéristiques du territoire girondin de demain.

B - Les axes de travail

Axe 1 : Les modèles organisationnels et économiques des parcs

L'iddac a développé des formes différentes de parcs de matériels scéniques qui maillent le département :

- Le modèle de parc de prêt subsidiaire dès les années 80 qui investira de nouveaux locaux à l'horizon 2021 et dont le rayonnement s'effectue tout autant à l'échelle d'un département (qui le finance) mais aussi d'une métropole sans compétence culturelle mais forte utilisatrice par ses communes et opérateurs culturels et artistiques.
- Le modèle de parc antennes, aujourd'hui partiellement disparu, participant au développement territorial, et notamment à l'accompagnement de la naissance de l'intercommunalité.
- Le modèle de parc sous forme de société coopérative regroupant des acteurs privés comme publics dans une gestion en « communs » de l'agir culturel territorial.
- Le modèle en préfiguration dans le territoire médocain dont les missions demandent encore à être affinées. Quels enseignements tirer de cette diversité de modèles socio-économiques et organisationnels ?

Axe 2 : La coopération public/privé

Les frontières ont aujourd'hui tendance à s'estomper entre domaines publics et privés. Si les parcs publics de matériels scéniques ont été pendant longtemps vécus comme concurrents de prestataires privés, leur complémentarité s'est traduite sur le terrain : l'un assurant la mission de développer et soutenir des activités culturelles économiquement fragiles, l'autre de louer ou vendre du matériel et des ressources humaines. Or, l'intérêt général comme les cultures se partagent dorénavant. Quelles nouvelles coopérations inventer entre domaine public et privé, comment mieux articuler des « chaînes de valeurs » qui ne cantonnent pas les premiers dans une mission de subsidiarité, perçue parfois comme concurrente et les seconds dans une vision économique libérale ne laissant que peu de place à l'initiative citoyenne ?



Axe 3 : Les enjeux de transitions

- La transition écologique

Les parcs de matériels scéniques doivent s'adapter aux transitions écologiques. La manière de transporter du matériel ou de consommer de l'énergie oblige de nouveaux outils et usages plus respectueux de notre environnement. D'autant que la crise sanitaire a révélé un désir de proximité qui demande de nouveaux outils plus agiles et plus légers. Mais outre les outils, quels sont les nouveaux usages de cette proximité et comment un parc de matériel scénique est-il en mesure d'y répondre ?

- Les mutations esthétiques

Les esthétiques ne cessent de se diversifier. Plus transdisciplinaires, moins formelles dans le rapport frontal du théâtre à l'italienne, elles demandent des matériels nouveaux. La place de l'artiste dans de nombreux territoires ne se cantonne ainsi plus à de seules représentations en plein air lors de festivals et/ou en lieux abrités et/ou inadaptés qu'il convient d'équiper : la participation des habitants, les restitutions in situ et les oeuvres contextuelles, les pratiques et créations virtuelles et numériques, les porosités entre art et artisanat d'art engagé de probables évolutions en terme de besoins et de leurs traductions matérielles. Comment traduire ces nouvelles formes de réception artistique en termes d'aide technique ?

- La transition des métiers et des compétences

L'évolution de l'activité nécessite la réalisation d'un état des lieux partagé du métier. Aujourd'hui, qu'est-ce que revêt le métier de technicien dans un parc de prêt ? Quelles sont les diversités de compétences, de situations, de parcours ? Comment le métier est-il vécu?... Demain, à quels nouveaux besoins le métier devra-t-il répondre ? Quelles sont les implications en termes d'évolution de l'emploi et des compétences ? Quels types d'accompagnement devraient être pensés ?

C - Le protocole d'étude en bref

Des entretiens semi-directifs

L'étude s'appuie principalement sur une série d'entretiens semi-directifs menés auprès des personnes engagées et/ou concernées par l'action des parcs de prêts de l'iddac, dans des postures différentes :

- Les techniciens du parc central de Lormont et du parc de La Réole : Daniel Saffore, Anthony Fayard, Jan Sanchez, Damien Tisnés, François Leguillier.

- Le technicien de la Coopérative CLAS (Collectif Local des Artisans du Spectacle) : Frédéric Rocher.

- Les directeurs et cadres de direction actuels : Philippe Sanchez, Myriam Brun-Cavanié, Alexandra Saint-Yrieix, et antérieurs : Sylvain Gautier, François Pouthier.

- Des partenaires territoriaux élus et agents :

la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde : Didier Lecourt (Vice-Président Culture), Célia Sanchez (Responsable du service culture).

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : Sébastien Carlier (Responsable du pôle éducation au territoire et action culturelle), Madeleine d'Ornano (Coordinatrice en emploi partagé PNR / CLAS / Forêt d'Art Contemporain / Fédération des Cercles des Landes de Gascogne).

Ville de Mios : Cédric Pain (Maire).

Les entretiens vidéographiques

Une série d'entretiens semi-directifs menés auprès des personnes engagées et concernées par l'action des parcs de prêt de l'iddac (février - avril 2021).



Alexandra Saint-Yrieix



Myriam Brun-Cavanié



Philippe Sanchez



Cédric Pain



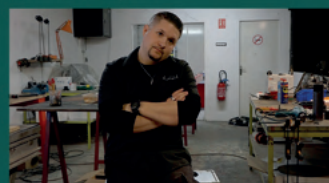
Madeleine D'Ornano
Sébastien Carlier



Jan Sanchez



Anthony Fayard



Damien Tisnés



Daniel Saffore



François Leguillier



Didier Lecourt, Célia Sanchez



Sylvain Gautier

Laetitia Devel



Stéphane Abboud



Une trace vidéo

La majorité des entretiens a pu être menée en présentiel. Ils ont été filmés pour documenter l'action et garder une trace qui, à la différence d'un entretien classique, permet un instantané plus direct sur une situation de terrain. La vidéo restitue en effet le caractère global des situations d'entretiens, elle laisse une trace de la rencontre et de l'échange plus riche que le simple enregistrement audio ou la retranscription écrite, elle donne également à voir la dimension non verbale de l'échange. « Le rôle essentiel que joue la vidéo dans cette perspective est alors de donner à voir et de permettre de construire sans les séparer les registres de l'action, de la cognition et des émotions »¹. Dans ce projet, elle peut permettre aussi une seconde phase d'autoconfrontation amenant à une verbalisation au sein de l'équipe dans un temps de retour et de restitution par le visionnage des éléments choisis.

En partant du corpus des données vidéos, après un visionnage global des entretiens, le travail consiste à accompagner les thématiques de l'étude autour des axes de réflexion à partir de la parole des intéressés.

La forme vidéo documentée laisse le choix à la personne interviewée de s'investir ou pas dans ses propos, et le contrat, au-delà d'un cadre légal, est un cadre de confiance entre l'équipe de tournage que nous formons, et les personnes interviewées.

La vidéo permet enfin de laisser une trace, sur un simple disque dur, comme un marqueur et une archive d'un moment donné de l'histoire de l'agence. L'iddac pourra s'en saisir comme matière possible à l'élaboration de diverses productions (historiques, documentaires, communicationnelles...).

Ce matériau est complété par une diversité de documents transmis par les acteurs (rapports d'activité, panoramas, convention, fiches-action, fiches de poste...), ainsi qu'un benchmark de modèles inspirants pour la question des modèles économiques.

Une restitution orale

Une restitution orale sera proposée à l'ensemble des participants de l'étude, suivi d'un atelier collectif qui permettra de remettre en jeu les éléments donnés et de travailler ensemble sur la prospective.

D - Les productions prévues

Livrable d'étape 1 (mai 2021) :

- un rédactionnel axé sur le métier
- un schéma graphique de l'histoire des parcs et de l'évolution du métier de Technicien
- une cartographie des compétences des Techniciens
- une première capsule vidéo de travail, brute, à partir de la matière récoltée auprès des techniciens de l'iddac (qui pourra être affinée et finalisée par la suite)

¹ Serge Leblanc, Luc Ria, Philippe Veyrunes. Vidéo et analyse in situ des situations d'enseignement et de formation dans le programme du cours d'action. L. Veillard & A. Tiberghien. Instrumentation de la recherche en Education. Le cas du développement d'une base de vidéos de situation d'enseignement et d'apprentissage ViSA., Maison des Sciences de l'Homme, pp.63-94, 2013.



Livrable d'étape 2 (juillet 2021) :

- A partir des données des entretiens et du benchmark,
- un rédactionnel axé sur les modèles organisationnels et économiques des parcs iddac
- des exemples d'autres modèles éclairants
- un rédactionnel axé sur la coopération public-privé

Restitution et temps d'atelier sur ½ journée début 2022 :

- un temps de restitution orale du livrable 1 et 2 à l'ensemble des participants de l'étude
- animation d'un atelier sur les projections possibles

Livrable final (automne 2021) :

- reprise du livrable d'étape 1 et 2
- ajout des productions de l'atelier permettant la formulation de préconisations

E - Le parti pris méthodologique

Entendre d'abord la parole des techniciens

Lors des entretiens filmés, nous avons délibérément fait le choix d'entendre d'abord l'ensemble des techniciens avant d'échanger avec les responsables de l'agence et les partenaires et élus des territoires. L'idée est de partir du coeur du métier pour ensuite se décentrer et travailler sur la structure plus large : le parc, l'agence, le territoire, le département... Fidèle à l'approche microsociologique du sociologue et anthropologue Georg Simmel, cette méthodologie s'intéresse d'abord aux « liaisons sociales élémentaires », ou encore aux « phénomènes microscopiques », pour ensuite travailler et comprendre les structures et les organisations globales, dites « macro ». Ainsi, par exemple, l'étude des flux des passants dans les rues d'une métropole, des usages des places publiques... permet de travailler la question plus large de l'aménagement urbain. Autre exemple, l'étude des conflits, de la loyauté, de l'amitié... entre les personnes, permet de travailler sur la structuration des groupes sociaux tels que la famille ou l'équipe professionnelle. Appliquée ici à notre objet de travail, l'idée est de s'intéresser d'abord aux personnes exerçant le métier de technicien, dans des contextes et sous des formes variées, d'entendre leurs récits d'un parcours professionnel, leurs paroles sur une organisation de travail, leurs points de vue sur un métier, leurs idées sur les évolutions en cours et leurs projections pour l'avenir. Cette approche permet ainsi de placer l'humain et son métier, l'individu et son groupe de travail, au coeur d'une problématique plus large. C'est d'abord et à partir de ce matériau que nous travaillerons ensuite la dimension organisationnelle et structurelle des parcs de prêt, leurs modèles économiques et les évolutions dont ils font et feront l'objet dans un avenir proche.

Recréer du commun

Toutes les organisations professionnelles, qu'elles soient publiques ou privées, ont un enjeu de culture commune à cultiver et à partager au sein des équipes professionnelles mais aussi des partenaires, afin de construire une identité qui permet de donner une lisibilité au projet de la



structure, dans lequel tout le monde doit trouver un sens. Fruit de l'histoire, des missions, des projets portés par les équipes, des valeurs, des méthodes de travail, des pratiques managériales..., la culture d'organisation donne de la cohérence à l'action et la justifie, en même temps qu'elle lui donne un cap. Prise dans des réalités de travail qui évoluent sans cesse, cette culture commune est en perpétuelle réécriture, se nourrissant d'une diversité de temps partagés, d'échanges et de productions (séminaires, réunions stratégiques, déplacements, voyages collectifs, rapports, supports de communication, discours...).

Ce travail d'étude doit être ainsi l'occasion de se réapproprier collectivement une histoire commune, que certains vivent depuis très longtemps, que d'autres prennent en cours, afin que chacun puisse la faire sienne, de la place où il est. L'enjeu est multiple. Il s'agira pour certains de prendre connaissance et d'intégrer des éléments passés de la vie de l'agence qui permettent de mieux saisir son présent. Il s'agira encore pour chacun de pouvoir participer aux réflexions impulsées par ce travail afin de contribuer à l'écriture de l'histoire à venir. Enfin, et surtout, l'enjeu sera à partir de ces « chacun », à partir de cette dimension individuelle, d'animer la dimension collective de travail de l'agence à un moment où de nombreuses évolutions sont à venir.



Qu'est-ce que les parcs de prêt représentent au sein de l'iddac?

iddac

Vertheuil
Le Bouscat Lormont
Bègles
Audenge La Réole
Aillas

*"C'est souvent la première entrée iddac."
(AF)*

*"Le parc est un de nos principaux atouts, pour parler simplement aux élus et aux opérateurs. C'est la première vision qu'ils ont de l'iddac, lorsqu'ils sont confrontés à la location, à la complexité des matériels..."
(PS)*

*"Cette notion de parc est un levier sur le territoire, pour travailler, réfléchir, parler de cette question des projets culturels et artistiques. Le parc permet cette première approche, très concrète, d'utilité, pour accueillir du spectacle vivant."
(ASY)*

Acteurs culturels girondins



PARTIE 1 : LE MÉTIER DE TECHNICIEN DE L'IDDAC

I - AU PRÉALABLE : HISTOIRE ET REPRÉSENTATION DES PARCS

A - Éléments de contexte général

Dès les années soixante-dix, des collectivités territoriales, sous l'impulsion de l'État, se dotent de parcs de prêts de matériels scéniques, parfois élargis aux arts visuels voire aux manifestations sportives. Même si leurs statuts sont hétérogènes (régies publiques autonomes ou personnalisées, associations, sociétés coopératives, ...), ces parcs de prêt, dont la terminologie n'est pas stabilisée (on parle d'aide technique, de régie culturelle, de parcs de matériels scéniques, de parcs de prêts, ...), ne relèvent pas d'une initiative privée mais d'une mission de service public. La mise à disposition de matériels scéniques au tissu associatif comme aux communes, notamment les moins dotées, est une mesure concrète à la résolution d'un problème culturel, social et économique. Produire des manifestations culturelles vectrices de lien social demande en effet un matériel adapté et couteux. La création de tels parcs par des collectivités de taille et de logiques différentes (communes, départements, régions et dorénavant EPCI), répond à ce besoin. Les parcs de matériels scéniques sont donc bien parties intégrantes d'une politique publique, aux côtés d'une aide publique monétarisée sous forme de subventions et/ou dorénavant d'appels à projets.

B - Les parcs de l'iddac

Les parcs de prêt de matériel sont constitutifs de l'histoire de l'agence départementale de la Gironde.

« Les parcs sont assez fondamentaux et historiques. » (MBC)²

« Imaginer l'iddac sans parcs ?... C'est difficile à imaginer. Cette identité de parc fait vraiment partie de l'ADN. » (ASY)

Évoluant au gré de choix stratégiques, appuyés notamment sur des travaux de recherche³, mais aussi d'éléments conjoncturels, ils ont pris, du parc central aux antennes territoriales, des formes diverses et ont vécu fermetures et déménagements. Ils poursuivent encore aujourd'hui leurs évolutions vers un avenir proche qui va s'écrire collectivement. Le graphique ci-après et joint à ce document traduit, sous forme de chronologie, cette histoire que l'on peut résumer en trois phases principales.

- Une première phase de déploiement des parcs :

En 2000, l'iddac quitte le Théâtre de Gironde. Une partie de l'équipe part à la Tour 2000 à Bordeaux et l'autre au Bouscat, puis l'équipe se retrouve au complet en 2002. Les locaux administratifs s'installent au Bouscat dans l'actuel bâtiment et le parc de matériel au domaine de Caupian dans des bâtiments mis à disposition par la ville de Saint-Médard-en-Jalles. En 2017, l'incendie

² Les citations des personnes interviewées sont marquées avec les initiales de leurs noms et prénoms, cf : page 10 pour les noms complets.

³ AUGUSTIN, Jean-Pierre (dir.) ; LATOUCHE, Daniel (dir.). Lieux culturels et contextes de villes. Nouvelle édition [en ligne]. Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998 (généré le 29 avril 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/msha/9793>>. ISBN : 9782858925308. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.msha.9793>.



de ce parc entraîne une nouvelle implantation à Lormont.

Entre 2001 et 2005, cinq antennes de parc de prêt s'implantent sur le territoire girondin (en Haute-Gironde à Saint-André-de-Cubzac, dans les Landes de Gascogne à Saint-Symphorien, dans le Médoc à Pauillac, dans le Libournais à Saint-Magne-de-Castillon, dans le Haut Entre-deux-Mers à La Réole).

- Une seconde phase de retrait des antennes :

Entre 2010 et 2014, 4 antennes sont fermées notamment pour des raisons économiques liées à la baisse de la subvention du Département. Seule l'antenne de La Réole, soutenue par un fort partenariat institutionnel local, poursuit son activité.

- Une troisième phase de redéploiement :

Aujourd'hui, de nouveaux projets entraînent une dynamique de réimplantation plus large sur le territoire. Le parc de Lormont s'installera courant 2022 au BT51 à Bègles avec l'ensemble des équipes de l'iddac. L'antenne de La Réole poursuit son développement en partenariat avec la Communauté de communes du Réolais et déménagera dans un bâtiment construit spécifiquement à cet effet sur la commune d'Aillas. Un nouveau parc est créé dans le Médoc à Vertheuil dans le cadre du projet de ferme agri-culturelle de Nodris. Ce domaine départemental qui accueillera une diversité d'activités souhaite développer un projet culturel (accueil de résidences artistiques, diffusion de spectacles vivants, expositions...) dans lequel le parc iddac jouera un rôle important tout en développant sa mission de service sur l'ensemble du territoire Médoc. Enfin, le projet du domaine de Certes avec la réhabilitation de son château, géré par le Département, devrait permettre à l'iddac d'assurer pour partie une fonction d'animation nécessitant une compétence technique.

Suivant ces différents mouvements, les techniciens, « au coeur de la machine », ont été amenés eux-aussi à évoluer dans de nouvelles organisations de travail et à mobiliser de nouvelles compétences leur permettant de mener à bien les missions qui leur sont confiées. Le graphique illustre également cette évolution du métier.

II - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE TECHNICIENS

L'équipe actuelle se compose de 5 techniciens. Daniel Saffore a intégré l'iddac en 1992 à l'époque du théâtre de Gironde. Anthony Fayard, Jan Sanchez et François Leguillier ont été recrutés lors de la création des antennes territoriales sur des postes d'agents de développement ce qui fut une opportunité d'évoluer dans ce métier dans des conditions d'emploi plus « stables » que celles de l'intermittence. Damien Tisnès est arrivé au sein du parc de Lormont en 2009.

Au sein du parc de Lormont, le travail s'organise avec une équipe de 4 techniciens. Il y a un « tronc commun », des activités que tous réalisent : contrats, gestion des entrées et sorties du matériel, budgets, commandes de fournisseurs, et des actions spécifiques à chacun.

Évolution des parcs Évolution du métier iddac



Création du CAC
au Théâtre de Gironde
Saint-Médard-en-Jalles

1977

Conseil Départemental de la Culture
Création du CDC

1981

Régisseur plateau



Régisseur général

Techni

Vertheuil

Pauillac

St André de Cubzac

St Médard
en Jalles

Le Bouscat

Lormont

St Magne
de Castillon

Bordeaux

Bègles

Audenge

La Réole

Aillas

St Symphorien

Magasin

- Implantation des anciens parcs et antennes
- Implantation des nouveaux et futurs parcs et antennes

Agent de développement technique

Agent de développement local

1991

Création de l'iddac
Institut Départemental
de Développement Artistique et Culturel,
né de la fusion des missions
du CAC et du CDC,
installé au Théâtre de Gironde

Gestion du Théâtre de Gironde
devenant Le Carré-Colomnes.
Les locaux administratifs
dans des bâtiments du Miedoc
et le stock de matériels du Département
s'implante au domaine de Caupian
dans des bâtiments de la ville
de Saint-Médard-en-Jalles



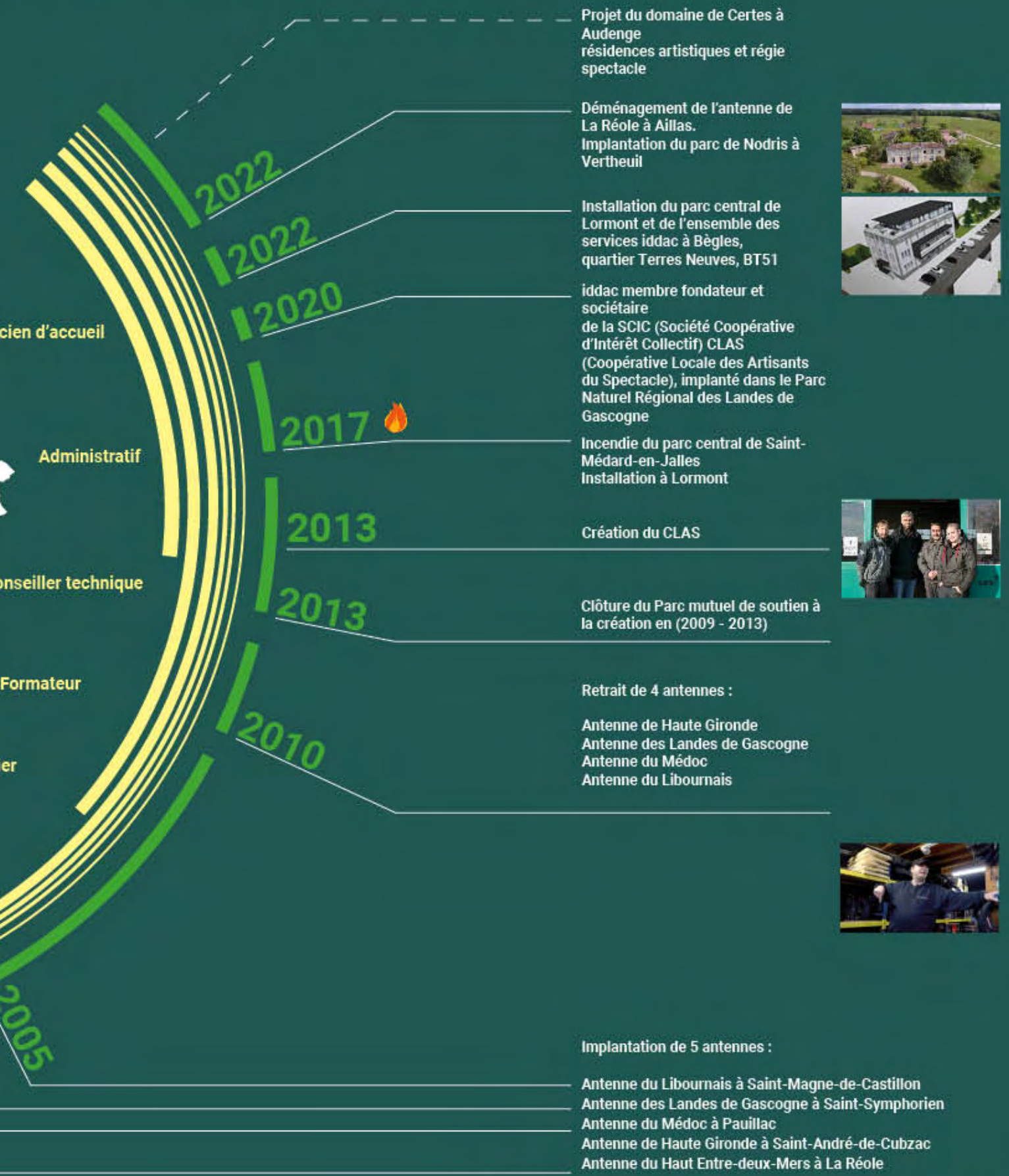
2000

2001

2003

2004

de prêt de matériel scénique r de Technicien





« Le tout est qu'on soit présent là où il y a besoin, c'est une façon de travailler dans laquelle on participe tous et on prépare les choses ensemble. Le fait de communiquer et d'être ensemble depuis longtemps, il y a un respect mutuel. » (DS)

Au sein du parc de La Réole, le volume de prêts est moins important du fait d'un territoire plus restreint et un seul technicien réalise l'ensemble des tâches à fournir pour le bon fonctionnement du parc.

« Je suis seul, donc je fais ici tout ce qu'ils font à quatre sur Lormont. » (FL)

Daniel Saffore, 56 ans

« Je me suis cantonné sur la technique, après j'ai commencé plus les weekends et les vacances sur des festivals où j'étais embauché... J'ai commencé à entrer un peu plus dans le milieu. Souvent c'est une personne qui te fait rentrer dans ce milieu et après tu y prends goût, tous les weekends tu y es, le soir aux répétées... et t'es passionné! [...] Je suis content d'être à l'iddac, il n'y en a pas beaucoup qui ont une opportunité de trouver une asso comme celle là. »

Entrée à l'iddac : 1992 au Théâtre de Gironde à Saint Médard en Jalles, sur différentes fonctions : machiniste, cintrier, régisseur de scène, régisseur principal.

Poste actuel : responsable général du parc central situé à Lormont, référent de l'ensemble des parcs.

Actions spécifiques : Scène d'été, scènes itinérantes, coproductions, budget et commandes aux fournisseurs.

Anthony Fayard, 40 ans

« Je suis de Saint-Etienne. J'étais impliqué dans une association de diffusion de concerts, j'ai rencontré un metteur en scène de théâtre, j'ai essayé l'intermittence à la régie lumière, mais c'était compliqué pour se faire un réseau... Puis j'ai pris le poste à l'iddac » .

Entrée à l'iddac : 2003 sur l'antenne territoriale de Pauillac.

Poste actuel : technicien au sein du parc de Lormont.

Actions spécifiques : Formation (lumière/son/accueil de spectacle) et conseil à l'aménagement de salle notamment pour l'investissement en matériel scénique.

Jan Sanchez, 45 ans

« J'ai fait une école de technicien du spectacle pour obtenir un BTS audiovisuel option son. J'ai également été musicien dans des groupes. Je connais très bien les attentes des artistes et je connais du monde, musiciens bordelais, techniciens...».

Entrée à l'iddac : 2001 sur l'antenne territoriale de Saint-André-de-Cubzac.

Poste actuel : technicien au sein du parc de Lormont.

Actions spécifiques : davantage sur le son et l'électronique, encadrement de tournées au niveau logistique sur les P'tites Scènes (travail de technicien d'accueil sur le matériel de l'iddac).



Damien Tisnés, 30 ans

« Plus jeune j'ai été à l'école du spectateur. [...] J'allais au théâtre avec ma mère, dans notre village. [...] C'est le premier que j'ai fait qui a créé un attrait pour le spectacle vivant. J'étais d'abord menuisier, j'ai travaillé sur des flight case, puis je suis devenu technicien à l'iddac.»

Entrée à l'iddac : 2009 en tant qu'intérimaire, 2010 en CDI.

Poste actuel : technicien au sein du parc de Lormont.

Actions spécifiques : logistique, gestion de parc, contrats, réception et traitement des conventions.

François Leguillier, 45 ans

« Depuis le collège, je fais de la technique avec des compagnies locales. J'ai été dans un lycée professionnel et j'ai suivi une formation à l'intermittence avec des professionnels et en autodidacte, surtout concepteur lumière. »

Entrée à l'iddac : 2001 sur l'antenne territoriale de La Réole.

Poste actuel : technicien au sein du parc de La Réole.

Actions spécifiques :

80% prêt avec gestion administrative (moitié administratif, moitié technique).

20% formation, conseil sur le territoire réolais.

A également en parallèle une activité d'intermittent sur le territoire.

III - UN MÉTIER AVANT TOUT DE LA SCÈNE ET DU SPECTACLE

A - Un lien au spectacle vivant

Si les premiers parcs (celui du domaine de Caupian à Saint-Médard-en-Jalles et le parc mutuel de soutien à la création Rue Esprit des Lois à Bordeaux) ne faisaient pas appel à des techniciens du spectacle, mais plutôt à des gestionnaires de matériel et de stock, l'évolution des conditions du spectacle avec l'imposition de nouvelles normes dans les années 90, a conduit progressivement les recrutements de l'iddac vers des profils de techniciens plus en lien direct avec le secteur culturel et artistique. Ainsi, les parcours des techniciens en poste aujourd'hui montrent un lien particulier, voire originel, avec le monde du spectacle. Souvent, ils sont arrivés dans ce métier après la découverte du spectacle vivant. Cette expérience de la représentation a suscité leur attrait pour cet univers, et une curiosité particulière pour l'aspect technique permettant ce type de réalisation scénique. Toute l'équipe, dans ses parcours individuels, a connu ce parcours initiatique, progressant dans le métier grâce à la rencontre d'un tiers, d'une forme de spectacle qui donne envie d'en être et de faire le chemin pour faire partie de la famille. Certains pratiquent eux-mêmes une activité artistique ce qui leur permet de bien comprendre les besoins techniques des artistes sur scène.

« Pour entrer comme technicien à l'iddac, il faut aimer le spectacle, il faut que ça reste un métier passion. » (JS)



B - Un métier passion

Tous les techniciens lorsqu'ils parlent de leur métier le qualifient de « métier passion ». Ils peuvent être passionnés soit par l'ensemble des activités liées au métier, soit par un aspect particulier de celui-ci. La découverte du milieu artistique et culturel et des métiers qui y sont liés, précède bien souvent l'idée d'une professionnalisation.

« Ça devient une passion, et au bout d'un moment, on se dit :
- "si j'en faisais mon métier". » (DS)

Les recherches en sociologie du travail et clinique de l'activité permettent de décrire et de qualifier cette notion de « métier passion ». Un travail d'étude a été mené auprès de trois champs professionnels emblématiques de cette catégorie : l'art, le sport et la politique⁴. Sans aller ici plus loin sur le sujet de l'ambivalence que peut générer cette implication professionnelle⁵, il est intéressant de retenir que :

« Le mot « passion », quand il est évoqué par ces personnes, renvoie le plus souvent à l'engagement fort et personnel, à l'enthousiasme, voire à l'amour ou l'emportement pour la mission ou le but dans lequel on s'engage, que ce soit la création d'une oeuvre, la compétition sportive, l'engagement militant ou politique, la réalisation d'un bien ou d'un service de qualité... La passion a ainsi généralement, pour les salariés qui mobilisent ce vocable, une signification plus forte que l'intérêt, la motivation ou le simple plaisir au travail, qui peuvent s'exprimer sans référence à une valeur transcendante (l'art, la performance sportive, le travail bien fait, le bien commun...) ou à un plein engagement de soi.»

Les techniciens parlent de leur métier comme d'une activité qui dépasse la dimension strictement professionnelle parce qu'elle les engage personnellement dans ce qu'ils aiment réaliser. Comme l'explique Olivier Donnat au sujet des passions culturelles, « être passionné signifie être engagé dans une pratique exigeante qui donne du sens à l'existence. »⁶, et qu'appuie encore Nathalie Le Roux : « Cette passion ne se réalise pas au hasard. Elle concerne de manière principale l'activité censée permettre à l'individu d'exprimer son « être », ses pensées « profondes », et de faire de la sorte preuve d'« authenticité ». » Ce caractère passionné du métier, nourri par un référentiel sensible propre à chacun, se partage aussi entre pairs, entre ceux qui « vibrent » pour les mêmes choses et ainsi se reconnaissent comme appartenant à une même corporation.

« Moi le matin, je suis heureux de venir ici. Je m'ennuie en chômage partiel, je serais même capable de venir ici les jours de chômage partiel, me sortir deux ou trois trucs, me mettre du son, essayer des choses en lumière... et passer la journée... » (FL)

« C'est palpitant d'être sur des événements, c'est palpitant de se donner 18h par jour sur des projets, c'est palpitant de pouvoir être itinérant, de bouger, et de ne pas refaire la

⁴ Le Roux Nathalie, Loriol Marc, Le travail passionné. L'engagement artistique, sportif ou politique. Érès, « Clinique du travail », 2015.

⁵ « Dans un monde du travail de plus en plus individualisé, où l'attente d'engagement et d'investissement est toujours plus forte, où les salariés aspirent davantage à réaliser des activités qui ont du sens et pour lesquelles ils sont reconnus, la question de la passion au travail devient essentielle. Mais elle est ambivalente : être payé pour réaliser sa passion est à la fois une chance que les salariés apprécient, mais aussi un risque de surinvestissement, d'épuisement professionnel face à une injonction angoissante à en faire toujours plus.»

⁶ Donnat, O. 2009. « Les passions culturelles, entre engagement total et jardin secret », Réseaux, n° 153, p. 79-127.



même chose, en tout cas pas pour le même objectif, ni pour le même projet. » (FR)

La dimension créative du métier est aussi mentionnée comme un élément fort qui alimente la passion :

« C'est une passion de créer des choses. Sur n'importe quel spectacle, s'il n'y a pas un minimum de création lumière, son, vidéo ou autre chose...le spectacle n'existe pas. » (FL)

« J'adore ce que je fais, j'adore la technique, j'adore brancher des fils, j'adore découvrir du nouveau matériel, et tous ces gadgets technologiques me plaisent à chaque fois. J'aime les mettre au service des artistes, les exploiter pour les aspects artistiques, scénographiques et esthétiques. » (FR)

C - Un métier de l'ombre

On a tendance à dire que la magie du spectacle n'opère que si la dimension technique disparaît et devient invisible aux yeux du spectateur. De ce fait, ce métier est qualifié de métier de l'ombre en opposition aux artistes pris dans la lumière de la scène. Cela est généralement une posture assumée et intégrée, car inhérente au métier.

« Les techniciens sont toujours cachés, ce qui me convient parfaitement. J'ai très bien compris ma place et ma position dans ces métiers. » (FL)

« Travailler avec des artistes, ça me plaît énormément. [...] Ce qui m'intéresse c'est de créer des projets, analyser un terrain et le comprendre, et de répondre à des besoins collectifs... tout en restant technicien dans l'ombre, pas politique, ni artiste. » (FR)

Pour autant, si tout le monde s'accorde à cette mise en invisibilité le temps du spectacle, il n'en demeure pas moins que le métier de technicien se doit de prendre toute sa place dans une organisation de travail, comme élément d'une chaîne de valeur professionnelle permettant au monde de la culture d'exister.

« Certes, ils sont dans les coulisses pour mettre en lumière les spectacles. Je suis pour que les techniciens soient sur la scène. C'est une question de lisibilité et de visibilité. » (ASY)



C'est le sens par exemple du travail de la photographe belge Claire Allard qui, pendant près de vingt ans, a suivi les techniciens du spectacle vivant, cherchant à capter leurs gestes, à saisir ces instants de l'ombre qui permettent aux artistes de se produire en pleine lumière. « Son travail, présenté en 2016 à Visa pour l'image à Perpignan, a été l'occasion de braquer brièvement le projecteur sur eux, si peu connus, si peu reconnus »⁷.



Série photographique, Les Hommes de l'ombre, Claire Allard.
© Claire Allard

IV - LE MÉTIER : SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE

A - Qu'est-ce que le métier de technicien de spectacle?

On trouve différentes définitions, des référentiels pôle emploi et observatoire des métiers du spectacle très techniques, à des définitions plus incarnées comme celle de Louise Alméras auteure dans Le Mag Profession Spectacle.

« Les techniciens du spectacle vivant occupent une multitude de métiers, regroupés – à tort ou à raison – dans cet intitulé assez réducteur. Du son à la lumière, de l'électricité à l'audiovisuel, ils contribuent à la conception et à la mise en oeuvre des dispositifs techniques nécessaires à un spectacle ou à un événement. Soumise au tempo millimétré des arts vivants, la scène doit être prête à temps, coûte que coûte, pour respecter le cadre artistique indispensable aux interprètes. En ce sens, ils participent de l'aspect créateur de l'oeuvre finale. »⁸

⁷ Site officielle de Claire Allard

<https://clairea-men.webnode.fr/hommes-de-lombre/>

Interview de Claire Allard par Pauline Angot dans le Mag Profession Spectacle, nov 2016

<http://www.profession-spectacle.com/les-techniciens-du-spectacle-vivant-ces-fascinants-hommes-de-lombre/>

⁸ Louise Alméras, dans le mag Profession Spectacle, Les techniciennes du spectacle vivant, ces fascinantes femmes de l'ombre, 2017.



Le spectacle vivant rassemble toutes les œuvres représentées en public :

musique, théâtre, mime, marionnette, conte, danse, comédies musicales, cirque, arts de la rue, cabaret, magie, numéros visuels, humour...

Contrairement au spectacle enregistré : audiovisuel, cinéma, radio.



Les techniciens du spectacle vivant

Les techniciens du spectacle vivant sont chargés de concevoir, fabriquer et installer tous les « équipements » : machinerie, décors, structures, accessoires, son, éclairages, vidéo, effets spéciaux, costumes, coiffures et perruques, maquillages et masques.

Ces métiers nécessitent des compétences pointues qui s'acquièrent en formation spécialisée.

Tous intègrent les nouvelles technologies : numérique, informatique, électronique, multimédia, 3D, CAO- PAO... Certains métiers relèvent de l'artisanat d'art.

Le secteur emploie près de 100 000 personnes, embauchées en CDI mais également fréquemment en CDD le temps du projet artistique (dont salariés intermittents). Les carrières sont donc assez incertaines.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer des métiers techniques. Elles représentent aujourd'hui 21 % des effectifs et sont présentes dans tous les domaines.

Types d'employeurs : salles de spectacle (théâtres, opéras, salles de concert, auditorium, cabarets, music-hall...), festivals, cirques, compagnies, producteurs, tourneurs, prestataires de services techniques du spectacle et de l'événementiel, casinos, parcs de loisirs...

Profil : intérêt pour l'art et la culture, goût du travail en équipe, autonomie et sens de l'initiative.

Conditions : horaires irréguliers, nombreux déplacements, cadres de travail diversifiés.



Selon le référentiel pôle emploi, les techniciens de spectacle relèvent de 3 métiers distincts :

- Le technicien plateau :

Il effectue le montage et l'installation des décors, des équipements de caméra et des matériels (éclairage, sonorisation) pour des spectacles, des tournages, selon la réglementation sécurité et les impératifs de la production. Il peut monter des structures de scène. Il peut coordonner une équipe.

- Le technicien lumière

Il réalise l'installation et le câblage du matériel d'éclairage de spectacles, de tournages, la programmation et les réglages de la conduite lumière, selon la réglementation sécurité et les impératifs de la production (programmation, budgets, ...). Il effectue l'entretien et la maintenance du matériel d'éclairage. Il peut concevoir les lumières d'un spectacle ou des projets de mise en lumière d'espaces intérieurs ou extérieurs. Il peut coordonner une équipe.

- Le technicien du son

Il réalise l'installation et les réglages des éléments de sonorisation (micros, enceintes, amplis,...). Il procède à la diffusion ou à l'enregistrement des sons (ambiances, voix, dialogues, ...) de spectacles, de tournages selon les impératifs de la production et la réglementation relative aux niveaux sonores. Il effectue l'entretien et la maintenance du matériel son. Il peut réaliser la prise de son à l'aide d'une perche sur un tournage. Il peut coordonner une équipe.

B - Un métier technique, un métier du « faire »

Les principales compétences requises, pour exercer ce métier, relèvent du « faire » au sens où le corps et les mains sont fortement mobilisés, dans l'agencement, la mise en place, d'éléments matériels permettant d'aboutir à un résultat tangible. C'est un métier physique, avec une forme de pénibilité plus ou moins importante selon les situations. On parle aussi de « métier du faire » au sens que prend cette expression dans un champ de l'artisanat auquel le technicien peut s'apparenter dans certaines de ses réalisations. Le technicien fait en effet appel à une



« intelligence de la main » sur la matière et qui se définit pour partie comme « activité de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. »⁹

Ces compétences techniques se déploient dans un cadre normé, régi par une série de procédures et de règles liées notamment à des aspects de sécurité. Elles s'articulent, bien entendu, à d'autres.

« Moi j'aime bien tout ce qui est " on a envie de faire ça, comment on peut faire, avec quoi on peut le faire, s'il faut créer un décor ou autre chose... "» (DS)

« J'aime bien le côté Mac Gyver, j'aime bien bidouiller avec ça et ça, je vais arriver à faire quelque chose. Il faut créer. J'ai eu l'avantage d'apprendre à faire dans la menuiserie ; accroche, et levage, la machinerie par elle-même, faire un contrebalancé... » (DS)

« La meilleure école : tu veux savoir comment ça marche, tu le démontes, tu le remontes, si ça fonctionne c'est que tu as compris. » (DS)



⁹ Institut National des métiers d'art, La documentation française, édition 2017.



C - Un esprit corporatiste

« On est une famille » (DS)


Pour comprendre ce qui se joue de l'ordre d'un « esprit corporatiste » chez les techniciens du spectacle tel qu'ils l'affirment et le revendiquent, il est intéressant de reprendre des éléments de la notion même du « métier ». David Abonneau, maître de conférences en gestion, revient dans son article « Nous avons tous besoin d'un métier »¹⁰, sur les fondements d'une notion qui dans la sphère professionnelle a pu être dévalorisée jusqu'aux années 90 car jugée archaïque, puis réhabilitée à partir des années 2000. Au-delà de la dimension des compétences, des savoirs et des savoir-faire, le métier est un référent identitaire, et c'est bien ce que l'on entend au travers des entretiens menés.

« Le métier se dévoile au quotidien dans de nombreuses expressions que nous ne questionnons plus tant elles nous paraissent aller de soi : « il a du métier » ou « il connaît son métier » expriment la reconnaissance d'une forme de légitimité assise sur la détention de savoir-faire spécifiques, d'une technicité issue de l'expérience. [...] Mais cantonner le métier au geste ou à la technique serait oublier sa dimension fondamentalement culturelle : « être du métier » renvoie au partage de valeurs communes, à l'appartenance à une communauté de métier où on « parle le langage du métier ». « Apprendre son métier » suppose ainsi la transmission du geste, le plus souvent par les pairs à partir de la pratique professionnelle, mais également un processus d'acculturation qui forge l'identité. Enfin, cette communauté peut se coaliser pour former un groupe structuré en capacité de défendre ses intérêts matériels pour « parler au nom du métier » ».

Ainsi, la notion de métier dépasse la sphère strictement professionnelle des compétences, et s'incarne aussi dans une logique de communauté et de groupe auquel on appartient, d'autant plus dans le monde du spectacle qui peut apparaître plus « humain », avec une ambiance plus conviviale et familiale que dans le monde de l'entreprise « classique ». On se transmet entre collègues des astuces, des techniques, on se montre les choses, on partage des connaissances...



¹⁰ David Abonneau, Maître de conférences en Gestion, Université Paris Dauphine – PSL, Nous avons tous besoin d'un métier, The Conversation, 15 novembre 2016.



« Il y a une façon d'être, une façon de parler... et il y a une cohésion. » (FL)
« La technique est une petite famille » (FL)

Plus encore, le métier est un repère qui permet de ne pas perdre le sens de ce que l'on fait, notamment dans des parcours professionnels aujourd'hui souvent hachés. « Le métier est un formidable antidote à la perte de sens au travail et une toile de fond qui permettra de donner de la cohérence à des parcours professionnels de plus en plus éclatés. Comme me le disait un ami compagnon du devoir, " si je perds tout, il me restera toujours mon métier " . » ¹¹

D - L'articulation avec les collègues des autres équipes

L'équipe de techniciens de l'iddac qui fait corps autour de ce métier, peut pour autant ressentir une forme de dévalorisation de son action. Plus précisément, ce sentiment n'est pas tant lié à un jugement des autres équipes (directions, pôle création, pôle médiation...) sur ce que les techniciens réalisent, mais plutôt à un manque de prise en compte de leurs besoins pour réaliser dans de bonnes conditions ce qui leur est demandé. Comme si dans la chaîne d'ingénierie de projet, la technique arrivait après tout le reste.

« De temps en temps, on n'a pas forcément de reconnaissance. » (AF)

« Ça ne fonctionne pas bien lorsqu'on n'est pas mis au courant de certains projets qui vont nécessiter au dernier moment de la technique. Quand on est prévenu au dernier moment ça ne nous plaît pas. [...] Qu'on ne soit pas à la source du projet dans le sens où la technique passerait toujours en dernier et qu'on s'en soucierait moins que le reste. » (JS)

« On est souvent mis dans l'urgence et pas assez impliqués. On devrait être davantage impliqués dans l'organisation avec les pôles création et médiation. » (AF)

« Les techniciens, on est la dernière roue du carrosse. Quand nous sommes en séminaire, les techniciens sont les derniers à parler » (DT)

Persiste ainsi cette idée, au sein d'une même agence, de deux groupes professionnels bien distincts : d'un côté les techniciens, de l'autre ceux qui sont qualifiés « d'administratifs ». Cette distinction étant renforcée par une localisation des équipes sur des sites différents et éloignés géographiquement.

Le simple fait de qualifier le reste de l'équipe d'« administratifs » révèle également une forme de méconnaissance de la diversité des métiers, des missions, des parcours et des profils des personnes travaillant au sein des bureaux du Bouscat. Autrement dit, si méconnaissance et représentation il y a, cela est en réciprocity.

« Je n'ai pas trop d'idée sur ce que font les autres. » (DT)

¹¹ Ibid



On peut noter qu'avec la crise sanitaire du Covid, ces distinctions pouvant générer des inégalités professionnelles, sociales, territoriales... se sont accentuées encore plus fortement. Le télétravail a par exemple mis en lumière les fractures entre deux types de métiers : « d'un côté, il y a les salariés qui travaillent dans les bureaux avec comme principal outil l'ordinateur, et de l'autre, les autres salariés, comme par exemple les ouvriers, les professions manuelles. Ces catégories sont contraintes d'exercer leur métier en présentiel dans l'entreprise. »¹². Si les techniciens sont pour partie du temps en télétravail (notamment sur les tâches administratives qui leur incombent), la réduction d'une part de l'activité liée à la diffusion de spectacle a conduit l'iddac à placer en chômage partiel l'équipe technique créant par là même, sur cette période particulière, des conditions de travail différenciées.

Comme dans toute organisation, il y a un enjeu permanent à faire que des corps de métiers distincts parviennent à se lier, au-delà de leurs différences, dans un esprit d'équipe appartenant à la même structure. Les distinctions de formations, de parcours, de compétences, de conditions de travail... existent et sont nécessaires, mais doivent réussir à s'articuler les unes aux autres. C'est le cas en ce qui concerne les formations et le projet des P'tites Scènes qui font travailler ensemble, en binôme, un technicien et une personne ressource du siège.

« Ça fonctionne bien quand les projets sont transversaux. » (JS)

L'enjeu est que chacun puisse se nourrir des approches et des postures de ceux qui ne font pas le même métier mais qui participent d'un même projet global.

« J'ai énormément appris de ces collègues techniciens. Dans leur technicité, il y a ce sens de l'humain très fort. Daniel est un artiste, il contribue totalement au travail artistique, à la création, à la communication avec le public. [...] C'est un métier complexe où il faut gérer des situations complexes. » (SG)

Le déménagement à venir dans de nouveaux locaux, au BT51 à Bègles, peut offrir une belle opportunité pour renforcer l'interconnaissance et les liens entre les différents métiers. Si le rapprochement physique au sein d'un même espace va naturellement créer de nouveaux liens, cela risque de ne pas être suffisant. L'esprit de cohésion doit être travaillé.

« Nous avons toujours été sur des sites distincts. [...] Nous sommes l'iddac, donc nous sommes un. » (MB)

« Avoir accès à l'équipe à un seul endroit sera formidable. On pourra afficher la réunion de toutes les compétences de l'agence, et les partenaires pourront voir la globalité des métiers. [...] Se croiser dans l'ascenseur, sur la terrasse, va permettre que des choses se passent. » (MB)

« Ce sera plus agréable socialement, il y aura plus de transversalité. » (JS)

Il faudra également compter avec un déménagement que chacun envisage et vivra de manière différente, et une équipe technique qui en appréhende l'impact sur son outil de travail. En effet, l'espace du parc ne sera plus du tout celui de Lormont. Plus petit, moins accessible, sans espace large de chargement, intégré au bâtiment abritant l'ensemble de l'activité... De nouveaux

¹² Cléopée Piron, <https://steeple.com/blog/communication-interne/coronavirus-inegalites-teletravail>



repères et une nouvelle organisation de travail devront être trouvés afin que ces changements profonds soient l'occasion d'une évolution positive et non d'une perte de qualité de travail pour les techniciens.



V - COMPÉTENCES DU MÉTIER ET ORGANISATION DU TRAVAIL

A - L'environnement de travail spécifique aux techniciens de l'iddac

Les techniciens de l'iddac évoluent dans un environnement de travail particulier qui rend leur métier spécifique de par la diversité des missions qui leur sont confiées et la polyvalence des compétences attendues. Ils sont employés de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, association principalement financée par la collectivité départementale, et soutenue par d'autres organes publics (Etat - DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Education Nationale, Bordeaux Métropole, CDC Réolais en Sud Gironde). Organisée autour de ses trois pôles d'activités – création, médiation, ingénierie et ressources territoriales – et de son pôle support, l'Agence déploie sa feuille de route départementale en direction de l'aménagement culturel des territoires, du soutien à la vie artistique et culturelle et de l'accessibilité des personnes aux pratiques artistiques et culturelles. Les techniciens participent donc d'une équipe pluridisciplinaire qui se doit de remplir une diversité de missions de service public.

Rattaché au pôle « ingénierie et ressources territoriales », l'outil parc de prêt revêt une dimension territoriale et partenariale forte. Chaque parc fait l'objet d'une convention qui lie l'iddac à la collectivité territoriale qui l'accueille. Il s'inscrit dans un périmètre géographique et assure un service large (prêt, conseils, formations...) à ses adhérents qui sont les acteurs culturels du territoire (associations, compagnies, collectivités locales...). Ce service permet d'insuffler une véritable dynamique culturelle de territoire, avec des acteurs qui montent en compétences et des formes de spectacle plus importantes.

« Les formes de spectacles sont plus conséquentes. Elles se sont développées parce qu'il y a l'iddac. Très vite le parc est devenu référent. [...] L'offre crée la demande. » (FL)

« On n'aurait pas cette activité culturelle sans ce parc. (CP)

« A partir du parc, les propositions artistiques se sont développées. Cela a aidé beaucoup d'associations à se développer, à organiser des événements. [...] L'économie fait sur le matériel permet de mettre plus sur la qualité artistique. » (CS)

Ainsi, leur métier est différent de celui des intermittents du spectacle qui sont liés à des compagnies, par projet, et avec lesquels d'ailleurs les techniciens iddac travaillent en complémentarité. À l'iddac, on pourrait dire que les techniciens ne sont pas tant liés à une scène qu'à un territoire. Ceci nécessite une autre posture et des compétences complémentaires. La connaissance des interlocuteurs politiques et techniques sur les territoires d'intervention est nécessaire. Cette dimension relationnelle est primordiale dans le métier, c'est elle qui permet d'être dans une dynamique collective de projet et de mettre en oeuvre une coopération pertinente. Engagés dans cette dynamique de service public, d'accompagnement d'une diversité d'acteurs souvent amateurs, ils ne pensent pas leurs missions en fonction d'une dimension ou d'une « qualité » de spectacle. Chaque forme est traitée avec la même considération dans un engagement au soutien à la diffusion de spectacle quel qu'il soit.

« On doit donner la même valeur aux spectacles amateurs qu'aux spectacles professionnels. » (DS)

Technicien à l'iddac, un métier polyvalent

"Un des plaisirs du métier est de rencontrer les personnes qui viennent chercher le matériel, et de partager avec eux la joie d'une manifestation réussie lorsqu'ils nous montrent les photos..."

Accompagnement de tournées
en complémentarité du Régisseur

"Avec les P'tites Scènes, ça me fait sortir de l'iddac parce que je vais sur le terrain. [...] J'estime qu'on ne peut pas tout gérer depuis un bureau."

TECHNICIEN D'ACCUEIL

"Moi ce que j'aime, c'est aider les gens, qu'ils soient satisfaits de notre service. [...] Surtout aider ceux qui n'ont pas les moyens de louer le matériel."

Compétences Techniciens iddac

FORMATEUR

Sur les techniques de matériel lumière et son

Sur l'accueil de spectacle et la sécurité

Via la production des supports et transmission

ADMINISTRATIF

"Quand le matériel rentre, on le contrôle, on teste que tout fonctionne."

MAGASINIER

"Avec l'iddac, l'avantage est de faire des formations, de passer des accreditations, des habilitations et de valider les acquis".

AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

"En politique culturelle, il faut raisonner d'abord sur ce qu'on veut mettre dans la salle (théâtre, danse, jauge?...), avant de la construire. [...] Il faut penser son projet culturel avant la salle."

CONSEILLER

"Parfois on nous fait une demande qui ne semble pas cohérente, donc la on somme l'alarme, on les appelle, on leur demande s'ils sont sûrs de leur coup... Et à ce moment on les conseille pour faire autrement."

Préparation de commandes
Chargement, déchargement

Contrôle, réparation du matériel

Inventaire du matériel

Logistique, Rangement

Maintenance

Commandes aux fournisseurs

Réalisation de diagnostics

Animation de projets

Aide au développement de projets

Contrôler le matériel à son arrivée pour en vérifier l'état de marche

Inventorier annuellement le matériel

Assurer l'entretien et l'ordre des locaux

Vérifier périodiquement et entretenir certains matériels

"Ici on ne fait pas de spectacle, on ne fait que de la préparation de matériel."

Répertorier les lieux d'accueil du territoire

Participer au montage et suivi des projets iddac sur le territoire

Mettre en lien les acteurs du territoire et les services iddac

Accompagner les besoins en matériel en fonction des projets

Conseiller les structures emprunteuses sur l'étude ou la conception de fiche technique

Conseiller les collectivités sur l'aménagement de salles

S'informer et suivre les évolutions technologiques

"On reçoit les dossiers d'investissements culturels du département. On est de fait leurs conseillers."

Établir et gérer les budgets de fonctionnement et d'investissement

Établir les conventions entre les emprunteurs et l'iddac

Amorcer la procédure de litige auprès de l'emprunteur si un matériel est dégradé

"C'est encore un autre métier la formation, il faut réussir à être pédagogue et se faire comprendre facilement."



VI - LES TRANSITIONS À L'OEUVRE

A - Un symbole : la LED

Si nous devons choisir un symbole des transitions technologiques à l'oeuvre, celui-ci serait la LED (light-emitting diode). En effet, cette diode électroluminescente - composant électronique et optique, qui en étant traversé par du courant électrique, émet une lumière d'une intensité diffusée - est un élément central dans l'évolution de l'espace technique scénique. Les LED consomment peu d'électricité, elles répondent en ce sens à un enjeu de développement durable. Elles offrent encore de nouvelles possibilités au service de la création. Pour autant, certains techniciens s'interrogent sur la capacité à faire durer dans le temps ce type de matériel. On peut noter également que, si les LED représentent une économie au niveau du consommable, les appareils nécessaires pour les faire fonctionner et obtenir un résultat aussi qualitatif que celui rendu par les halogènes (cf. les effets de gradation), sont, quant à eux, très coûteux.

« Tout ce qui est développement durable, on y va. [...] Moi j'aime bien le côté théâtral avec la lumière traditionnelle, mais j'ai quand même compris qu'un projecteur à LED représente beaucoup d'avantages. Il faut s'adapter. » (DS)

« Un projecteur à LED différemment d'un projecteur traditionnel, je ne sais pas le réparer. [...] Je me pose la question sur le côté jetable. On n'a pas de recul, dans 10 ans je ne sais pas comment sera ce matériel. » (DS)

« L'adaptation doit être permanente. On va de plus en plus vers les lampes à LED, aux basses tensions. Il faudra changer les projecteurs puisqu'on passera d'une simple lampe à alimenter à des robots à commander avec plus de circuits. Donc on va changer les alimentations, les systèmes de commandes, les consoles... Il faudra petit à petit réapprendre à s'en servir. » (FL)

B - L'enjeu incontournable du numérique

Plus globalement, le domaine évolue vers l'informatisation et la numérisation des matériels (LED, consoles numériques...). L'enjeu pour l'iddac est d'intégrer progressivement les notions de réseaux qui se développent dans les grosses salles. En même temps, l'équipe de techniciens sera amenée à évoluer vers des compétences plus informatiques pour peut-être évoluer vers un métier de « technicien électronique informatique » .

« Si les avancées technologiques s'imposent, c'est qu'elles sont bénéfiques à l'artistique. Le numérique apporte plus de possibilités. » (AF)

Cette adaptation à de nouvelles technologies et cette acquisition de nouvelles connaissances doit pouvoir se faire progressivement. Elles passent notamment par un travail de veille auprès des fabricants et des nouveaux matériels arrivant sur le marché, mais aussi auprès des artistes et de leurs nouveaux besoins dans la création. L'acquisition de ces nouvelles connaissances est d'autant plus nécessaire qu'elle permet de mener à bien la mission de formation des acteurs culturels du territoire.



« Pour pouvoir traiter toutes les informations nécessaires à la lumière, nos réseaux ne suffisent plus, les gens qui sont sur le terrain depuis plusieurs années vont devoir se former petit à petit. » (AF)

« Il n'y aura pas une révolution des métiers, juste à s'adapter et se reformer aux nouvelles formes de matériel. » (FL)

« La veille technologique se fait de deux façons : soit on va sur des forums du spectacle où l'on voit les nouveaux produits, soit on se base sur les nouvelles créations des compagnies. » (JS)

« J'ai fait évoluer les formations en fonction des nouvelles technologies. En lumière, j'ai introduit ce qui est LED. Je fais des démonstrations qu'on ne faisait pas avant sur des logiciels. En son, on travaille le lien entre une console numérique et une console analogique, pour pouvoir récupérer un multipiste. J'ai revu tous les supports de cours avec de nouvelles images et de nouveaux contenus. » (AF)

Pour autant, les compétences plus techniques seront toujours mobilisées au niveau d'un parc de prêt, de même que la dimension « artisanale » du « fabriquer » qui permet de répondre notamment à des besoins de représentations spectaculaires en dehors des salles, hors les murs, en plein air.

« On nous a demandé de fabriquer un système autonome sur batterie pour pouvoir aller faire des spectacles dans les bois, donc on a fabriqué un chariot pour alimenter une sono et une régie pendant 1h30 pour un spectacle. On l'a fabriqué et ça marche. » (DS)

Ces évolutions amènent d'autres questionnements, notamment celui de la démocratisation des nouveaux matériels et de l'harmonisation des équipements. Si aujourd'hui de plus en plus de salles s'équipent, il faudra encore du temps pour que ce mouvement se généralise. Ainsi, le temps de la transition, les techniciens doivent encore être dans une pratique hybride qui manie à la fois les technologies plus anciennes, à la fois les technologies innovantes. De la même manière, les artistes doivent composer avec des plateaux de résidence de création équipés de matériel innovants et des salles de diffusion qui ne le sont pas.

Vers un « parc 2.0 » ? Sur la gestion du matériel et de ses prêts, mais aussi de la formation, d'autres pistes de transitions peuvent encore être envisagées et pourront faire l'objet de scénarios prospectifs laissant libre court aux propositions de chacun.

- Référencement du matériel par QR code?
- Plateforme de type Amazon avec un principe de réservation simplifié et des chariots de chargement automatisé?
- « iddac drive » ?
- Formations par tutos en ligne?



C - L'enjeu écologique

Les parcs de matériels scéniques doivent s'adapter aux transitions écologiques et intégrer ce paramètre dans leur fonctionnement. De manière assez naturelle - parce que justement implantée au sein d'un Parc naturel régional – le parc du CLAS accompagne des formes spectaculaires in situ dans le respect d'un espace protégé. La création s'adapte à l'environnement et plus encore se travaille pour et avec lui. La création du chariot sans groupe électrogène permettant d'accompagner une représentation en pleine nature limite par exemple la pollution sonore et la pollution carbone. On peut imaginer que d'autres inventions techniques pourront suivre cette dynamique.

« L'idée est que le parc naturel fasse culture et que tout son territoire soit pensé comme un espace culturel. [...] Un coin de rivière, de tout petits villages... deviennent des lieux d'accueils de représentations artistiques. Ainsi la stratégie culturelle s'ouvre sur tous les espaces. » (SC)

Le parc de la Réole et les élus locaux engagés, travaillent le nouveau projet d'implantation sur Aillas avec le souci de limiter les déplacements liés à l'emprunt du matériel. Jusqu'alors, les communautés de communes voisines non engagées dans la gouvernance du parc de prêt sont obligées de se déplacer jusqu'au parc central de Lormont. L'enjeu est donc, entre autres, de limiter ces kilomètres de transport, en incitant ces collectivités à entrer dans le projet. De manière plus générale, bien penser le maillage des parcs sur la Gironde permet de répondre à cet enjeu d'accessibilité et de proximité. La mutualisation du matériel s'inscrit dans une forme d'économie mais aussi d'écologie, limitant l'achat de matériel et optimisant son exploitation.

« Les communes proches sont obligées d'aller à Lormont. Il faut faire comprendre l'intérêt à participer au parc d'Aillas pour éviter ces trajets. » (DL)

« Remettre des équipements en proximité des territoires est plutôt du bon sens. » (PS)

D'un point de vue technique, les transitions en cours permettent d'aller vers moins de matériel pour un même type de réalisation¹³. S'il fallait auparavant autant de câbles que d'éclairages, aujourd'hui un seul câble RJ45 permet de faire passer toute l'information et réduit en conséquence la consommation en cuivre. Les systèmes de basse tension consommant 12V ou 24V au lieu de 220V permettent également une réduction énergétique.

VII - LES AXES ÉMERGENTS

A - Renforcer la co-construction avec les acteurs des territoires

L'histoire des parcs, et particulièrement l'expérience des antennes, révèle l'importance, pour une implantation réussie, de construire le projet avec les partenaires institutionnels et culturels locaux. Aujourd'hui, dans une phase de redéploiement, les parcs de Bègles, Vertheuil, Aillas

¹³ Entretien avec Antoine Augé, Régisseur Général de tournée pour la Compagnie La Boîte À Sel et la Compagnie Hors série.



et Audenge doivent être pensés dans cette même dynamique collaborative. Chaque parc se pense en fonction des demandes, des besoins, des usages d'un territoire ce qui les rend tous spécifiques.

B - Gérer la mobilité des compétences et des postures

Si les premiers techniciens iddac n'avaient pas de lien particulier avec le domaine culturel, au contraire la génération suivante, en poste aujourd'hui, a choisi cette activité avant tout parce qu'il s'agit d'un métier du spectacle. Cette « origine » d'un métier passion, doit être prise en compte dans les évolutions d'organisations de travail. Une tension existe entre la posture sédentaire au sein d'un parc de prêt et le besoin de ne pas se couper d'un terrain et d'une réalité de scène. Il s'agit alors de trouver le bon équilibre dans cette mobilité et cette adaptabilité, car le parc, bien plus qu'un « magasin », est une entité ouverte sur un territoire et ses acteurs.

Les transitions technologiques entraînent également le besoin d'acquisition de nouvelles compétences davantage tournées vers le numérique et l'informatique, à prendre en compte dans un plan de formation.

« Les missions des techniciens seront peut-être amenées à évoluer. Il n'y aura pas forcément besoin d'une personne exclusivement dédiée à un parc. De nouvelles mobilités sont à penser. Le renouvellement du matériel va avec un renouvellement des métiers. » (PS)

C - Investir d'autres champs du domaine public

« Aujourd'hui, les métiers du spectacle sont utilisés au quotidien, que ce soit pour une conférence, tout ce qui va être lié aux médias, pour les hommes politiques, les chefs d'entreprises... [...] ces métiers sont au coeur de toute la communication. [...] Avec nos métiers, on apporte des compétences sur l'esthétique, la scénographie Pour mettre en valeur l'image et la compréhension du message. La forme doit servir le fond. » (FR)

La proposition ici serait d'élargir le champ d'intervention de ces métiers, et de les mobiliser dans d'autres sphères de la communication publique relevant elle-même d'une dimension spectaculaire. Les compétences des techniciens des parcs seraient mobilisables à d'autres espaces que celui strictement artistique. Ainsi le CLAS a amorcé cette diversification d'activité, ce qui ne va pas sans reposer la question de l'articulation avec le secteur privé.

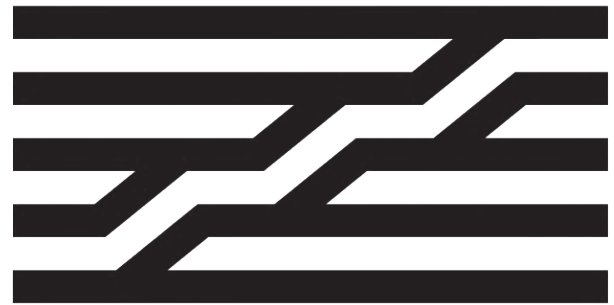
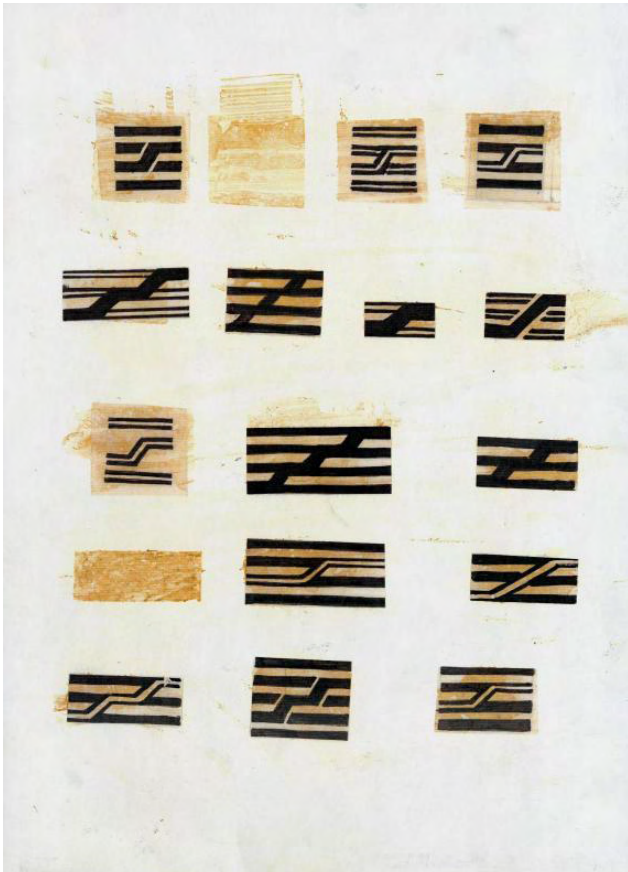
« Avec la crise du covid, on s'est doté de matériel vidéo pour faire de la réalisation en direct, de la transmission live, du streaming, pour du spectacle ou les vœux des élus par exemple » . (FR)

D - Renouveler une identité visuelle de l'iddac

Les travaux graphiques réalisés dans le cadre de ce livrable ont révélé une fragilité autour de l'identité visuelle de l'iddac. En effet, il a été difficile de trouver un élément permettant d'identifier l'iddac dans sa globalité, à travers la diversité de ses missions ; prêt de matériel, médiation, création, territoires, ressources.... L'aménagement dans un nouveau lieu rassemblant l'ensemble des équipes va marquer un tournant fort de l'agence et serait l'occasion de compléter l'identité



existante par une identité visuelle qui pourrait, par exemple, s'appuyer sur le lieu BT51. Il faudrait encore qu'elle puisse signifier la stratégie de redéploiement sur le territoire (rayonnement, maillage, rhizome...).



Exemple du Centre Pompidou et de son logo redessiné en 2019 par son créateur, Jean Widmer et s'appuyant sur la forme architecturale du lieu.

Ces axes émergents pourront faire l'objet d'échanges lors de l'atelier prévu à l'automne et ainsi animer les réflexions prospectives. Le livrable d'étape 2, quant à lui, viendra compléter ce premier volet en abordant la question des modèles organisationnels et économiques sur lesquels peuvent s'appuyer la structuration des parcs de prêt. D'autres axes de réflexion émergeront encore et viendront nourrir la démarche d'ensemble.





PARTIE 2 : LES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET ORGANISATIONNELS DES PARCS DE PRÊT DE L'AGENCE : ANALYSE, COMPARAISON, PRÉCONISATIONS

Introduction

L'iddac, Agence culturelle du Département de la Gironde, inscrit depuis 30 ans sa présence sur l'ensemble du territoire. Se reconnaissant pleinement dans des dynamiques de territorialisation de la culture et d'inter-sectorialisation, l'agence travaille à la rencontre entre éducation, culture, citoyens, acteurs culturels et associatifs, artistes, et élus de proximité.

Au sein du Pôle Culture et Documents Départemental (PCDD qui rassemble également la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, biblio.gironde, les Archives Départementales, le service Documentation), iddac se fait un bras armé du Département dans une perspective de développement culturel, de coopération territoriale et d'expérimentation des politiques publiques de la culture.

En observant l'histoire de l'agence et de l'évolution de ses missions, il est notable que l'objectif d'« accompagnement des acteurs culturels dans la réalisation de leurs projets avec une aide logistique »¹⁴ a d'emblée pu s'appuyer sur un parc de matériel scénique hérité du Conseil départemental de la Culture (CDC)¹⁵. Ceci se consolide année après année, sous la forme d'un pôle technique déployé et développé par le directeur initial, comme ses successeurs.

Ce service d'aide technique et le matériel associé sont hébergés dans des bâtiments mis à disposition par la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, au Domaine de Caupian, dès 1991, et même encore après le départ des autres services de l'iddac pour Le Bouscat en 2000.

Un incendie accidentel en juin 2017 détruit le parc de matériel et fragilise, temporairement, ce service auprès des territoires. Pour autant, la mobilisation des équipes de l'iddac et le soutien via une subvention exceptionnelle du Conseil départemental, permettent à l'agence de renouveler dans des conditions acceptables le matériel et d'ouvrir quelques mois plus tard sur la commune de Lormont, en septembre 2017, un parc alors provisoire, dénommé « Parc Central ».

Cette dénomination de « Parc Central » illustre l'approche territoriale défendue par l'iddac à partir des années 2000, approche qui repose sur plusieurs parcs de matériel scénique répartis sur l'espace départemental. Ainsi le modèle expérimental amorcé permet pendant de nombreuses années de garantir un service technique de prêt et de conseil à l'équipement en proximité des besoins. Issue d'un appel à candidature pour la création des parcs territorialisés - appelés à l'époque les « antennes » - cette démarche s'inscrit alors pleinement dans les missions territoriales de l'iddac. L'intuition de la direction de l'époque se fonde sur l'idée que des antennes doivent se développer de façon personnalisée selon les territoires pour une meilleure appropriation de l'outil. L'achat de matériel dédié aux pratiques amateurs est assuré par l'iddac tandis que les intercommunalités candidates s'engagent à mettre à disposition un local.

Cinq antennes, initiées entre 2001 et 2005, sont créées en partenariat avec les Pays, regroupements intercommunaux sans personnalité juridique, sur lesquels le Conseil général s'appuyait alors pour

¹⁴ Pour un aperçu des missions de l'iddac et de son histoire, voir http://www.iddac.net/phocadownload/userupload/espace/Historique_iddac_fr.pdf

¹⁵ L'iddac est née en 1991 de la fusion entre le CdC et le centre d'action culturelle de Saint-Médard-en-Jalles.



déployer sa politique d'aménagement du territoire¹⁶ : Haut-Entre-Deux Mers, Haute-Gironde, Médoc, Landes de Gascogne et Libournais. Dix emplois - financés via le dispositif « emploi jeunes » . – 5 techniciens et 5 chargés de développement culturel – , gérés par un groupement d'employeurs associant l'iddac et la Ligue de l'Enseignement, seront créés pour assurer le service en proximité dans un souci de coopération permanente.

Pour des raisons budgétaires et organisationnelles, entre 2011 et 2013, la fermeture de quatre des cinq antennes est actée. Forte d'un partenariat solide avec les collectivités locales, l'antenne Haut-Entre-Deux-Mers est la seule à se maintenir et elle perdure aujourd'hui sous l'identité de Parc de matériel culturel Réolais en Sud Gironde.

Cette période de restructuration invite à repenser l'activité en s'adaptant aux besoins locaux ou en s'appuyant sur des initiatives locales. Ainsi, en juillet 2017, le Conseil départemental adopte une stratégie territoriale pour le prêt de matériel de l'agence qui, compte tenu de la nécessité de renforcer la proximité avec les acteurs du territoire, retient deux projets :

d'un côté, le CLAS (Collectif Local des Artisans du Spectacle), dont l'iddac est adhérente (puis sociétaire) depuis sa création (2014) et qui assure la gestion des prêts de matériel et l'activité de conseil technique sur l'aire girondine du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne;

de l'autre, le parc du domaine de Nodris à Vertheuil, dans le Médoc, qui, à partir de février 2022, proposera un service de prêts de matériel, selon les mêmes modalités, que le parc central de Lormont.

En parallèle, le Département cherchait, depuis le départ de l'iddac de Saint-Médard-en-Jalles en 2000, un lieu susceptible d'accueillir, toute l'équipe de l'agence. Il faudra attendre près de 20 ans pour que soit rassemblée l'intégralité des services. En effet, c'est début 2022 que seront réunis dans un même bâtiment du BT51 de Bègles le Parc Central, anciennement implanté à Lormont, son équipe technique, et les autres services de l'agence jusqu'alors situés au Bouscat.

A l'aube de cette nouvelle histoire pour l'agence, plusieurs questions se posent autour de ces parcs matériels techniques et de ce service singulier au sein d'une agence de développement culturel, elle-même co-productrice de projets artistiques, soutien à la vie artistique et culturelle portée par les opérateurs et collectivités sur l'ensemble du département.

Si le travail partenarial ainsi mené assure un maillage territorial élargi et pertinent, cette présence peut parfois s'avérer insuffisante car il faut faire face et à une croissance des demandes et à des projets locaux qui évoluent, dans leurs besoins comme leurs objectifs, parfois moins culturels.

Cette variété de questions autour des parcs de matériel de l'agence, en régie directe ou en gestion partagée, suppose qu'on en étudie les forces et les faiblesses, la viabilité économique, autant que les paradigmes organisationnels... En effet, penser les Parcs Matériels Scéniques¹⁷ de l'iddac pour demain, implique-t-il une modélisation uniforme de tous les PMS ou l'impératif de service public impose-t-il d'adopter des voies singulières, adaptées aux territoires d'implantation ?

L'analyse de chaque PMS, dans son organisation comme dans son modèle économique, ainsi qu'une comparaison avec d'autres parcs matériels techniques sur le territoire national, doivent permettre d'apporter des éléments de réponses ou tout au moins des préconisations à ces questionnements.

¹⁶ Les « Pays », aujourd'hui sortis des dispositifs réglementaires en exercice, ont été créés en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT).

¹⁷ PMS dans la suite de l'étude.



I - Analyse des parcs existants

A- Des dénominateurs communs

1 Le périmètre de l'étude

L'iddac possède à ce jour deux parcs de matériel, gérés directement par l'équipe technique de l'Agence :

- le Parc technique dit « central » (Lormont)
- le Parc de matériel mutualisé iddac/Réolais en Sud Gironde (La Réole), créé avec la Communauté de communes du Réolais.

Ces deux parcs assurent chaque année du prêt de matériel à des opérateurs publics ou privés de type prêt de gradins, projecteurs, câbles, tribunes, éléments électriques et de son pour plus de 600 spectacles. Les équipes interviennent également auprès des porteurs de projets artistiques et culturels en assurant conseil, accompagnement et formation à l'utilisation du matériel.

Ces deux parcs sont complétés par un troisième, le PMS du CLAS (Collectif Local des Artisans du Spectacle), association transformée en 2020 en SCIC et dont l'iddac est sociétaire. Le CLAS intervient sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG), à cheval sur deux départements, celui de la Gironde et celui des Landes.

Avec l'iddac, Le périmètre d'activité du CLAS est l'aire girondine du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Enfin, un parc iddac Médoc ouvre ses portes sur le Domaine départemental de Nodris¹⁸, début 2022 et un autre est en cours de réflexion sur le domaine de Certes¹⁹. La forme juridique et l'étendue des activités de ce dernier sont encore en phase de définition.

Les missions et objectifs des PMS sont définis comme suit :

- Faciliter l'accès aux prêts de matériel et aux conseils techniques par le maillage territorial
- Assurer aux territoires girondins des parcs de matériel de proximité nécessaires à la tenue d'événements culturels et artistiques (prêts de matériel scénique, diffusion de spectacles, résidences, etc.)
- Développer le périmètre territorial des parcs techniques en prenant davantage en compte les transitions liées à l'écologie, à l'emploi, au tissu artistique et culturel local.
- Encourager des logiques de coopération et de mutualisation (matériel son, lumière, équipements scéniques ; moyens humains).

2 Le fonctionnement général

Les services fournis par les PMS se basent sur la gratuité du prêt, sous réserve d'adhésion. En effet, toute organisation (collectivité, compagnie théâtrale, association culturelle) doit adhérer à l'iddac pour en bénéficier.

Ceci permet d'accéder au matériel, mais aussi à une aide technique, un accompagnement en

¹⁸ Le domaine départemental de Nodris, d'une superficie de 43 hectares, est situé sur la commune de Vertheuil, au cœur du Médoc. Le Département souhaite qu'il soit l'une des traductions de sa stratégie concrète de résilience. Nodris doit accueillir à terme des activités agricoles, culturelles, sociales. Elles se mêleront les unes aux autres et donneront vie au site. Un PMS de l'iddac est en cours de création sur ce site départemental.

¹⁹ Le domaine de Certes et Graveyron, propriété du Conservatoire du littoral, est un espace naturel unique de 530 hectares au cœur du Bassin d'Arcachon, sur les communes d'Audenge et de Lanton.



termes d'ingénierie, de conseil et d'orientation, des sessions de formation-sensibilisation, sans compter les droits accordés à tout adhérent (possibilité d'assister à l'AG, de prendre part aux votes de l'Association et de siéger dans les instances). Le montant de la cotisation annuelle, incluant les frais d'adhésion (de 30 €) est défini en fonction de la nature et de la taille de l'organisation :

- de 160 € à 200 € pour une compagnie théâtrale ou une association artistique
- de 160 € à 610 € pour les communes ou intercommunalités.

Si aucun critère qualitatif n'est exigé, le service de prêt de matériel n'est toutefois réservé qu'aux seules manifestations à caractère culturel et non commercial, avec la condition indispensable qu'elles répondent à un réel besoin du territoire et des acteurs.

Les demandes de prêts, depuis 2019 se font directement en ligne. Une anticipation de deux mois avant la date de l'événement est requise pour que l'équipe technique puisse répondre favorablement aux demandes de prêt des adhérents.

Enfin, soucieux de préserver la qualité des relations avec les acteurs de l'écosystème professionnel technique, l'iddac veille à ne pas se substituer aux prestataires privés²⁰. Aussi, bien que la cotisation ne précise pas le nombre d'événements maximum pouvant être accompagnés, celui-ci s'établit souvent au seuil de 4 à 6 événements par an et par adhérent « habitué », même si généralement, chaque adhérent utilisateur ne recourt au parc qu'une à deux fois l'an. Les acteurs les plus aguerris en matière de programmation sont invités à s'adresser au marché privé, pour répondre à leurs besoins en support technique et en matériels.

De même, l'iddac ne prête que très rarement la totalité de l'équipement demandé, son apport s'opérant plutôt en complément de matériels loués ou achetés par les porteurs. Enfin, pour les mêmes raisons d'équilibre entre marché privé et politique publique de support, le prêt est uniquement matériel, les techniciens des parcs iddac n'assumant aucunement la régie technique des événements accompagnés, laissée aux prestataires privés.

« On prête du matériel mais on n'assume pas la régie, pour rester en bonne entente avec les privés qui sont partenaires responsables. On est très vigilant à ne pas se retrouver en concurrence avec les prestataires et on fait en sorte dans nos achats et investissements de continuer à ce que le secteur privé existe. On a aussi besoin des loueurs et on soutient ainsi le travail des intermittents techniciens » (DS)

3 Au-delà du prêt, l'accompagnement et la formation/transmission

Afin de remplir ses missions de développement de l'offre culturelle à l'échelle du territoire, les prêts s'adressent prioritairement à des porteurs en phase de structuration ou nouvellement formés sur le territoire. Ils sont priorisés pour soutenir le projet, la démarche, dans une étape de lancement où moyens financiers et connaissances des besoins manquent souvent.

En sus des moyens techniques stricto sensu, les PMS délivrent ainsi un service de proximité qui relèvent de deux autres volets d'intervention :

- Le conseil à l'équipement sous forme de diagnostic que l'équipe réalise en amont de projets d'aménagement ou de construction et outils à la définition d'un cahier des charges ;
- L'accompagnement sous forme des parcours de découverte gratuits, des techniques du

²⁰ Prestataires loueurs de matériel technique, techniciens du spectacle- intermittents...



spectacle concourant à former et professionnaliser les acteurs culturels à l'utilisation du matériel. Cet accompagnement par « le faire » est essentiel pour nourrir le dialogue avec les territoires. Partager l'analyse des besoins techniques, avec les élus ou les porteurs de projet, conduit en effet tout naturellement à aborder des considérations sur les politiques culturelles ou sur les actions d'ingénierie culturelle. En traitant de sujets liés à l'équipement, l'Agence évite en outre le risque de rester théorique et aide, via les PMS et les techniciens qui les animent, à rendre concrets et pertinents les projets locaux.

« Penser une politique culturelle, ce n'est pas seulement faire de la théorie. Si on s'adresse à un maire d'une petite commune l'interrogeant sur sa politique culturelle il risque de se sentir perdu. En revanche, si on lui parle des besoins en termes d'équipements pour sa salle de spectacle, il connaîtra mieux ses besoins et nous pourrons alors l'accompagner à structurer sa proposition, à partir de sa demande » (PS)

B - Le PMS « Parc Central » (LORMONT)

Situé au 3, Avenue de la Gardette, à Lormont, le parc central, installé après l'incendie du local de St Médard en juin 2017, accueille le stock de matériel scénique de prêt, reconstitué puis enrichi, ainsi que les bureaux de l'équipe technique.

1 Organisation et RH

Ce parc est animé par quatre salariés de l'iddac, techniciens mobilisés pour répondre au mieux aux demandes sur ce site (500 prêts annuels environ) :

Daniel Saffore, Régisseur Général
Anthony Fayard, Technicien qualifié-Conseil à l'équipement
Jan Sanchez, Technicien qualifié
Damien Tisnés, Technicien qualifié



Sous la supervision d'Alexandra Saint-Yrieix (basée elle-même au Bouscat), ils assurent la prestation technique de prêt de matériel pour l'ensemble du territoire girondin et répondent également à des demandes d'accompagnement et de formation.



Tous issus du monde du spectacle et tous polyvalents, ils ont néanmoins chacun une spécialisation par compétences en fonction de leurs intérêts et affinités :

Anthony Fayard s'occupe de la formation et du conseil à l'équipement, Damien Tisnés assure le suivi des contrats et veille à répondre aux demandes des adhérents, Jan Sanchez intervient sur le dispositif « P'tites Scènes », il est référent des acquisitions / marchés publics avec Daniel Saffore qui coordonne et gère les équipes des Parcs techniques et suit plus particulièrement les « Scènes d'été en Gironde ». Toute l'équipe assure les missions de techniciens d'accueil et offre du support en cas de problèmes matériels.

Ces techniciens ont une bonne connaissance des lieux et des salles de Gironde, ce qui facilite l'accompagnement.

La volonté de l'iddac est de ne pas faire de prestations techniques, ce qui permet notamment aux techniciens de se concentrer sur cette activité de prêt et de répondre rapidement aux demandes : un délai de deux mois est constaté pour obtenir une réponse favorable, délai très courts en comparaison d'autres opérateurs techniques.

Le matériel est distingué en deux catégories d'usages et d'utilisateurs²¹ :

- Matériel « pro » dont l'utilisation est conditionnée par la présence de techniciens qualifiés sur les lieux des spectacles,
- Matériel « amateurs », aujourd'hui également performant adapté à une utilisation simplifiée pour des acteurs culturels amateurs ou débutants.

Il convient de souligner qu'une part importante de l'activité du parc central (70%) est dédiée à l'accompagnement des spectacles dont l'iddac est partenaire : en 2019 l'activité des deux parcs iddac a totalisé 571 prêts de matériel dont 458 pour diffusions de coproductions dont 357 pour des co-organisations iddac (indicateurs chiffrés donnés par le service technique).

Le déménagement prévu début 2022 au sein du quartier des Terres Neuves au BT51 à Bègles, avec l'ensemble des activités de l'iddac, implique une redistribution des territoires d'intervention pour le Parc Central, qui orientera dès lors son attention vers la Métropole de Bordeaux, le Libournais et la Haute-Gironde. Les PMS de La Réole et du CLAS desserviront les territoires du sud Gironde, tandis que les projets de Nodris et Certes déploieront leurs activités respectivement sur les territoires du Médoc et du Bassin d'Arcachon.

Considéré comme plateforme technique ressource pour les autres PMS, le parc basé au BT51 poursuivra ses missions d'ingénierie, de conseil et de formation sous forme d'initiations techniques.

Deux alertes sont à identifier à travers l'exemple du Parc Central :

- Ce déménagement autant que l'élaboration des projets Nodris et Certes en cours impliquent de repenser les équilibres organisationnels, au sein de l'équipe technique mais aussi en lien avec les autres services de l'agence et les territoires et opérateurs. Un enjeu de communication et d'information sur les nouveaux fonctionnements induits sera à prendre en compte.
- Ce projet comporte également des contraintes logistiques puisque le nouveau local du BT51, plus petit que celui de Lormont, suppose des choix organisationnels comme par exemple :
 - répartir différemment le matériel entre le nouveau parc et celui de la Réole
 - initier d'autres partenariats et céder une partie du matériel actuellement à Lormont

²¹ Annexe 1 : liste matériel disponible – Parc Central de Lormont



pour essayer sur d'autres parcs en projet .
 - se spécialiser par lieux (des gradins dans un lieu, la lumière dans un autre?).

Plusieurs options semblent possibles mais toutes sont elles-mêmes impactées par l'évolution des pratiques du métier et du milieu culturel et artistique, en plein bouleversement.

Tout changement implique accompagnement et écoute pour réussir les étapes à venir en sérénité et sécurité pour chacun. De ce point de vue, la parole recueillie pour la production du livrable 1 offre des indications qu'il convient de prendre en compte pour accompagner les mutations en cours.

2 Le modèle économique

Le Parc Central est totalement financé et géré par l'iddac.

Le fonctionnement du Parc Central fait partie intégrante du budget de fonctionnement de l'agence. A ce jour, ce parc est administrativement considéré comme un établissement secondaire (car site détaché du siège).

Le rattachement du parc aux locaux du BT51 ne changera en rien le modèle économique connu à ce jour.

<p>G Génération de la valeur</p>	<p>Porteur(s) L'IDDAC (1991) accompagne le développement culturel en Gironde, son parc "central" accueille le matériel scénique de support logistique des adhérents ; 4 techniciens du spectacle (1 E/O, 2 AM et 1 Cadre) gèrent ce parc sous la supervision de la Responsable Pôle Ingénierie et Ressources territoriales, Alexandra Saint-Yrieix.</p>	<p>Proposition de la valeur L'activité s'articule en Gironde autour du prêt de matériel, des initiations à son utilisation, de l'assistance et conseil sur le choix du matériel pour la réalisation d'un spectacle ou l'aménagement d'une salle ; Les activités sont gratuites et réservées aux adhérents cotisants à IDDAC; Les demandes de prêt doivent parvenir 2 mois avant la manifestation.</p>	<p>Fabrication de la valeur Dans le local de Lormont les techniciens gèrent un parc d'une VB de 405K€ (2019): ils traitent les demandes, vérifient les documents et la sortie du matériel, au retour ils réalisent un contrôle manuel; Ils suivent les activités de conseil et initiation avec des formations sur places ; du matériel "pro" est prêté sous conditions (présence d'un technicien).</p>
<p>R Rémunération de la valeur</p>	<p>Sources des revenus Une quote-part du budget de fonctionnement de l'IDDAC (subventionnée à 92% par, en ordre décroissant, le Département, la DRAC NA, Bdx Métropole et les cotisations de ses adhérents) est dédiée au Parc ; L'activité de prêt et de conseil se veut gratuite pour les adhérents cotisants.</p>	<p>Volume des revenus IDDAC ne réalise pas de suivi analytique des parcs, cependant le VdR nécessaire au fonctionnement du parc central correspond : - aux charges de location (bientôt absorbée par le déménagement à Bègles), - à la rémunération des 4 techniciens, - aux investissements pour le renouvellement du matériel (variables).</p>	<p>Performances L'activité en 2019 compte 494 prêts, 6 formations, 7 suivi à l'équipement, 5 accompagnements à l'élaboration des cahiers de charges ; La satisfaction des usagers et la notoriété du service sont des performances reconnues comme centrales.</p>
<p>P Partage de la valeur</p>	<p>Parties prenantes L'activité du parc est souvent le 1er contact pour l'Agence avec les porteurs de projets : IDDAC est ainsi PP vis à vis de l'activité du parc, tout comme le Dpt de la Gironde ; collectivités et porteurs de projets culturels émergents sont aussi des PP pour qui le soutien logistique du parc est essentiel.</p>	<p>Conventions L'image des "mondes de l'art" (Becker) décrit bien les relations que les techniciens du parc ont avec les usagers, leur connaissance des acteurs permet des façon de faire informelles mais efficaces, leur appartenance au secteur culturel facilite la bonne entente et la fluidité des échanges ; La gratuité de l'activité est considérée inhérente au service public offert.</p>	<p>Écosystème Un environnement Politique défavorable préjugerait le parc, évaluer son Economicité assurerait, la Technologie demande investissements, l'Ecologique invite à mutualiser et multiplier les implantations ; tous laisse présager transformations (prêts conditionnés à prestation, mobilité intra-parcs des techniciens).</p>

Tableau 1 : Analyse Business model – Parc Lormont.



La mise à jour du Business Model de ce parc souligne des aspects qu'il semble intéressant de développer.

- L'écosystème permet de décrypter les tendances de l'environnement par une analyse PESTEL (politique, économique, social, technologique, écologique et légal). L'évolution technologique des matériels de travail, en particulier le matériel lumière, mérite une attention particulière. Si, par exemple, le passage au LED constitue un progrès technique appréciable tout en participant d'une transition écologique nécessaire, il soulève dans le même temps de nouvelles difficultés pour les techniciens du spectacle qui doivent s'initier à leur bonne utilisation ce qui suppose un effort de formation.
- Ces évolutions technologiques et les nouveaux besoins engendrés ont donc un impact en termes de formation/efficacité économique/ apport pour l'organisation. Les techniciens iddac assurent des formations en faisant cependant attention à ne pas se substituer aux organismes assurant des apprentissages sur ces sujets, même de courte durée. Il est raisonnable de penser que la demande pour ces types de formation continuera à croître après le déménagement dans le nouveau site de Bègles et que l'activité de formation menée par les techniciens iddac pourrait se développer davantage.
- La composante écosystème du BM permet également de traiter le rapport avec des opérateurs techniques privés. Ce parc géré en interne respecte le positionnement vis-à-vis des privés garantissant une dynamique « gagnant-gagnant » avec eux. Pour cela, lorsque du matériel est prêté, sa sortie peut être conditionnée par la garantie de la présence d'un technicien embauché par le porteur du projet assurant par exemple le bon montage et la bonne manipulation du matériel.
- Les composantes relatives à la Rémunération de la valeur correspondent au modèle économique stricto sensu du BM. Elles sont indispensables pour la pérennité de tout projet. D'un côté le BM GRP permet de mesurer la polysémie de la valeur des projets²², de l'autre, les composantes de la rémunération permettent d'estimer les résultats captés par l'organisation en contrepartie de sa génération de valeur. Soulignons toutefois que si les sources sont clairement identifiables, l'absence de suivi analytique ne permet pas d'analyser l'évolution du parc de Lormont dans le temps.

²² Verstraete T., Jouison-Lafitte E., 2011, A Business Model for Entrepreneurship, Edward Elgar



En suivant les recommandations faites pour la rédaction d'un BM adapté aux associations²³, un suivi analytique pourrait débuter par l'identification des sources non commerciales :

	Nature des sources	Origine	Questions
Revenus non commerciaux	Cotisations	Adhérents cotisants	Quel est le profil des adhérents demandeurs des services du parc ? Comment évolue-t-il au fil du temps ? dans quel proportion leur cotisation contribue au volume des revenus du parc ?
	Financements publics	Département, Région, DRAC, CdC, État, Communauté Européenne, ...	Pouvez-vous prétendre à des subventions de fonctionnement pour le parc ? Quels sont les critères d'attribution ? Pour quelle contrepartie ? Sont-elles pérennes ?
	Appel d'offre	Institutions, établissements publics	L'activité des parcs iddac est-elle éligible à des appels d'offre ? Lesquels ? Envisagez-vous de mettre en place une veille ?
	Autre (don, mécénats...)	Particuliers, entreprises, fondations	L'activité des parcs est-elle propice à collecter des dons ? Quel pourrait être le profil de vos donateurs et/ou mécènes ?

C - le PMS Réolais en Sud Gironde (LA REOLE)

Installé à La Réole, le Parc du Réolais en Sud Gironde (Parc RSG) est inauguré en 2001 dans le cadre du développement territorial des « antennes ». Il est le dernier aujourd'hui encore en place, héritage d'une collaboration avec des intercommunalités girondines²⁴. Il constitue un exemple d'un projet qui perdure, concerté et implanté sur le territoire grâce à un fort portage politique local. Les locaux sont situés au 9 avenue François-Mitterrand à La Réole (Gironde) et comprennent :

- un espace de stockage du matériel scénique
- un atelier de 330 m²
- un local administratif (poste de travail complet et espace de réunion)
- Un technicien de l'iddac, François Leguillier, est en charge de la gestion de ce PMS sur place.



²³ Cf. Publication réalisée par GRP Team Business Model L'écrire pour mieux le concevoir

²⁴ Cette démarche avait pour but, pour rappel, de favoriser une meilleure circulation et une mutualisation technique sur le département de la Gironde et au service des territoires.



1 Fonctionnement

Initialement construit avec la Communauté de Communes du Haut-Entre-Deux-Mers, le projet a pu, compte tenu de la qualité du partenariat avec la Communauté de Communes et la Ville de La Réole, évoluer positivement. L'Antenne iddac a ainsi pu être transformée en 2013 en Parc de matériel culturel du Réolais en Sud Gironde, en étroite relation avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde²⁵.

La CdC est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe 36 communes. Elle place la culture comme facteur de développement territorial. Pour cela, elle développe des projets culturels et artistiques à portée éducative.

Dans le cadre du PMS, une convention pluriannuelle engage les deux parties signataires, iddac et CdC, répartissant les rôles, obligations et charges. Dans le cadre de sa coopération avec l'iddac, depuis plus de dix ans, l'intercommunalité finance aussi des investissements techniques et matériels.

	iddac	CdC
Financements		Subvention annuelle de 6000€ à l'iddac
Moyens humains	1 ETP technicien - salarié à l'iddac	
Moyens logistiques	Frais de fonctionnement (téléphone, assurance, électricité, sécurité)	Local mis à disposition
Moyens techniques	Mutualisation achats et investissements techniques	Mutualisation achats et investissements techniques

Tableau 2: répartition des moyens entre l'iddac et la CdC Réolais Sud Gironde, d'après convention en cours

La longévité de ce Parc s'explique par le partenariat avec le territoire, un partage de gestion et de responsabilité du site et un partage des décisions. Ainsi, cette coopération territoriale s'appuie sur une relation de type partenariale et mutualiste, dans un souci de complémentarité vertueuse au service du territoire et de ses opérateurs : les investissements faits par l'un complètent ceux de l'autre et, réciproquement, les investissements de la CdC étant confiés en gestion au technicien du Parc.

Ce PMS soutient entre 50 et 80 spectacles par an avec une progression régulière : en 2010, les manifestations organisées étaient de 60 et montaient à 77 en 2019. 150 à 200 adhérents iddac utilisent le PMS sur ce territoire. La CdC est un utilisateur majeur pour ses propres manifestations (85% à 90% du volume global), suivie par les communes extérieures à la CdC (à hauteur de 15/10%).

Comme pour le Parc Central, les ressources du PMS sont mises gratuitement à la disposition de l'ensemble des acteurs de la CdC, conformément au modèle premier de l'iddac pour la réalisation de leurs projets et l'organisation de manifestations artistiques et culturelles. Ce PMS s'adresse tant aux amateurs qu'aux professionnels tout en encourageant l'embauche de techniciens

²⁵ CdC dans la suite du document



professionnels pour utiliser le matériel et ce, en appui d'une politique intercommunale de soutien financier. Ces techniciens intermittents n'ont globalement pas de matériel et travaillent avec celui du Parc devenant les principaux interlocuteurs du technicien François Leguillier, bien plus que les porteurs eux-mêmes.

2 Organisation et RH

François Leguillier, présent depuis la création du parc, a suivi toutes les mutations et est encore aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des acteurs d'un territoire qu'il connaît bien pour en être, en outre, originaire. Il développe un « esprit antenne » où il s'est affirmé comme un acteur de la vie artistique et culturelle mettant à profit sa connaissance du territoire et ses relations au sein du réseau local.

Cela lui confère une parfaite connaissance des élus et du système politique local, atout important pour une telle typologie d'action locale. Chargé de la gestion et de l'entretien courant, il participe également à la mise en œuvre des actions artistiques et culturelles menées par l'iddac sur le territoire de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde.

Seul salarié sur site, il a des missions très polyvalentes : il s'occupe de gérer les stocks de matériel, d'organiser le planning des manifestations pour les prêts d'équipement. L'activité de prêt et sa gestion administrative et technique occupent 80% de son temps de travail, tandis que la formation (en lien avec Anthony Fayard) et le conseil occupent les 20% restants.

Il travaille en étroite collaboration avec la CdC du Réolais et en particulier le service culture.

3 Le modèle économique

La particularité de ce parc réside dans sa nature d'« antenne », au sens où il est géré par l'iddac, qui y dédie des moyens humains. Les apports matériels et financiers sont partagés. C'est une structure hybride dont la pérennité est assurée par un partenariat stable entre le Conseil départemental de la Gironde et la CdC du SRG.

- La mise à jour du BM²⁶ de ce parc permet d'estimer l'intérêt du partenariat formé par les porteurs. Le principe de mutualisation telle que posée dans la coopération, illustre la volonté politique – commune à l'iddac et à la Cdc – de « faire ensemble ».

- Malgré l'évolution des périmètres, la collectivité défend et développe cet outil depuis sa création à travers, d'une part, une politique raisonnée de co-investissement et, d'autre part, une logique d'implantation de proximité (Caractéristique propre de la Proposition de valeur des parcs iddac).

- Ceci impacte la Rémunération de la valeur, ce qui dessine un modèle économique viable où sont mis en partage :

- des moyens humains : un agent Responsable du parc porté par l'iddac travaille avec un agent responsable du service culture de la CdC
- des moyens matériels : un parc de matériel CdC et un parc de matériel iddac
- des moyens financiers : une politique d'investissement concertée et des frais de fonctionnement mutualisés.

Tableau 3 : Analyse Business model – Parc Réolais Sud Gironde

²⁶ Cf tableau page suivante



<p>G</p> <p>Génération de la valeur</p>	<p>Porteur(s)</p> <p>Ex parc antenne du Haut-Entre-Deux-Mers, le Parc du Réolais en Sud Gironde est mené par IDDAC et par la Communauté de Communes du Réolais depuis 2016 (36 communes) ; Parc mutualiste (les deux porteurs partagent matériel et moyens) il compte 1 employé ETP (AM), ancré localement</p>	<p>Proposition de la valeur</p> <p>Etablissement Public de Coopération intercommunale, le parc met à disposition le matériel gratuitement aux porteurs de projets culturels de la CdC Sud Réolais ; le technicien gère les stocks, organise le planning des prêts et les gère ; il travaille directement avec les intermittents du spectacle embauchés par les porteurs</p>	<p>Fabrication de la valeur</p> <p>Situé à La Réole, le parc (330m2) se compose d'un espace stockage, un atelier, un poste de travail et un espace réunion, un déménagement dans un lieu plus adapté et grand est prévu (2022) ; La CdC met à disposition le local; IDDAC couvre une partie de dépenses de fonctionnement, les deux mettent à disposition le matériel (VB 67K€)</p>
<p>R</p> <p>Rémunération de la valeur</p>	<p>Sources des revenus</p> <p>Les revenus nécessaires au fonctionnement du parc servent à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement et les taxes (68K€) : 39K€ de charges du personnel et 29K€ des frais (ménage; téléphone,...) ; Elles sont assurées à hauteur de 41K€ par IDDAC et de 27K€ par la CdC qui, de plus, met à disposition le local</p>	<p>Volume des revenus</p> <p>Le VdR doit couvrir les charges relativement faibles du fait que le local est mis à disposition par la CdC, elles s'élevaient à la rémunération du technicien (39K€ TTC) ; Dans les produits au budget du parc, une subvention de la CdC du Réolais de 6K€ est à noter : c'est un point de force pour la pérennité du projet en tant que symbole de coopération locale</p>	<p>Performances</p> <p>77 prêts réalisés en 2019, 1 formation technique, 5 conseils à l'équipements ; les CdC représentent presque 90% des emprunts, le reste couvre quelque demande de prêts des communes hors CdC Réolais</p>
<p>P</p> <p>Partage de la valeur</p>	<p>Parties prenantes</p> <p>IDDAC est PP du parc ; L'efficacité du service est une attente de la CdC qui subventionne le projet pour garantir gratuitement l'activité du parc sur le territoire, les 36 communes de la CdC du Réolais comptent sur ce support à l'activité culturelle ; Les intermittents locaux bénéficient du matériel du parc dans leur travail</p>	<p>Conventions</p> <p>La connaissance du territoire du responsable facilite les relations avec l'Intercommunalité ; Les demandes de prêts sont portées (usage) par le(s) technicien(s) embauché(s) par les porteurs (le responsable échange avec ses pairs) ; Comment impliquer d'autres CDC est question actuelle liée à l'agrandissement du parc à venir</p>	<p>Écosystème</p> <p>La politique de soutien local au parc selon une démarche mutualiste permet son développement (économité à évaluer) qui se traduira par le déménagement dans un local plus grand (2022), la technologie impose aux usagers d'embaucher des techniciens pour l'utilisation du matériel et l'urgence climatique l'utilisation de matériel moins polluant (LED)</p>

4 Les mutations à venir.

Plusieurs contraintes pénalisent le parc et son fonctionnement : les charges locatives sont non seulement en hausse et représentent un coût important pour la CdC, mais le site est qui plus est inadapté à l'accès des camions. Une réflexion a été engagée dans le cadre de la dernière convention (2016-2021) qui s'appuie sur le projet de développement économique intercommunal et sur les élargissements possibles du périmètre d'intervention du Parc.

A ce titre, est en préfiguration un nouveau site sous maîtrise d'ouvrage de la CdC qui, outre la fonctionnalité des locaux, permettrait l'ouverture de son usage aux intercommunalités voisines intégrées au Pacte Sud Gironde²⁷. Il est ainsi prévu que le futur parc de matériel culturel dont l'ouverture est prévue fin 2022, serait construit à proximité de l'actuel bâtiment des services techniques de la CdC à Bois-Majou Nord dans la commune d'Aillas. Cet emplacement, sur la zone d'activités d'Aillas à l'embranchement de l'A62, facilitera l'accès au PMS à un territoire plus élargi. Si un PMS plus grand et plus adapté aux besoins et au fonctionnement d'un tel service, peut générer plus de demandes, cet accroissement de l'activité implique des moyens humains supplémentaires dont le financement pourrait n'être pas à la seule charge de l'iddac. Deux pistes sont envisageables :

- approfondir la mutualisation de la ressource avec la CdC pour co-porter les charges d'une nouvelle embauche ;
- poser et partager les modalités de coopération ouvertes aux intercommunalités limitrophes en augmentant ainsi les ressources disponibles.

« Si on n'a pas l'offre on n'a pas la demande, le fonctionnement est toujours le même. Ils viennent me voir car il y a le service de prêt. Les spectacles se font car il y a ce service. On développe parce qu'il y a l'iddac. Très vite le parc est devenu référent » (FL)

D - Le CLAS, PMS coopératif (BELIN-BELIET - MOUSTEY)

²⁷ Stratégie départementale des Pactes Territoriaux pour l'horizon 2033 (<https://www.gironde.fr/collectivites/territoires/pactes-territoriaux>)



Association loi 1901 créée en mars 2014, le CLAS aujourd'hui réunit les fondateurs suivants :

- le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- l'iddac,
- l'Association Pneupno,
- le porteur de projet, Frédéric Rocher.

Son objectif initial est de favoriser le développement des actions culturelles sur le territoire en tant qu'association de préfiguration d'une coopérative de matériel territorialisée.

Si l'origine de la création du CLAS résulte de la fermeture en 2008 du parc de prêt de l'antenne « Landes de Gascogne » qu'avait développée l'iddac, elle repose aussi sur le constat, partagé par les acteurs de la vie associative et culturelle habitant sur le territoire du sud de la Gironde et du nord des Landes, de la nécessité de faire vivre et de mettre en valeur la vie culturelle locale.

Une rencontre avec Frédéric Rocher de l'association Pneupno, a permis de pousser la réflexion plus loin. Technicien du Spectacle expérimenté, il accepte une mission de faisabilité du projet qui débouche sur la création de l'association en 2014 et en 2020, fort de ses 34 adhérents, d'une SCIC.

Depuis le 30 janvier 2020, l'Association CLAS a voté la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CLAS, son siège social est fixé au 33, Route de Bayonne, 33830 Belin Beliet. La SCIC CLAS, dont l'iddac est sociétaire, assure désormais le maillage territorial pour les prêts de matériel et les conseils techniques sur l'aire girondine du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, son périmètre d'activité.

« Ce modèle économique nous a permis de maintenir le service là où le modèle antenne n'a pas fonctionné et sans avoir plus le problème RH et la charge de la personne qui gère ce parc » (PS)

1 Une coopérative

La société coopérative implique l'iddac dans un autre fonctionnement, basé sur des valeurs coopératives et mutualistes partagées, tout en poursuivant la logique départementale de contribution et soutien au développement culturel d'un territoire.

L'iddac intervient donc en tant que sociétaire du CLAS puisque, conformément aux règles de fonctionnement des SCIC, tout adhérent doit être préalablement sociétaire. Les montants des parts pour devenir sociétaire ainsi que les tarifs d'adhésion varient en fonction du statut (structures privées ou publiques) et s'échelonnent entre 150 € et 450 € annuels.

Le modèle répond à une logique entrepreneuriale et a été accompagné par ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale)²⁸. Privé et payant, il demeure alternatif aux modèles dominants (publics et gratuits) et repose sur une gouvernance partagée entre les différentes parties prenantes, à la fois structures de droit public et acteurs de droit privé.

Le choix de la forme juridique de la SCIC correspond à des valeurs coopératives fondamentales de solidarité, de sociétariat multiple où l'intérêt collectif se situe au-delà de l'intérêt personnel de ses membres. Il en va d'un souhait d'intégration forte, sociale, économique et culturelle, dans un territoire.

Regroupant des sociétaires publics et privés, le CLAS est pilotée par son gérant Frédéric Rocher,

²⁸ Pour plus d'informations sur ATIS, voir <https://atis-asso.org/nos-programmes/la-fabrique-a-initiatives/>



qui assure le fonctionnement du parc. La réussite du projet et des principes de coréalisation repose sur la complémentarité de tous les acteurs impliqués et des compétences de chacun. L'adhésion à la coopérative est la clé de son fonctionnement.

L'activité s'articule autour de 4 pôles, avec comme point commun l'accompagnement d'un professionnel :

- la mutualisation du matériel existant,
- un prêt de matériel,
- des prestations techniques
- la formation à l'utilisation du matériel et aux exigences de sécurité.

Contrairement aux parcs gérés directement par l'iddac, le CLAS propose le service payant de techniciens pour les prestations techniques (ex. Régie, aménagement, transport facturé). Ce service est toujours précédé d'un devis, et le coût indicatif d'un technicien à la journée (pour 2019) est de 400 € TTC.

L'iddac a soutenu la création du CLAS, en y apportant un investissement matériel issu des antennes. Le matériel du CLAS était initialement constitué par l'apport matériel de l'iddac et par celui de Frédéric Rocher lui-même, qui a intégré au CLAS le matériel collecté sur le territoire. Récemment, des fonds européens – levés grâce au concours de l'iddac et du LABA (pôle de compétences spécialisé dans les financements européens, dans le domaine des industries créatives et culturelles, du tourisme et du sport) – ont permis d'investir dans du matériel technique qui appartient désormais en propre à la coopérative.

On pourrait craindre que ce service de régie contrevienne aux positionnements adoptés pour les PMS de Lormont ou de La Réole. Pour autant, si l'iddac apporte son soutien à ce projet, il n'en est pas porteur, et se retrouve dans une logique de décision partagée, adaptée et pertinente pour le territoire, dans un schéma de valeurs intrinsèques à la coopérative ou la mutualisation doit favoriser à la fois le service, mais également l'emploi.

« Ce modèle peut générer des tensions sur le territoire ... mais ne pas le faire pour la collectivité ça peut générer l'effet de disparaître, c'est des équilibres à trouver. Des nouveaux modèles » (PS)

2 Le modèle économique

« Pour l'iddac être sociétaire de cette coopérative est intéressant. Notre intérêt, la façon dont on pense l'intérêt public local est de ne pas tout faire nous-mêmes. Si on peut faire porter nos valeurs dans des structures économiques qui ont du potentiel et qui vont s'enrichir elles-mêmes ; [si on peut] être partie prenante de ces porteurs dans les coopérations c'est parfait » (MBC)

La mise à jour du BM GRP du CLAS permet de détailler ultérieurement son modèle de valeurs, en développement et très dynamique.

Tableau 4 : Analyse Business model – CLAS



<p>G</p> <p>Génération de la valeur</p>	<p>Porteur(s)</p> <p>Le Collectif Local des Artisans du Spectacle (CLAS), SCIC née en 2020 de l'Association du même nom (2014-2019) est portée par le PNRLG, l'IDDAC, l'Ass Pneuono et Fred Rocher (FR) : technicien du spectacle passionné et formé tout au long de sa carrière, gère la CLAS avec un technicien et un administratif (1/3 d'un poste mutualisé)</p>	<p>Proposition de la valeur</p> <p>La CLAS mène un projet innovant de gouvernance partagée, elle mutualise le matériel et les compétences pour la réalisation d'actions culturelles par le biais du prêt (aux sociétaires) et de location (clients) de matériel, de prestations payantes (transport, installation...), de gestion mutualisée de matériel répertorié et de conseil</p>	<p>Fabrication de la valeur</p> <p>Grâce au matériel mis à disposition par IDDAC (VB en 2019 de 27K€) et par la CLAS (VB 106K€) et aux compétences de l'équipe et des techniciens impliqués (intermittents ou auto entrepreneurs), les actions d'accompagnement permettent le partage des connaissances, renforçant la mission de service public sur le territoire</p>
<p>R</p> <p>Rémunération de la valeur</p>	<p>Sources des revenus</p> <p>Les revenus nécessaires au bon fonctionnement du CLAS dérivent à 70% de l'activité, ensuite des subventions : Région NA au titre de la distinction de Pôle de compétence et pour la création de la SCIC, Départements des Landes et de la Gironde, IDDAC, le LABA, l'Urscop Aquitaine ; Enfin les revenus vient des 34 adhésions</p>	<p>Volume des revenus</p> <p>Les recettes de 96K€ (2019) dérivent de : prestation (68K), Gestion mutualisation (14K€), Transport (8K), Vente détails (3600€) et Location (1800€) et couvrent le coût du personnel (70K€); Le résultat de l'exercice est négatif (-18K€) pour un décalage entre le projet et les aides de la région NA et la CdC Coeur Haute Lande</p>	<p>Performances</p> <p>Avec un effectif de 2,2 ETC et des CDD récurrents la CLAS a réalisé (2019) 176 événements dont 89 accompagnés également par la prestation technique ; l'auto-financement égal 70% des recettes, ce dynamisme l'a amené en 2020 à se transformer en SCIC et de ce fait, elle est un exemple d'entrepreneuriat innovant de l'ESS</p>
<p>P</p> <p>Partage de la valeur</p>	<p>Parties prenantes</p> <p>Les PP principales sont FR en tant que gérant et les bénéficiaires de l'activité (sociétaires et autres porteurs de projets culturels du territoire du PNRLG) ainsi que les acteurs supportant son développement : PNRLG et IDDAC (membres fondateurs), la Région NA, les départements des Landes et Gironde</p>	<p>Conventions</p> <p>Les principes de l'ESS définissent la CLAS: la mutualisation des moyens (matériel répertorié) et des ressources (techniques, humaines et financières) donne vie à une activité répondant à une mission de service public qui respecte la logique entrepreneuriale: le projet est assujéti aux devoirs (TVA) et contraintes (IS) des firmes et s'auto-finance pour 70%</p>	<p>Écosystème</p> <p>Par la création d'emplois durables (2,2 ETC) et par l'activité qui provoque également des CDD, la CLAS s'inscrit dans l'ESS et de ce fait le soutien des politiques publiques devrait perdurer voire augmenter ; La mutualisation permet le partage des investissements liés aux innovations technologiques et une activité écologiquement plus responsable</p>

- La rubrique fabrication de la valeur met en avant la manière dont un modèle économique payant complet d'activité de prestation technique répond aux principes mutualistes et à la mission de service public. En effet les prestations proposées se basent systématiquement sur des réflexions élaborées en commun avec les porteurs et sur un « faire ensemble ». Ceci favorise la professionnalisation des acteurs culturels demandant les services du CLAS et permet le partage des connaissances et (parfois) des compétences.

- Le CLAS, inscrit dans l'ESS, témoigne en outre d'une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) où un équilibre subtil est recherché en permanence entre organisation performante en termes économique et social tout en garantissant une écologie de travail pertinente (être au bon endroit et ne pas faire du gaspillage).

- Ceci a un impact au niveau des conventions, car les règles du jeu sont celles d'une entreprise qui doit être productrice de richesses, mais reste imprégnée des valeurs solidaires de l'ESS.

- Au niveau des parties prenantes, on note que des partenaires institutionnels soutiennent de plus en plus l'activité du CLAS et son développement. C'est le cas de la Région Nouvelle Aquitaine qui, en 2020, lui a attribué un financement pour sa transformation en SCIC ainsi qu'une subvention liée à sa reconnaissance comme Pôle de compétences. L'enjeu est qu'elle devienne un référent technique mutualisé pour les collectivités locales.

- L'attribution de ce label est gage de pérennité, objectif essentiel pour le CLAS. Ceci a un impact positif sur la rubrique performance, dans laquelle on note également une capacité d'autofinancement à hauteur de 70%.

- Avec sa capacité à lever des fonds privés et publics, l'expérimentation entrepreneuriale de la SCIC CLAS montre que des formes hybrides de gestion sont possibles tout en restant socialement utiles au développement de l'écosystème artistique et culturel local et sans heurter ou défavoriser



l'écosystème des prestataires privés qui, de plus, peut bénéficier du dynamisme culturel instauré dans un territoire rural, faiblement peuplé.

- La transparence et l'accès à l'information sont deux autres éléments remarquables : le BM a pu être rédigé dans sa totalité, avec les éléments du modèle économique stricto sensu®. C'est le gérant lui-même qui rédige les rapports d'activités (depuis 2020 un emploi mutualisé lui offre un support administratif d'un jour par semaine).

II - Benchmark et analyse comparative avec d'autres modèles existants



A - Cadrage général

1 Spécificité française et variété des modèles

La formule des Parcs de Matériel Scénique (PMS) - avec prêt ou location à des prix hors marchés - fait partie d'une exception culturelle française et doit être considérée comme un dispositif d'aide au développement des activités du spectacle.

D'autres pays similaires en termes de richesse patrimoniale et créative, comme l'Italie ou l'Espagne, ne peuvent se vanter d'un tel système de pôles ou d'agences culturelles ancrées localement et capables de fournir ce type d'appui technique.

Ainsi, en Italie par exemple, un tel service n'existe pas, pas plus que n'existe l'équivalent des agences territoriales pour le développement du spectacle vivant. Les compagnies théâtrales et les associations culturelles peuvent obtenir du matériel scénique en l'achetant ou en le louant. Elles sont susceptibles de bénéficier de subventions ou de financements d'aide à la réalisation ou à la création. Dans le contexte italien, ceci passe systématiquement par la participation à des appels d'offres ou des concours lancés par des collectivités territoriales, des organismes ministériels, des chambres de commerce ou encore par des fondations et associations privées. Notons que ces aides sont très rarement orientées vers l'équipement technique de même que le FUS²⁹ du Ministère de la Culture sous forme d'aide exclut le support technique.

Quelques initiatives en soutien aux opérateurs culturels, « industries du spectacle et culturelles », fléchées vers l'équipement technique ou technologique, existent sous la forme d'appels d'offres développés avec le soutien de Fonds européens pour le développement régional (POR FESR 2014-2020) dans certaines régions (ex. Toscane).

Il est parfois possible, à la marge, de nouer un partenariat (par exemple l'invitation ou l'obtention d'une résidence) avec une structure (théâtre, école de danse...) donnant accès au matériel nécessaire à la réalisation du spectacle. Mais ces types d'offres n'incluent, en aucun cas, l'accompagnement des porteurs à une structuration et à une professionnalisation et il n'existe ni système ni dispositif aptes à favoriser la mutualisation du matériel.

La France se démarque donc dans l'accompagnement et le soutien à la production culturelle. Ayant compris que les politiques culturelles et l'accompagnement à la structuration se déploient d'autant mieux qu'ils partent des pratiques et tiennent compte des contraintes du terrain, la France adopte une approche englobant le « savoir-faire », le « comment faire » et les besoins matériels, techniques et de plus en plus technologiques.

Par leurs activités de soutien, les PMS se positionnent de ce point de vue comme de véritables « bras armés de la culture » sur les territoires, à la fois pour le développement de projets culturels singuliers autant que pour le renforcement des réseaux.

Ces constats généraux posés, il convient toutefois de souligner la variété et l'hétérogénéité de l'organisation de ce type de services sur le territoire national. Ces inégalités sont le reflet de la diversité des politiques culturelles locales et des besoins sur les territoires qui, de plus, évoluent

²⁹ FUS, Fonds Unique pour le Spectacle



depuis la réorganisation des régions en 2016.

Les PMS s'organisent sur le territoire de façons très différentes puisque leurs services :

- sont parfois portés par des agences à l'échelle départementale voire régionale,
- peuvent entrer en concurrence avec des prestataires privés,
- sont eux-mêmes soit offerts à titre gracieux soit payants,
- sont soit réservés à leurs seuls adhérents soit ouverts à tout porteur de projets culturels...

Logiquement, les structures dédiées à l'accompagnement des porteurs de projets culturels se sont ainsi développées sous des formats économiques et sur des horizons territoriaux divers.

2 Structures étudiées

Au vu de cette hétérogénéité, un cadrage de l'étude a permis de choisir les cas de benchmarking les plus appropriés aux fins de la présente analyse comparative. Ceci est passé par un travail documentaire permettant de mieux connaître l'existant, sur le territoire national, en termes de services de prêt et de services de location hors service privé de matériel scénique pour la réalisation de manifestations culturelles.

Aussi, afin de bénéficier d'éléments comparatifs propres à nourrir la prospective portée par l'iddac, l'étude de benchmark présentée ci-après permet de décrire et d'analyser des modèles comparables par les missions, mais différents par les modus operandi de ceux poursuivis par l'iddac.

Sont donc étudiés successivement les services de « parc de matériel scénique » des structures suivantes :

- l'Agence culturelle Grand Est³⁰ basée à Sélestat (67)
- l'APMAC Nouvelle Aquitaine³¹ basée à Saintes (16)
- l'Agence ArSud³² basée à Bouc-Bel-Air (13)

3 Méthodologie

L'étude comparative, mieux connue sous son nom anglais de benchmarking, est un processus d'analyse connu par les entreprises dont le but principal est d'augmenter leur performance par l'observation de la concurrence. Cette observation peut concerner l'analyse de la stratégie des leaders de son propre marché mais aussi l'analyse de la performance d'entreprises issues d'autres secteurs d'activité de celui de l'entreprise qui commande le benchmark mais qui pourraient être inspirantes et facteur d'innovation.

Loin d'être une observation motivée par quelque désir de plagiat, il s'agit d'une comparaison qui peut amener à l'utilisation d'une technique prise chez un autre mais adaptée au secteur et à l'organisation en question.

La méthode adoptée pour cette étude est qualitative : elle s'appuie sur la collecte et l'analyse des données secondaires (documents écrits, rapports d'activités, informations publiées sur les sites internet, ...) et sur des entretiens semi-directifs (enregistrés et retranscrits) menés auprès des personnes concernées par l'action des parcs de matériel scénique des organisations ayant fait

³⁰ <https://culturegrandest.fr/>

³¹ <https://www.apmac.asso.fr/>

³² <https://arsud-regionsud.com/>



l'objet du benchmarking. Il s'agit de :

Organisation	Personne interviewée	Intitulé du poste / Rôle
Agence Culturelle Grand Est	Marc Jacquemond	Directeur Technique
Agence Culturelle Grand Est	Francis Gelin	Directeur général
APMAC	Vincent Robert	Directeur
Agence ArSud	Djamel Betrouni	Responsable et coordinateur service technique

Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence ou par téléphone entre le mois d'août et le mois de septembre 2021, leur durée moyenne est d'une heure et demie (variable entre une et deux heures). Des rappels ou des deuxièmes entretiens ont été parfois nécessaires pour préciser certains aspects. Si les responsables techniques se sont toujours rendus disponibles pour participer à l'étude, permettant ainsi un décryptage exhaustif des activités menées auprès du service technique, l'accès aux données financières et budgétaires s'est révélé plus compliqué voire, dans certains cas, impossible. Ceci limite la profondeur de l'analyse des modèles économiques. Les cas peuvent en effet être comparés en termes de contenu et de variété des services mais pas en termes d'efficacité financière pas plus qu'en termes de performance organisationnelle (par ex. ratio nombre évènements/nombre de techniciens dédiés au service location ou le rapport entre type de matériel/taille et quantité d'évènements accompagnés).

B L'Agence Culturelle Grand Est

L'Agence culturelle Grand Est³³ est une association à but non lucratif, engagée dans les domaines du spectacle vivant, de l'action publique, du cinéma et de l'image animée. Sa mission est de renforcer les dispositifs de soutien à la vie culturelle pour le compte du Conseil Régional, dont elle est l'émanation.



L'ACGE est en effet un héritage de l'Agence culturelle d'Alsace, née en 1976 lors de la signature de la première Charte culturelle régionale de France visant à l'égal accès de tous à la culture, agence qui englobait déjà le FRAC d'Alsace depuis sa création en 1982. Conçue pour accompagner des projets territoriaux d'intérêt général, elle agit au service de la politique culturelle régionale et remplit les missions que lui a confiées le ministère de la Culture (DRAC Grand Est) et des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. L'Agence Culturelle Grand Est a pour tutelles la Région Grand Est, le Ministère de la Culture, la DRAC du Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Déployée historiquement, jusqu'en 2016, à l'échelle du département d'Alsace, l'Agence se

³³ Nommée ACGE dans la suite du texte



transforme et s'ouvre à des nouvelles collaborations et à des nouveaux défis. Elle couvre désormais la Région Grand Est (57 500 km², 10 départements) et noue des nouveaux partenariats de projet avec des Communautés de Communes et des Départements dont les stratégies culturelles évoluent. Globalement, l'Agence est au service des équipes artistiques, des lieux de diffusion, des élus et agents territoriaux pour développer la professionnalisation des acteurs et ce de deux manières : d'un côté, elle accompagne les porteurs des projets culturels et artistiques de la région Grand Est dans leur structuration et leur développement, participant de la sorte à faire vivre le territoire par un accompagnement opérationnel et territorial ; de l'autre, elle œuvre également en faveur des collectivités territoriales par une aide à la décision politique ou l'apport d'ingénierie et d'expertises techniques.

1 Les champs d'intervention de l'Agence et son organisation générale

Missions et Valeurs de l'Agence	Actions développées ³⁴
<p>Accompagner, créer des connaissances et les transmettre, veiller à la structuration des filières professionnelles et défendre la culture contemporaine sur le territoire en se concentrant sur la production, la création, la diffusion, la formation et la médiation, coopérer.</p> <p>L'Agence anime aussi les parcs scéniques publics du Grand Est et le Bureau d'accueil des tournages.</p>	<p>Trois volets d'actions au service des professionnels de la culture :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Actions externes. Missions dont l'objectif est la connaissance du territoire et l'écoute des besoins spécifiques des acteurs culturels. Elles accompagnent par des dispositifs, (parcours d'ingénierie technique), les questionnements des acteurs, élus et techniciens, agissant en faveur d'un développement culturel durable. 2. Des services externes et transversaux. Formation, stages techniques, location de matériels scéniques, ressources pédagogiques en lien avec les domaines d'activités, plateforme web d'information, accueil de tournages 3. Des missions internes pour répondre aux besoins opérationnels de l'agence et assurer la coordination de ses membres (ex. gestion financière, des RH, entretien des systèmes d'information).

Tableau 5 : missions, valeurs et actions développées par l'ACGE

RH de l'Agence

Un total de 31 personnes (2020) forme l'équipe de l'ACGE. La structure est organisée en quatre pôles :

- Pôle Spectacle vivant qui affiche, avec 5 ETC, la mission de développer l'interconnaissance des acteurs culturels et artistiques et de travailler à la pérennisation et à la structuration des projets artistiques et culturels. Il met à disposition un Plateau de répétition.

- Pôle Cinéma et image animée comptant 6 personnes, qui promeut le Grand Est comme terre de tournages. Ce pôle se compose d'un bureau d'accueil des tournages et d'un bureau des auteurs qui accompagne ces derniers dans le développement de leurs projets cinématographiques. Inséré dans un contexte riche d'acteurs et professionnels (Arte est implantée à Strasbourg depuis 1992, présence de nombreuses sociétés de production audiovisuelle internationale attirées par la proximité de 4 pays transfrontaliers), il finance aussi bien des projets de longs métrages que des

³⁴ Données – rapport d'activités 2020



courts, de l'animation, de la fiction TV ou du documentaire.

- Pôle Technique de la scène disposant de 7 ETC et qui gère, entre autres, les PMS.
- Pôle Communication, ressources, culture et territoires, comptant 11 ETC.

Direction et cadres de direction complètent l'équipe.

2 Le Pôle technique de la scène et les PMS³⁵

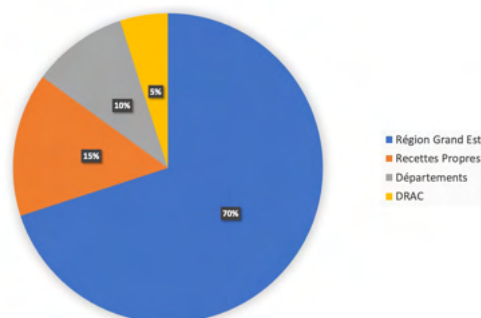
La fusion des régions au 1er janvier 2016 a eu un impact sur l'Agence Culture d'Alsace, et sa mue en 2017 en Agence culturelle Grand Est. Les réalités territoriales de la Champagne-Ardenne, La Lorraine et l'Alsace sont diverses et les dynamiques culturelles et associatives variées, tant dans les propositions, les structurations, les équipes artistiques ou les prestataires présents dans cet écosystème culturel. Cette diversité est un atout... mais aussi un défi pour le service de PMS qui doit maintenir et défendre la volonté régionale, d'apporter une réponse adaptée et territorialisée aux besoins de matériels scéniques par les porteurs de projets. Ceci explique que cette aide technique soit renforcée par une offre de formations (stages techniques, rencontres professionnelles...) et l'accès à des ressources pédagogiques pour l'ensemble des publics du réseau.

Le Pôle technique de la scène de l'Agence dispose de deux parcs de location de matériels scéniques. Afin d'assurer le maillage territorial de tout le Grand Est, la Région et l'Agence ont créé le réseau des Parcs scéniques publics du Grand Est (parcmaterielsgrandest.fr), soit quatre autres parcs et plusieurs points relais essaimés. Cette initiative incarne la volonté d'apporter une réponse adaptée aux demandes de location de matériels scéniques pour les porteurs de projets culturels et artistiques à but non lucratif de la région. L'ACGE anime ce réseau.

L'ACGE a proposé une charte dont les membres du réseau des Parcs scéniques publics du Grand Est sont signataires : elle affirme l'engagement d'inscrire la région dans un développement soucieux d'équité territoriale et de qualité de services dans le domaine des techniques de la scène.

Le budget

Le budget global de l'agence est de 3 700 000 € financés selon la répartition ci-dessous :



Graphique 1. Les sources

l'Agence Culturelle Grand Est

de revenus de

³⁵ <https://parcmaterielsgrandest.fr/reseau-des-parcs-publics-du-grand-est>



Les financements se distinguent en financements pour le fonctionnement global de l'Agence et d'autres qui sont fléchés par activité. A ce titre, la DRAC finance par exemple le spectacle vivant et les ressources numériques.

Le budget des parcs de matériel se composait, avant la création de la Grande Région, de 370 K€ de financements fléchés sur les activités des PMS (320K€ par la Région Grand Est, 50K€ par les Départements d'Alsace : Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

Depuis 2017 le budget des deux parcs est désormais de 450 000 €. Ce montant est le résultat d'une subvention annuelle de 150K€ de la Région Grand Est et d'une subvention de 120K€ de la part des Départements européens d'Alsace.

Les missions

L'offre de l'Agence en termes de soutien à la réalisation des événements culturels prend trois formes :

- Le prêt, payant, de matériels scéniques
- Des formations techniques non diplômantes
- Une bourse en ligne de ressources pédagogiques

De façon similaire à l'iddac, le Pôle technique de l'ACGE ne réalise pas de prestation. De plus, quand un conseil est demandé pour trouver un technicien du spectacle, le personnel reste prudent. Pour éviter de commettre des distorsions sur ce marché, il fournit une liste des techniciens présents sur le territoire.

« Nous considérons que nous avons des pôles d'intermittents dans le territoire... il n'est donc pas pensable que le parc de l'agence apporte un pôle de techniciens »
(Francis Gelin, Directeur de l'ACGE)

Les RH des parcs de l'ACGE

Les 7 personnes du Pôle technique de la scène gèrent les deux parcs internes de Sélestat (67) et de Saint-Martin-sur-le-Pré (51).

Le parc de Sélestat, implanté au sein du siège de l'Agence, compte :

- Le directeur du Pôle, Marc Jacquemond, responsable du bâtiment (4000m²) et de l'espace de stockage du matériel de 900m²
- Un Régisseur général des parcs
- Un secrétaire s'occupant exclusivement des contrats pour Sélestat
- Un technicien

L'équipe de Sélestat a également en charge l'animation de l'ensemble du réseau des parcs de l'ACGE.

Le parc SMART de Saint-Martin-sur-le-Pré, beaucoup plus petit, s'appuie sur :

- Un Régisseur général
- Un secrétaire
- Un technicien (embauché en 2021)



Le réseau des parcs de prêt de matériels scéniques sur la région Grand Est

Le maillage territorial s'appuie sur six PMS qui font désormais partie des parcs proposés par le pôle technique de l'ACGE et hérités des anciennes organisations régionales. Il s'agit de :



Dénomination/ Localisation	Gestion	Spécificités	Modalité de prêt
Sélestat (67)	Interne - ACGE Ces deux parcs reflètent la diversité des territoires des ex-régions, le parc de Sélestat étant beaucoup plus fourni que la SMART avec du matériel adapté à la spécificité de la demande (différences d'équipements de scènes notamment...).	Créé en 1976, il constitue une ressource historique de l'Agence. Il est financé par la Région et par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Dispose en plus du parc de matériel, d'un espace de répétition (17,5m x 13,1m x 6,1m) avec régisseur pour l'accueil technique accessible sur candidature pour travailler un projet de création. Chiffres clés (2020): 3341 jours de prêts et 268 contrats de location	Location payant tarifs hors marché
Saint-Martin-sur-le-Pré (51), la SMART		Arrivé sous la gestion de l'ACGE en 2018, ce parc est financé par la Région Grand Est. Chiffres clés (2020): 1442 jours de prêts et 157 contrats de location	Location payant tarifs hors marché



Dénomination/ Localisation	Gestion	Spécificités	Modalité de prêt
Maxéville (54)	Association Scènes et Territoires (ex-Région Lorraine)	<p>Scènes et Territoires est une association composée de 15 fédérations régionales et départementales d'Éducation Populaire. L'ensemble de ces réseaux regroupe plus de 1000 associations qui irriguent l'espace rural de l'ex-région Lorraine. Elle participe à différentes instances culturelles à l'échelle intercommunale, départementale et régionale depuis plus de 20 ans.</p> <p>Comme pour l'iddac et le CLAS, les valeurs portées par cette association intègrent pleinement les missions de l'Agence, par une présence permanente auprès des territoires. Ses réseaux lui confèrent une connaissance fine des territoires et des réseaux régionaux.</p> <p>Contrairement aux parcs internes de l'ACGE, l'adhésion à l'Association Scènes et Territoires est gratuite mais obligatoire pour accéder à ses services.</p>	Prêt à titre gracieux
Epinal (88)	Géré par le service culturel du Conseil Départemental des Vosges, le parc est hébergé dans les locaux de l'Association départemental Vosges Arts Vivants	<p>Parc en complément de l'offre régionale de l'ACGE avec de caractéristiques propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispose de matériel scénique et d'instruments de musique en location (463 pièces). - la totalité du matériel du parc peut être loué à tous les acteurs culturels vosgiens, y compris les artistes amateurs. <p>Les informations sur ce parc qui n'a pas de site dédié figurent dans le site départementale culturecnous.vosges.fr qui mentionne les conditions de location et la liste complète des contacts (cf. annexes).</p>	Location payant (prêt possible dans certaines circonstances, au cas par cas)
Verdun à Haudainville (55)	Géré par Transversales	Transversales est une Scène conventionnée d'intérêt national Art et Création – Cirque de Verdun. L'adhésion au pôle est obligatoire pour accéder aux services du parc, la cotisation symbolique est de de 10€	Location payant

Tableau 6 : ACGE – liste et présentation des différents PMS



Un nouveau parc à Saint-Martin-sur-le-Pré
L'hebdô du vendredi, 4/10/2018

Le parc de matériel scénique de l'Agence culturelle du Grand Est, implanté jusqu'ici rue Chaussée du Port à Châlons, vient de s'installer dans un local réhabilité à Saint-Martin-sur-le-Pré. Il s'étend sur 750 m² contre 1 400m² auparavant, mais dans un espace optimisé grâce à un agencement par flight case en hauteur. Plus accessible, ce site se dote également d'un quai de déchargement, de salles de réunion et d'un pôle dédié à la formation. Et il s'articule en complémentarité avec le parc de Sélestat.

Coût des travaux d'aménagement : 70 000 euros, avec un coup de pouce de 20 000 euros apporté par Châlons Agglo.

Sur place, plus de 7 200 pièces sont proposées à la location, de la table de mixage aux praticables de scène, en passant par les structures liées à l'éclairage et à l'image. Collectivités, associations et structures publiques confondues, environ 500 demandes de location sont traitées à l'année. « Nous souhaitons augmenter cette activité de 10 % par an, annonce le directeur technique, Marc Jacquemond. Notre équipe se compose de techniciens issus du spectacle vivant. On met à disposition des organisateurs du matériel professionnel, à des tarifs vraiment accessibles. »

Contrairement à d'autres territoires, la Région Grand Est a fait le choix de confier cette compétence à ladite agence. « C'est un outil parapublic, précise Pascal Mangin, qui préside la commission culture du Grand Est. L'idée étant d'avoir une équité territoriale et de proposer la même qualité de service à tous. »

Le Conseil régional prévoit toutefois un budget annuel de fonctionnement de 370 000 euros, ainsi qu'un investissement de 150 000 euros par an, sur les trois prochaines années, pour le renouvellement progressif du matériel. Depuis le 2 octobre, les demandes doivent se faire exclusivement via une plate-forme web, enrichie de vidéos et de modes d'emploi interactifs pour aiguiller les usagers.

Le fonctionnement du réseau de PMS et l'offre disponible

Les utilisateurs

De façon similaire à l'iddac, l'offre du pôle technique s'adresse aux :

- Collectivités et établissements publics (écoles, collèges, lycées, universités, bibliothèques / médiathèques...)
- Associations (lieux scéniques, compagnies théâtrales, chorales, troupes de théâtre amateur...) siégeant dans le Grand Est et ayant pour projet la réalisation d'une manifestation culturelle.

Les établissements et associations doivent réaliser un projet culturel et artistique sans finalité politique, économique, sportive ou religieuse. Toute la procédure de location, dès l'ouverture du compte, est à instruire directement sur le site web dédié et la durée de location est de maximum 30 jours. Les conditions générales de location sont disponibles sur le site web de l'agence. L'action doit se dérouler sur le territoire du Grand Est. L'affiliation, aujourd'hui non exigée pour louer le matériel, est actuellement à l'étude. La direction générale observe l'exemple de l'iddac pour s'inspirer de son modèle d'adhésions et cotisations. Le système d'adhésion à l'étude devrait venir compléter les conditions d'accès au prêt, sans revenir sur le choix de proposer des locations payantes. Comme mis en lumière dans le tableau plus haut, les parcs du réseau présentent des spécificités qui résultent des besoins contextuels des différents territoires comme de leurs histoires. Ils sont néanmoins unis par la charte dont ils sont signataires et qui met au centre la direction technique de l'Agence pour son animation. La charte a vocation à uniformiser les services, notamment les politiques tarifaires de location.



Les formations techniques

L'Agence dispense un programme de formation à l'attention des acteurs utilisateurs des PMS régionaux. Le site internet dédié (<https://parcsmaterielsgrandest.fr>) en détaille les thèmes, formats et modalités. Parfois payantes, parfois gratuites, elles permettent d'aborder tous les champs de la technique et son application.

Une fois par an, à l'automne, le réseau propose les « Journées Techniques du Grand Est ». Cette rencontre nomade sur une même thématique est animée par un expert-technicien, externe à l'agence. L'accès est gratuit, sur inscription.

2016	<i>Projecteurs à LED et halogènes</i>
2017	<i>Les fondamentaux de la prévention des risques dans le spectacle</i>
2018	<i>L'aménagement technique d'une salle</i>
2019	<i>Organiser une manifestation culturelle dans un lieu temporaire</i>
2020	<i>Accueillir un spectacle / La fiche technique : un élément central</i>

L'Agence fait le choix de ne pas animer son programme de formations par ses propres techniciens afin de respecter le travail des prestataires privés et, par là-même de préserver les cadres d'une collaboration public/privé.

« Chaque fois c'est avec des formateurs avec qui nous travaillons de longue date et qui ont des très bons retours lors des évaluations » (Marc Jacquemond, Directeur Technique)

Dans ce dernier cas, les intermittents sont embauchés avec des CDD d'usage en tant que formateurs, l'ACGE, faute de Licences d'entrepreneur de Spectacles, n'attribuant pas de cachets.

« Nous essayons autant que possible de faire travailler les formateurs locaux, même si on a du mal à trouver les gens adéquats...on fait quand même travailler des formateurs indépendants ou des intermittents du spectacle » (Marc Jacquemond, Directeur Technique)

Pendant la crise sanitaire, les formations ont été remplacées par des « cafés techniques » en visioconférence (en cette fin 2021 les formations en présence ont repris leur cours). Ces moments ont permis de garder un espace d'échanges et d'écoute à la suite de la mise en veille des activités artistiques et techniques. Conçues en collaboration avec le réseau national regroupant les responsables techniques du spectacle vivant « Réunion des Directions Techniques » (REDITEC), association nationale comptant 280 membres, elles ont eu lieu à cadence mensuelle.

« Autre activité qu'on fait, le café technique. RdV en visio sur tout le territoire Grand Est où on parle de la technique et de transversalité. Je souhaite m'adresser aux administratifs, on fait des rencontres, on a commandité une étude technique sur la LED. Accompagnement des manifestations culturelles, guider les gens sur comment faire. Mon rôle, notre force est le conseil, on est là pour guider les gens, expliquer. Là on est dans une notion de service public » (Marc Jacquemond, Directeur Technique)



A titre d'exemple, la fiche du dernier café technique proposé en juin 2021 :

Date/durée	Jeudi 24 juin – 1 heure et demie (14h00 à 15h30)
Sujet	Spécial crise sanitaire - Accueil du public, des artistes et techniciens : comment s'adapter dans le respect des dernières recommandations sanitaires ?
Programme	Présentation du contexte <ul style="list-style-type: none"> • État de la situation • Le nouveau protocole national : quelles évolutions ? • Les dernières recommandations du ministère de la Culture • Applications des mesures selon les contraintes métiers Temps d'échange avec les intervenants
Public	Acteurs du spectacle vivant et organisateurs de manifestations culturelles, compagnies, artistes, administrateurs, responsables techniques, techniciens.
Intervenant	Café Technique animé par l'Agence culturelle Grand Est et le réseau des Parcs scéniques publics du Grand Est en présence de : Bernard Schlaefli, directeur technique - Pôle Sud, CDCN, Strasbourg, Rédacteur à Scène plus et membre de la REDITEC ; Stéphane Worms, responsable technique - La Passerelle, Rixheim

Les techniciens du pôle technique, comme cela arrive pour les techniciens de l'iddac, guident et conseillent le public sur l'usage du matériel.

« On organise à Sélestat et à Saint-Martin des ateliers dans les parcs, gratuits. Ce n'est pas une formation à proprement parler, cependant les techniciens vont pouvoir venir caler un moment pendant deux heures avec les prestataires embauchés par les Assos et avoir un moment d'échange spécifique avec un de nos techniciens pour qu'il explique l'usage d'un matériel...Après, il est évident que quand on loue du matériel, pointu, on n'apprend pas en une demi-journée à l'utiliser et c'est vite vu quand quelqu'un loue du matériel s'il ne connaît rien du tout. On le voit dans sa demande qui ne tient pas debout, mais c'est assez rare. En fait les gens font appel aux intermittents du spectacle ou on leur dit de le faire »
 Marc Jacquemond, Directeur Technique)

Les conditions sanitaires ont permis de renouer avec des rencontres en présence, des temps d'échanges personnalisés, Les après-midi des Parcs, sont ainsi proposés sur rendez-vous³⁶.

Les ressources pédagogiques « les essentiels »

L'ACGE produit de multiples outils dans un souci d'échange de connaissances. Accessibles à tous via le site de l'Agence, ils prennent la forme de vidéos, tutoriels, fiches pédagogiques, guide... Élus, agents de collectivités, techniciens, artistes, diffuseurs ou personnels d'équipements culturels, organisateurs de festivals, écoles, associations peuvent se servir de ces ressources régulièrement nourries.

L'Agence est dans la posture de faciliter la prise de décision et d'apporter un support à l'expérience artistique. Pour cela, les ressources sont des documents concrets et didactiques.

Ces ressources font partie des dispositifs d'accompagnement plus largement mis à disposition par l'Agence. Leur diffusion à grande échelle vient compléter les actions plus ciblées proposées à certains acteurs culturels et territoriaux, et permettent ainsi de rendre compte de leurs acquis. Cet échange réciproque et constant entre ces deux dimensions, participe à la richesse des actions de

³⁶ <https://culturegrandest.fr/actus/143/les-apres-midis-des-parcs>



l'Agence.

Accessibles par thèmes, les ressources disponibles en ligne, « les essentiels », sont ordonnées par catégorie (sécurité, lumière, sono,...)³⁷ et chaque catégorie donne accès à des sous-catégories par des liens hypertextuels qui permettent un accès rapide à l'information concrète recherchée. D'autres ressources sont disponibles sous forme de vidéo ou encore de fiches pédagogiques.

3 Le modèle économique

La fusion régionale a entraîné une harmonisation dans la gestion de ces parcs, en particulier pour la politique tarifaire³⁸. Proposant le prêt sous forme de location, l'ACGE défend ce choix en soulignant la valeur symbolique du prix. Donner un prix à un bien ou service, même modique, permet d'en rappeler la valeur et de motiver les utilisateurs à s'interroger sur leurs besoins réels. C'est un moyen de valoriser le service de prêt de matériel, et de rappeler son importance pour la réalisation de manifestations culturelles et pour recevoir des demandes au plus près des besoins.

Le modèle économique des PMS de l'ACGE se base en effet sur un modèle financé par les tutelles où la location payante n'est pas destinée à rémunérer l'activité ou la financer, mais plutôt pour la valoriser. Les prix pratiqués restent accessibles, ce qui garantit la mission de soutien à la création et évite le risque de concurrencer les acteurs privés actifs dans la location de matériel.

Le dernier Rapport d'activité de l'ACGE (2020) offre une bonne image des missions de cette vaste agence très structurée. Entre autres aspects intéressants, relevons, page 92, la convention partenariale que l'ACGE a signée avec ses tutelles, convention qui met au cœur de l'activité l'entrepreneuriat culturel comme levier de développement économique. Si tant est qu'il s'inscrive dans les codes de l'ESS, l'entrepreneuriat culturel pourrait devenir un levier de développement de projets adopté par iddac. Par ce biais, une évolution dans la gestion des parcs pourrait se réaliser et trouver légitimité dans le contexte girondin des prêts traditionnellement gratuits et d'absence de prestations techniques.

Les rapports et les entretiens avec la direction ont confirmé que le budget de fonctionnement pour l'activité des parcs a été estimé par la Région GE à hauteur de 370K€, et qu'un investissement de 150K€ serait nécessaire pour renouveler le matériel. Au-delà de ces éléments, l'absence de communication de certaines données chiffrées, moyens et financements ne permettent pas de garantir une photographie exhaustive du modèle économique des parcs de l'Agence. Si leurs activités sont de plus en plus structurées, elles sont encore très autonomes et gérées sans suivi analytique dédié... ce qui ne va pas sans interroger.

³⁷ <https://culturegrandest.fr/les-essentiels>

³⁸ Annexe 3 : conditions locations ACGE



C L'APMAC

1 Historique

L'Association pour le Prêt de Matériels d'Animations Culturelles (APMAC) naît en 1979 à Saintes sur une initiative du préfet de Charente-Maritime. Il s'agissait à l'époque de soutenir les Festivals naissants sur un territoire où le matériel scénique faisait défaut. Toutefois, son parc s'enrichit rapidement pour couvrir tous les besoins matériels d'un spectacle : structures, son, lumière, câblerie, rideaux.

Si l'activité de prêt de matériel est donc seule à l'origine de la création de l'APMAC, ses missions s'élargissent si bien que se pose rapidement la question des compétences des utilisateurs du matériel et des formations. Aussi sont précocement proposées, fût-ce de façon informelle, des formations de sorte que naît en 2013 un organisme dédié qui, à partir de 2016, prend la forme d'une structure ad hoc « APMAC Formation » .

En parallèle, dès les années 2000 à la demande de la Région Poitou-Charentes, l'APMAC accepte la mission d'inventaire des lieux scéniques et met à jour un ancien recensement. Cette nouvelle cartographie des lieux de spectacle du territoire prend aujourd'hui la forme d'un catalogue en ligne sur le site de l'APMAC. Depuis 2016, cette mission a été étendue aux 12 Départements de la Région Nouvelle Aquitaine et est en cours de réalisation. La structure est dorénavant dénommée « APMAC Nouvelle-Aquitaine » , preuve de son ambition de rayonner sur la totalité du territoire de la nouvelle région.

Aujourd'hui, outre le parc de Saintes, l'APMAC a repris la gestion d'un parc qui existait à Limoges où il a créé une structure pour le maintenir en activité. Il s'agit du PMS de l'agence AVEC, Agence de valorisation économique et culturelle du Limousin, que la Région a souhaité fermer dans le cadre de la réorganisation post- fusion régionale.

Aujourd'hui l'APMAC a donc deux sites :

-Le parc historique de Saintes au 21, Rue de l'Abattoir (17), qui dispose de matériels professionnels qui couvrent tous les besoins communs de la technique de scène.

-Un parc antenne à Limoges (87) au 25 Rue Charpentier dont la création a été actée en 2017 pour maintenir un service proposé auparavant par l'Association AVEC. Cette décision a entraîné :

- la reprise du personnel du Parc de l'AVEC
- le rachat du matériel
- la centralisation de l'administration à Saintes

« La prestation de location de matériel scénique s'accompagne de conseil en aménagement, de l'inventaire des lieux scéniques, de la formation et l'accompagnement technique à l'organisation d'évènements festifs et culturels pour l'ensemble des adhérents des départements, de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Son objectif est de permettre aux collectivités et associations de continuer à accéder à une ressource de compétences, de moyens et d'informations centrée sur les techniques du spectacle vivant »

<https://www.apmac.asso.fr/communiqu-e-de-presse-sur-la-reprise-du-parc-de-materiel-de-lavec>



2 Les missions de l'APMAC

L'APMAC a pour mission de renforcer le dynamisme des associations culturelles en leur donnant les moyens techniques de réaliser leurs projets, de développer la formation des techniciens professionnels, d'assurer la gestion, la maintenance et le renouvellement d'un PMS réservé aux adhérents et d'améliorer localement les prestations des lieux de diffusion par des conseils en scénographie. Cependant le matériel n'est jamais prêté mais loué à tarif préférentiel.

Environ 1000 manifestations par an sont réalisées, la typologie de ces événements étant conforme à la place proportionnelle qu'occupent les trois secteurs servis par l'APMAC :

- 90 % du chiffre d'affaires vient de l'activité pour le culturel,
- 9 % pour le sportif
- 1 % pour l'enseignement (les professeurs qui demandent le parc pour des formations des options théâtre dans les lycées).

Une « forme d'auto-filtration » fait que les événements d'ampleur ne s'adressent pas à l'APMAC qui accompagne plutôt des événements « pas forcément émergents, mais assez modestes » (Vincent Robert, Directeur).

Valeurs et missions	Les actions
L'APMAC est une plateforme professionnelle qui affirme ses compétences techniques pour accompagner ses adhérents tout au long des différentes étapes de leurs projets culturels.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnements et conseils (Mission d'inventaire des lieux scéniques élargie à la Nouvelle-Aquitaine; Conseil à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la construction de salles de spectacle ; Conseil, assistance technique et ingénierie) - Formation des bénévoles et des professionnels - Mise à disposition d'un parc de matériel scénique

Tableau 7. Synthèse des Missions et des Actions de l'APMAC

3 Le service des PMS

A la différence d'autres structures équivalentes, l'APMAC ne s'occupe que de la technique et ne gère aucun autre service lié à la diffusion ou l'accompagnement artistiques. Si l'activité se diversifie pour s'adapter aux besoins, elle s'en tient toujours aux métiers des techniques du spectacle en déployant l'activité habituelle de gestion des demandes et du stock.

Pour éviter d'endommager le matériel, les compétences des emprunteurs sont vérifiées à deux niveaux :

le niveau réglementaire où une formation à l'utilisation du matériel est requise,

le niveau de contrôle interne pour le matériel qualifié de sensible et qui ne sort pas sans la présence d'un technicien » .

« C'est vraiment par la location du matériel que nous réalisons nos produits car le conseil est gratuit. C'est ce qui justifie les subventions publiques » (Vincent Robert, Directeur)

« Les métiers de l'APMAC permettent de couvrir tout le champ technique : de la construction à la mise en œuvre du matériel, en passant par le conseil, l'accompagnement et la formation » (Vincent Robert, Directeur).



La fonction de régie parmi les services proposés.

Contrairement à l'iddac et l'ACGE, l'APMAC garantit ce bon usage du matériel par la possibilité d'assurer elle-même la régie auprès des demandeurs. Ce service, qui est facturé à la journée ou à la demi-journée, inclut également l'assistance en ingénierie, l'inventaire des lieux scéniques, et la formation. Les techniciens régisseurs proposent même parfois un service de planification des compétences techniques » avec rédaction des plannings, des besoins et cahiers des charges. Ce choix opéré n'est pas sans poser question. En atteste la plainte déposée³⁹ par le Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Événement (SYNPASE). Pour l'APMAC, ces services de régie n'entrent pas en concurrence avec les prestataires privés, au motif que ceux-ci se tromperaient de cible commerciale en visant ces petits clients qui ne formeraient pas un marché.

La formation

Sphère importante de développement de l'activité, la formation couvre différents niveaux, de l'information basique jusqu'au diplôme professionnel, grâce à des partenariats avec des organismes de formations.

**SudOuest,
Publié le 20/06/2016**

*L'association ouvre une antenne de formation à Saintes pour les professionnels et bénévoles. Une première dans la région.
FABIEN PAILLOT*

En concert ou lors de spectacles, les techniciens et personnels de l'Apmac (1) sont discrets et réalisent un travail de fourmis. Sans eux, pourtant, bon nombre de manifestations ne pourraient avoir lieu.

C'est avec l'aide et le matériel de cette association qu'est en effet organisée çà et là une bonne partie des événements culturels de la région. Les Nuits zébrées de Radio Nova ont ainsi été organisées le mois dernier à l'abbaye aux Dames avec la nouvelle scène et le matériel de l'Apmac.

La structure, implantée à Saintes, s'apprête à se lancer dans une nouvelle voie, celle de la formation professionnelle. À partir de septembre, les professionnels – comme ceux des arts du spectacle vivant ou des techniciens et agents municipaux – ainsi que des bénévoles associatifs pourront suivre des formations dans les domaines du son, de la lumière, de l'électricité pour le spectacle ou encore en matière de sécurité.

Jusqu'à 300 stagiaires


« Cela fait partie de nos ambitions : soutenir les collectivités, les associations et les professionnels du secteur, détaille le directeur de l'Apmac, Vincent Robert. Jusqu'à présent, il n'existait pas d'organisme de ce type à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes ». La structure, créée en 1979, investit ainsi un créneau porteur, celui de la formation professionnelle dans le domaine culturel et des spectacles vivants. Ce projet mûrissait depuis plusieurs années. L'Apmac a décidé de passer à la vitesse supérieure et a embauché une responsable de la formation, Katia Servais, en janvier. En six mois, celle-ci a mis sur pied un catalogue complet.

À terme, l'association saintaise espère former jusqu'à 300 stagiaires à l'année. Et d'ici à 2018, des formations plus longues et certifiantes pourraient aussi être dispensées. En attendant, l'Apmac joue à fond la carte de la nouvelle grande région. Des partenariats ont été noués avec différents organismes comme l'iddac – l'Institut départemental de développement artistique et culturel de la Gironde – ou l'Avec en Limousin, leurs homologues issus des anciennes régions Aquitaine et Limousin. L'Apmac a élu et renouvelé fin mai son bureau. Il est désormais composé d'Agnès Henniquau, présidente; François Pellegrin, vice-président; Christian Brignon, secrétaire; et Frédéric Saint-Pol, trésorier.



« On délivre un diplôme depuis deux ans, on a une formation certifiant de niveau 3 CAP-BAP (Avant Bac) "Agent technique du spectacle vivant" avec l'école de musique CIAM de Bordeaux qui a une branche métiers, ce sont eux les dépositaires du titre et nous sommes

³⁹ En cours de procédure



partenaires sur cette formation du CIAM. Le CIAM propose cette formation au titre du CFC, nous en alternance et puis nous sommes sur deux territoires distincts, l'APMAC intervient dans le Sud de la région, le CIAM en Gironde... » (Vincent Robert, Directeur APMAC).

Cette mission est suffisamment importante pour que l'APMAC ait souhaité y dédier une salle (l'ancienne halle des abattoirs de Saintes) en acquérant en septembre 2020 un lieu de mise en pratique de 200m², Le Plateau, reproduisant les conditions d'un théâtre ou d'une salle de concert.

Le coût total de l'opération de réhabilitation s'élève à 532 000 euros. La ville de Saintes a pris en charge la rénovation du bâtiment tandis que l'APMAC a assuré l'aménagement nécessaire à son activité. Le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Europe ont également apporté leur concours à cette rénovation.

Dédiée à la formation, cette salle peut aussi accueillir des résidences. Conçu comme outil multifonctions, le lieu n'a cependant pas vocation à diffuser des spectacles en présence de public.

Fonctionnement d'attribution d'accès à la salle pour résidences

Afin de pouvoir bénéficier des services du Plateau, le demandeur devra remplir et déposer un dossier de candidature auprès de l'APMAC afin de présenter dans les détails le projet de résidence. Pour être présenté au comité d'approbation, le dossier de candidature devra être soutenu par au minimum un de ses membres. La date limite de dépôt des candidatures est fixée à 10 jours avant chaque commission (quatre par an) ; la validation sera effectuée au plus tôt quatre mois avant l'entrée en résidence.⁴⁰

4 Le modèle économique

L'activité de l'APMAC et ses modalités de gestion l'apparentent plus à une entreprise traditionnelle qu'à une association à but non lucratif. Le modèle payant de l'ensemble de ses missions, hors conseils, et les modalités d'adhésion très ouvertes traduisent un modèle entrepreneurial affirmé, tout en assumant les fonds publics en fonctionnement et investissement.

L'articulation de l'utilisation de la nouvelle salle Le Plateau est emblématique de l'attitude entrepreneuriale de l'APMAC et de son directeur qui, avant même d'inaugurer la salle, pensée pour les formations techniques, réfléchissait déjà aux possibilités d'accueil de résidences.

« Il y a un prix journalier forfaitaire pour la location de la salle car on n'est pas financés pour cela. On a su aller chercher les subventions pour les financements mais on est en train de réfléchir à chercher des financements aussi pour pouvoir accueillir gratuitement les compagnies peu subventionnées » (Vincent Robert, Directeur APMAC)

Le même tropisme entrepreneurial caractérise la conception de l'adhésion. Là où elle est conditionnée au statut de la structure pour l'iddac ou l'AGCE, l'adhésion à l'APMAC est accordée à toute personne morale :

⁴⁰ <https://www.apmac.asso.fr/vie-associative/le-plateau/>



« En 2017 on s'est émancipé des limites du statut juridique des personnes pouvant adhérer à notre association. Aujourd'hui toute personne juridique, association, collectivité et même entreprise peut adhérer pour bénéficier de notre activité. Ce qui importe est l'objet de la personne morale : il faut qu'il soit culturel, sportif ou d'enseignement » (Vincent Robert, Directeur APMAC)

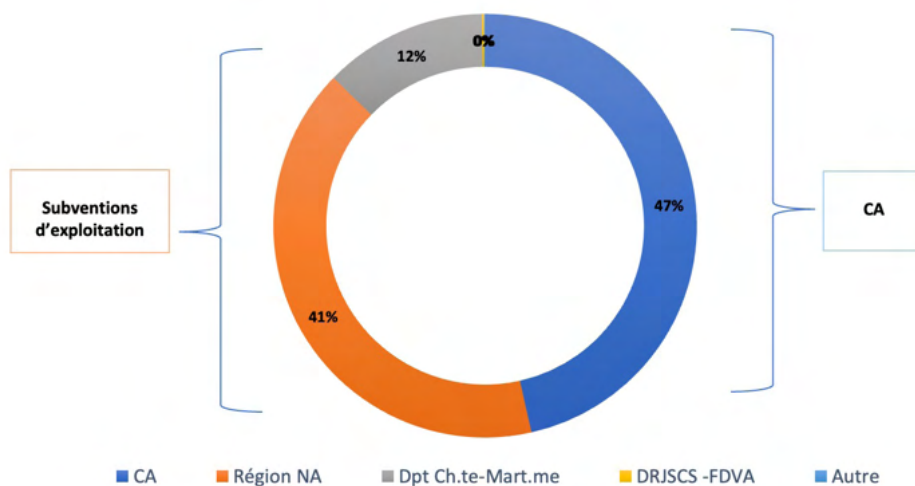
L'APMAC se rapproche enfin d'une entreprise par la nature de ses sources de revenus qui sont issues à 50% des produits liés à la location de matériel : ceci pourrait être qualifié d'Orientation entrepreneuriale (OE).

D'après Miller (1983) L'orientation entrepreneuriale s'exprime dans une organisation qui « s'engage dans l'innovation produit/marché, entreprend des activités risquées, est la première à proposer des innovations proactives et devance la concurrence dans l'action » (p. 771).

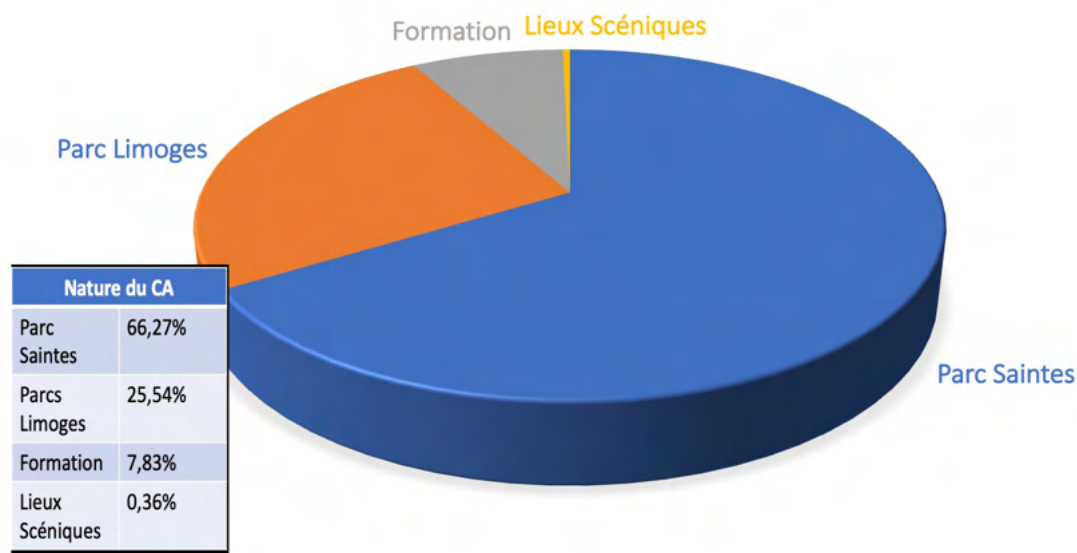
Cinq variables résument cette orientation.

Elles sont toutes présentes, à des degrés différents, dans l'actuelle gestion de l'APMAC :

- L'autonomie
- L'innovation
- La proactivité (recherche des opportunités)
- La prise de risque
- L'agressivité concurrentielle (Covin, Slevin, 1989 ; Miller, 1983 ; Lumpkin, Dess 1996).



Graphique 2. Les sources de revenus de l'APMAC



Graphique 3. La nature du CA de l'APMAC (2020)

TVA

Sous réserve des cas d'exonération, la TVA peut s'appliquer aux associations pour leurs opérations à titre onéreux effectuées de façon habituelle ou occasionnelle.

Le choix de cette option est soumis à l'évaluation des conditions d'exonération. Il s'agit notamment de déterminer si l'association exerce son activité dans des conditions de gestion similaires à celle d'une société commerciale auquel cas la TVA s'applique. Ce fut notamment le cas pour le CLAS dès sa création en Association.

Tel a été le choix fait lors de l'acquisition du parc de Limoges en 2018 (assujetti, lui, à la TVA, à la différence du parc de Saintes). L'occasion a ainsi permis de niveler le régime fiscal des parcs APMAC. La principale motivation était de pouvoir bénéficier de l'achat de matériel à des tarifs plus intéressants. Un calcul économique a été fait quant à l'impact de la TVA sur l'activité, arbitrant entre la réduction des dépenses liées aux investissements en matériel et l'augmentation des coûts et donc des prix des actions d'accompagnement technique. L'impact de la TVA sur les tarifs des prestations techniques étant moindre, le choix de l'assujettissement a été fait.



D L'Agence ArSud

1 Histoire et missions

L'agence ArSud est le résultat de la fusion opérée, en janvier 2020 entre la Régie culturelle régionale et l'Association Arcade, Agence des arts du spectacle Provence-Alpes-Côtes d'Azur, structure dédiée au conseil administratif et juridique pour les acteurs accompagnés par Arcade.

En tant qu'association régionale, Arcade concourait au développement de la filière des arts du spectacle depuis 1974 par les missions d'accompagnement, conseil et formation, d'observatoire et de centre-ressources. La Régie culturelle, depuis sa création en 2000, assurait des missions de valorisation de politique culturelle, de production d'événements majeurs et l'assistance technique et logistique notamment dans le champ des arts de la scène.

ArSud intervient pour le compte de la Région sur l'ensemble des champs artistiques - spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, livre et lecture, patrimoine, arts plastiques et visuels, culture scientifique et technique - en intervenant en faveur des institutions publiques et des opérateurs culturels. Elle offre des services dans les domaines du conseil et de l'accompagnement, de la formation, de l'information et de l'observation.

Missions et Valeurs	Actions concrètes
1- D'information, orientation, conseil 2- Développement des compétences pour assurer le suivi et le soutien dans la pérennisation des emplois et la structuration des entreprises bénéficiaires 3- Valorisation, promotion, diffusion : dispositifs de soutien à la diffusion chorégraphique, aux musiques actuelles, à la filière du livre, la danse. 4- Plateforme d'accompagnement des festivals écoresponsables. 5- Plateforme d'accompagnement des entreprises de production artistique (expérimentation 2013/2014)	Accompagnement par le centre de documentation spécialisé, portail internet, newsletter mensuelle, e-lettre (activités des professionnels et politique, juridique, réglementaire du secteur), programme mensuel de journées d'information professionnelle sur le territoire PACA, RV conseil personnalisés avec les responsables des pôles de développement artistique. Formation professionnelle continue et dispositifs spécifiques (plateforme d'accompagnement des postes ADAC). PACA Box, actions de promotion en musiques actuelles, présence dans les salons (Bis de Nantes, Midem, Babel Med, ...), dispositifs de soutien à la diffusion chorégraphique (CDC Hivernales et Gymnase, mobilité Tanzmesse de Dusseldorf, Questions de danse – KLAP, maison pour la danse...).

Tableau 8. Synthèse des Missions et des Actions de l'Agence ArSud

Aujourd'hui, l'Agence ArSud est un établissement public administratif (EPA) de 55 salariés. La création de l'Agence a impliqué un déménagement du site original (la maison Darius Milhaud à Aix-en-Provence) au nouveau site de Bouc-Bel-Air en 2020.

Parce qu'il a élargi ses domaines d'action, l'établissement propose des parcours complets et structurants aux acteurs culturels régionaux (en fournissant par exemple un service d'accompagnement « Prestation/Conseil » d'aide pour les porteurs à la sécurisation des projets [Avocats conseils, Experts comptables conseils]). Tant et si bien qu'ArSud est un des principaux acteurs culturels du grand sud.



2 Le service des PMS

Aujourd'hui le service technique d'ArSud compte trois sites :

- Le parc de Bouc-Bel-Air, situé au Carrefour de la Malle - CD60D 13320 Bouc-Bel-Air, au siège de l'Agence et qui stocke du matériel scénique, du matériel pour expositions et des Pianos
- Le parc des Alpes-Maritimes/ Est Var (83-06), situé au Complexe Sophora Bas 110 route de la Baronne / 13 Allée des boulangers, 06700 Saint-Laurent-du-Var
- Le parc des Hauts-Pays Alpains (04-05), situé au 3 Chemin des vignes, 05400 Veynes

Et deux espaces de répétition :

- L'Atelier, localisé à proximité du parc principal, pourvu d'un régisseur
- La Ruche, d'une surface de 40 m², équipée d'une cabine de 10 m² dotée de 2 moniteurs et d'une cabine de prise de son de 8 m². Elle convient aux répétitions de formules « cabaret », showcases, etc.

Les conditions d'utilisations des parcs de matériel D'ArSud illustrent le fonctionnement de ces deux espaces. L'Atelier est un « Espace d'expérimentation et de finalisation qui bénéficie des moyens techniques autorisés par la proximité du PARC de matériel. L'Atelier permet d'explorer des pistes en matière de son, de lumière et d'installation scénique, avec l'accompagnement de l'équipe technique d'ArSud. Cette boîte noire, au plateau de 12m par 20m sur 7m de hauteur, équipée en son et lumière, permet de travailler dans des conditions similaires à celles d'un lieu de diffusion et de simuler toutes les scènes de la Région. Elle propose également des loges, salles d'échauffement ou annexes techniques entièrement équipées. A la différence des lieux de création ou de diffusion qui privilégient l'accueil de projets en adéquation avec leur propre ligne artistique, ArSud, outil de la collectivité régionale, accompagne le milieu culturel dans un esprit de service public selon des critères d'accès basés sur la cohérence et la faisabilité du projet.» De plus : « L'Atelier n'est pas un lieu de répétition ouvert à tous comme la Ruche, mais il est réservé aux professionnels sélectionnés sur dossier. Les projets retenus (théâtre, musique, danse, audiovisuel, arts visuels) doivent être issus de structures de la Région, professionnels et en phase de finalisation, avant première diffusion. La mise à disposition va d'une à trois semaines en fonction du projet et des disponibilités de la salle. »

Les projets bénéficiant de cet espace doivent être éco-responsables : « ArSud veille à inscrire ses actions dans une logique de développement durable. Le projet de L'Atelier comporte au niveau de sa conception, de ses équipements et de son fonctionnement, des caractéristiques exemplaires en matière de maîtrise énergétique : isolation, panneaux solaires, éclairages LED... » (Catalogue du parc de matériel de Bouc-Bel-Air, p.42)

Enfin, l'accès à l'espace est soumis à la participation des frais « Nos missions de service public nous permettent de proposer ces services contre une participation aux frais de 500 € TTC pour 6 jours consécutifs (alors que le coût réel est estimé à 2000 € TTC par semaine) et 100 € TTC par journée supplémentaire. » (Catalogue de Bouc-Bel-Air, p.41)

Quant à l'espace La Ruche, plus petit et accessible, ceci « est une salle " en dur " , qui a la particularité d'offrir des conditions de répétition identiques à celles d'une salle de spectacle de petite capacité »



et demande une participation aux frais moindre. « Nos missions de service public nous permettent de proposer ces services contre une participation aux frais d'entretien et d'amortissement du matériel. LA RUCHE : 12 Euros TTC par jour et par association » (Catalogue de Bouc-Bel-Air, p.41)

RH du pôle technique d'ArSud compte quatre ressources ETC :

- Djamel Betrouni, Directeur technique sur le site de Bouc-Bel-Air
- Gilbert Delli Carri, Régisseur responsable de l'accueil de l'espace de répétition L'Atelier
- Marc Grissonnanche, Chargé de projets responsable de l'Administration du service
- Jean-Marie De Susini, Régisseur chargé de sécurité

Missions

Le pôle technique accompagne les porteurs de projets culturels par l'assistance technique, le conseil et le soutien logistique. Ceci comporte, en particulier :

- L'animation des PMS
- La gestion d'infrastructures d'accueil pour les artistes
- L'information des collectivités et des responsables culturels grâce à des publications techniques ou des actions de sensibilisation à l'utilisation du matériel.

Les catalogues des matériels de ces parcs sont accessibles depuis la page internet dédiée et mise à jour (2020)

Critères de sélection des utilisateurs

Les porteurs de projets liés au sport, aux sujets religieux ou politiques sont exclus des actions d'accompagnement. De même, sont hors du champ d'action de l'agence les événements de grande taille. Si ce critère est convoqué par toutes les agences étudiées, le directeur technique d'ArSud, lors des entretiens pour cette étude, définit quant à lui précisément le seuil maximum de 5000 personnes au-delà duquel ne sont pas accompagnés les événements. La règle est censée exclure les porteurs capables de générer des recettes et pour cela à même de s'adresser à des prestataires privés.

Activités des PMS

« Soutenir, organiser, déployer, orchestrer, observer, former, écouter, partager, échanger, rechercher, produire, répondre, perfectionner, proposer, diffuser, identifier, confronter, créer, expérimenter, pratiquer, faire émerger, fabriquer, comparer, considérer, diagnostiquer, informer, initier, mutualiser... » ⁴¹

L'activité de location de matériel constitue, comme pour les autres structures, l'activité principale du pôle technique. Cela dit, la formation est également un élément très présent dans ce service. L'accompagnement à l'utilisation du matériel prend la forme d'initiations techniques et formations. 3 sessions d'initiation à l'utilisation du matériel technique sont proposées :

« On travaille sur le son sur la lumière, comment brancher une console et faire du son, une petite formation sur l'électricité et puis sur les risques, tous les dangers qui peuvent exister lors de l'organisation du spectacle, sur la réglementation »
(Djamel BETROUNI, Responsable service technique)

⁴¹ (<https://arsud-regionsud.com/arsud>)



Malgré les compétences internes du service et bien que l'établissement ait absorbé les missions de la Régie culturelle régionale, le pôle technique n'assure pas de mission de régie et la délègue à des acteurs privés.

« On ne veut pas faire de la régie, on ne veut pas mettre des moyens humains à disposition, on peut donner de contacts de régisseurs et techniciens avec qui on aime bien travailler... on ne saurait même pas comment facturer ça. Si on ne fait pas de marge on fait de la distorsion, si on fait de la marge ils vont nous dire vous le faites avec l'argent public » (Djamel Betrouni, Responsable service technique)

Cela dit, au sein du panel de cette étude, ArSud est l'agence ayant poussé le plus loin les expérimentations, tant en termes de diversification des activités des techniciens qu'en termes d'utilisation des espaces.

ArSud propose des services qui dérogent à la stricte activité de support au spectacle vivant et qui couvrent d'autres filières, par des actions qui répondent, par exemple, à des missions de médiation culturelle vers les publics scolaires. Ainsi, des activités d'éducation artistique et d'offre culturelle dans les lycées de la région Sud complètent les emplois du temps de l'équipe technique qui, de l'avis de son directeur, ne serait pas opérationnelle à 100% autrement.

Toujours est-il que la synergie entre activités propres aux services techniques de PMS et missions d'éducation artistique produit des résultats particulièrement intéressants et innovants.

A titre d'exemple, ArSud a créé des expositions itinérantes réalisées grâce aux compétences et les savoir-faire de l'équipe de techniciens des PMS.

« Ils nous ont demandé de monter une expo itinérante sur Camus, on a fabriqué un musée de 35m2 pour qu'il rentre dans les deux camions qu'on a. La semaine prochaine on part à un salon » (Djamel Betrouni, Responsable service technique).

Les techniciens assurent par ailleurs une fonction de régie dès lors qu'il s'agit d'encadrer la tournée de lycéens en concert. En l'espèce, ce genre d'événements échappe au marché car il ne présente pas de réel enjeu économique, ces manifestations ne pouvant avoir lieu que parce qu'elles bénéficient de ce service gratuit. De plus, une mission pédagogique complète la tournée, par des ateliers de prévention des risques dans le spectacle vivant.

« Nous partons en tournée pour 30 concerts avec les lycéens : la formule relève à la fois du spectacle et de la formation pédagogique. Dans ce cas, on part avec notre matériel, on a un régisseur, et on peut même embaucher des intermittents » (Djamel Betrouni, Responsable service technique).

Dans le même esprit, l'équipe participe au tournage des orchestres de Cannes et d'Avignon au sein des écoles pour permettre aux lycéens de découvrir la musique classique. Cette opération est réalisée en interne à 100% par les techniciens des PMS de l'Agence : ils transforment les gymnases des lycées en « véritables » salles de spectacle d'un jour, pour ensuite démonter et recréer la même situation dans un autre gymnase.

La maîtrise technique est également mise au service de la filière livre puisque les techniciens d'ArSud assurent la location et l'équipement d'un espace au Salon du livre de Paris. Inscrite dans



la politique régionale en faveur du livre, cette action profite à de nombreuses maisons d'édition régionales qui peuvent ainsi participer à cette manifestation essentielle pour le secteur du livre.

Enfin, une partie de l'activité du pôle technique est liée à la gestion des PACA Box. ArSud possède un parc de 180 conteneurs (5000 m²), annexe au siège de l'établissement où les porteurs peuvent stocker leur matériel à l'année. Ce service est fortement demandé et est actuellement exploité à 100%. Des listes d'attentes sont constituées pour gérer le flux des demandes.

3 Le modèle économique

L'activité des PMS passe par la location payante du matériel des adhérents. Le prix de la location est fixé à hauteur de 1% du coût d'achat et considéré comme participation aux frais d'achat et d'entretien du matériel. Il tient compte de la durée de l'emprunt, de la quantité de matériel emprunté et du type de matériel. Une politique dégressive, selon le nombre des jours de location s'applique au-delà d'une journée de prêt⁴². ArSud propose également la location d'instruments de musique. Dans ce cas des règles de location spécifiques s'appliquent. Par exemple, les pianos sont systématiquement livrés par un régisseur de l'Agence.

« Si vous louez jusqu'à 10 jours on est compétitif. On fait attention à ne pas créer des distorsions dans le marché » (Djamel Betrouni, Responsable service technique).

La location est soumise à l'adhésion qui donne droit à la « Carte ArSud », carte de fidélité pour les opérateurs culturels destinée à faciliter leur circulation dans les différents services proposés par l'Agence.

Les formations proposées sont également payantes mais très accessibles. Par exemple, les sessions de 4 jours son, lumière et risques animées par les techniciens coûtent 120€ pour un maximum de 12 personnes.

⁴² annexe 4 – conditions de prêt – PMS ArSud



III - Préconisations – LES PARCS DE DEMAIN

Le développement actuel de l'activité des PMS et leur comparaison à l'aune d'autres modèles existants implique qu'on réfléchisse au modèle des parcs iddac... en trouvant le bon équilibre entre uniformisation et pertinence. Il est en effet important de rappeler que les modèles « iddac » trouvent leur force dans la capacité d'adaptation au contexte, aptitude qu'il est bien sûr souhaitable de conserver. De ce point de vue, des trois modèles actuels, résumés dans le tableau ci-dessous, deux paraissent en partie reproductibles.

Modèles	Points forts du modèle
Gestion interne - Bègles	Ce modèle est essentiel pour garantir la coordination du service et des différents parcs
Gestion interne co-construit - La Réole	Ancrage territorial, concertation, mutualisation des moyens, partage des responsabilités, mise en commun, support financier renforçant la légitimité de l'activité
Entrepreneuriat d'intérêt général (valeurs ESS) - Belin-Béliet	Mutualisation des moyens, gouvernance partagée, agilité, réactivité

A Les modèles économiques.

Bien que le modèle en interne du Parc Central ait toute sa pertinence, il n'est pas sûr qu'il faille en faire un parangon en en transposant la formule à tous les PMS. Il semble en revanche qu'un modèle de développement basé sur l'ouverture en partenariat avec les territoires selon une modalité coopérative permettrait à l'iddac de répondre aux besoins de chaque territoire et rendrait plus facilement soutenables les projets du point de vue financier.

De fait, l'élaboration partenariale des projets correspond aux valeurs qui guident l'action de l'iddac depuis sa création. Ces principes se révèlent particulièrement efficaces dans le montage des PMS au sein des territoires ruraux où les solutions de gouvernance partagées permettent de multiplier les sources de revenus nécessaires pour réaliser des projets durables.

Au croisement des valeurs de l'ESS et des principes entrepreneuriaux de viabilité économique, la SCIC CLAS est un exemple qui permet à l'iddac de réaliser sa mission d'une façon plus agile (elle est allégée du portage du salaire de la personne gérant le parc) sans compter que ce modèle répond au souhait de l'iddac de développer l'activité sans pour autant « tout faire en interne ». Cette formule offre également l'effet de levier le plus puissant puisque seul 20% des ressources de la SCIC repose sur des financements publics.

Ajoutons que cette démarche présente l'autre avantage de préserver l'ancrage territorial de l'iddac (par la présence conjointe de soutiens privés et des subventions) tout en permettant, par le recours à l'appel à candidatures, de trouver des acteurs qui partagent les mêmes valeurs et soient capables de relever les défis d'un tel projet. Reste le problème potentiel d'une perte de visibilité de l'iddac dans le portage de ces projets.



B Développement et diversification de l'activité

Redimensionnement du parc central

L'équipe technique montre quelques inquiétudes vis-à-vis du changement de lieu de stockage du parc central, inquiétudes relatives, entre autres, à l'organisation de l'espace et aux choix qu'il faudra opérer au vu des dimensions plus réduites du nouveau parc.

Si, en toute période de changement, il est préconisé d'impliquer les équipes, on veillera tout particulièrement à associer l'équipe dans les choix concernant le matériel dont il faudra probablement se séparer. De ce point de vue, on pourrait engager une réflexion commune sur un nouveau projet de développement où une partie du matériel « sacrifié » à Bègles trouverait une deuxième vie.

Un parc mobile

Une façon de répondre à la demande de proximité du matériel pourrait passer par l'idée d'un PMS mobile, préconisation identifiée dans des études précédentes. L'iddac pourrait étudier l'option d'une antenne mobile interne, constituée du matériel « en trop » dans le nouveau site de Bègles pour en faire une « antenne » au sens du parc géré en interne mais innovante car mobile. Ce choix permettrait également de renforcer la dynamique des propositions de missions pour les techniciens siégeant au parc central.

Qui plus est, l'opération permettrait une communication immédiate qui rendrait bien « visible » l'action - grâce à une communication à réaliser directement sur le « camion boîte », facile à relayer dans les réseaux sociaux.

Les activités de formation

Cette étude confirme que la formation aux métiers techniques du spectacle est un secteur porteur, créateur d'emplois et économiquement viable.

Il semblerait que la limite au développement de l'activité de formation technique au sein de l'iddac soit liée à la nature des recettes et à sa mission d'intérêt général. Un moyen pour renforcer cette activité sans craindre de s'opposer aux prestataires privés pourrait être celui de s'associer, dans une démarche partenariale et de mutualisation des moyens, à un organisme de formation⁴³. L'iddac pourrait proposer des séances de formations réalisées par un technicien à des tarifs préférentiels pour ses adhérents. APMAC a créé lui-même son propre organisme de formation.

L'orientation entrepreneuriale de cette agence et de son porteur ne semble pas l'exemple à prendre dans le cadre spécifique de cette action, cependant la proximité de cette agence avec l'iddac permet à l'équipe de direction d'échanger à ce sujet.

Évolution des métiers des techniciens et de l'offre du pôle technique

Le travail des techniciens connaît des périodes de baisse d'activité liée à la forte saisonnalité du prêt. Pendant ces périodes, au-delà du maintien des parcs, les techniciens pourraient faire vivre l'atelier et intégrer une diversification de leurs activités. Celles-ci pourraient intégrer des activités utiles pour les adhérents.

On pourrait s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres domaines d'activités. Pensons par exemple

⁴³ À voir les modalités entre OF privé ou OF public



au Garage Moderne et à ses ateliers participatifs de réparations (cf tableau ci-dessous), l'iddac pouvant offrir des fenêtres temporaires dédiées à un service de dépannage pour les petites réparations du matériel des adhérents ou pour des ateliers d'apprentissage au bon entretien. On aurait là une démarche d'utilité publique et dans la transmission et dans la valorisation des techniciens, de leurs savoir-être et de leurs savoir-faire.

LE GARAGE MODERNE

AUTO VÉLO CANTINE CULTURE & ÉVÉNEMENTS DIY RESSOURCOTHÈQUE LE PROJET CONTACT & ÉQUIPE

CONDITIONS D'ACCÈS

La ressourceothèque du Garage Moderne fonctionne exactement comme une bibliothèque de quartier, mais avec tous types d'objets. Les équipements sont utilisables sur place, avec des restrictions de sécurité et une participation aux frais le cas échéant.

Une partie peut être empruntée et sortie des locaux pour une durée maximum déterminée pour chaque équipement. Les locaux sont accessibles de 9h à 18h du lundi au vendredi, et ponctuellement le samedi.

ESPACES

L'atelier dévolu à l'usage des outils est librement accessible aux membres. Toutefois, une place dans l'espace ne saurait être garantie sans réservation. Les membres qui souhaitent venir travailler sont donc invités à réserver leur espace à l'avance, ou devront se contenter des espaces inutilisés. Il est à noter également que leurs activités peuvent être régulées par l'équipe

du garage moderne, notamment pour garantir leur compatibilité avec les autres activités de l'association (Bruit, poussière...)

TARIFS

Une adhésion à jour est nécessaire pour accéder aux équipements. Son montant annuel est de 51€ tarif plein / 35€ tarif réduit. Sauf mention contraire l'utilisation des outils sur place est libre. Les consommables sont facturés aux utilisateurs le cas échéant, ils peuvent également être fournis par l'utilisateur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour valider l'inscription, l'adhérent doit fournir

- Une attestation de responsabilité civile.
- Un chèque de caution (non encaissé) de 200€.

L'adhésion est valide pendant un an de date à date.

Le déploiement des activités des professionnels des PMS de l'iddac doit être envisagé par la direction. En effet, dans la continuité de la première partie de cette étude dédiée au métier de technicien, un travail fin sur les fiches de compétences de chacun permettrait également de stimuler la créativité collective vers de nouvelles propositions d'activités. Cet exercice pourrait déboucher sur des possibilités inédites.

De ce point de vue, ArSud constitue un cas très inspirant de mise en valeur des savoir-faire de son équipe : ses techniciens réalisent des missions de valorisation par les biais d'actions en milieu scolaire et par la gestion des stands lors des salons du livre (forme de soutien au secteur de l'édition locale).

Le territoire girondin est moins concentré, il présente différentes agences culturelles dont le périmètre d'action n'est pas parfaitement partagé, notamment sur des dimensions régionales comme l'OARA ou même ALCA ; cela peut engendrer des chevauchements.

Des initiatives pourraient être davantage développées pour valoriser l'activité des techniciens à côté des porteurs de projets. La mission d'assistance à l'ingénierie des projets et la rédaction des cahiers de charges et des besoins semblent être des services très utiles pour les porteurs peu expérimentés. Ces actions permettent de mettre en adéquation les demandes de matériel et ce que les porteurs souhaitent réaliser « sans gaspillage » (matériel qui risque d'être loué mais pas utilisé). Pour les mêmes raisons, le service de « planification des compétences techniques » (fait par APMAC) pourrait également intégrer les activités ordinaires des techniciens.

Évolution des pratiques

Les métiers techniques sont bousculés par des contraintes technologiques et environnementales



fortes. Le renouveau des parcs qui en découle demande une adaptation des pratiques. Une façon pour motiver les équipes à aller vers ce renouveau serait de leur proposer d'éventuelles formations de mise à niveau... et de leur proposer par la suite de partager leurs acquis avec le reste de l'équipe iddac. Des occasions prévues à cet effet pourraient prendre la forme de RdV stratégique-techniques à réaliser un ou deux fois par an. Par-delà les apprentissages partagés, cela permettrait de répondre aux enjeux de « (re)vivre- ensemble » lié au déménagement en créant des liens entre équipe technique et équipe non technique qui vont devoir ré-apprendre à co-habiter.

L'Agence culturelle Grand Est a su, de manière assez exemplaire, créer des synergies entre les équipes techniques et administratives. Cela passe notamment par les supports mis à disposition sur son site internet. On pourrait ainsi, en s'appuyant sur leur exemple, valoriser le métier des techniciens par un renforcement médiatisé des outils de transmission pédagogique accessibles depuis le site internet de l'iddac. Ces supports pourraient être créés en interne par le travail conjoint des techniciens et le Service communication/Réseaux sociaux, renforçant la coopération et complémentarité entre chaque métier.

Liens entre employés – Meilleure intégration de l'équipe technique

Une des forces du service technique est la connaissance fine du métier mais aussi du réseau des acteurs sur les territoires. Les techniciens participent à une vague de structuration du métier (un pôle des techniciens du spectacle se fédère actuellement sur le territoire régional) qui s'est accélérée depuis l'urgence sanitaire et le changement des pratiques que celle-ci a engendré. Le parc de Lormont, celui de la Réole, le CLAS et les nouveaux parcs que l'iddac a concouru à créer, ont tous comme dénominateur commun la présence de techniciens du spectacle qui ont une réelle connaissance de l'écosystème du territoire.

Animer la dynamique entre les membres de l'équipe technique du parc central et les techniciens des autres parcs contribuerait à garantir la dimension vertueuse de leurs missions et à les valoriser. Ceci pourrait par exemple passer par la systématisation des réunions trimestrielles où les techniciens seraient tous en présence dans le parc du BT51 (ou, avec un système de rotation, dans les différents parcs) pour échanger et partager sur les projets et sur les pratiques.

Relations avec les privés et problèmes de concurrence

L'iddac entretient des bonnes relations avec les prestataires privés, loueurs ou intermittents du spectacle. Ces relations harmonieuses peuvent perdurer et résister à une évolution des pratiques de prêt (hypothèse d'un passage à un modèle de location payant) ou d'élargissement des services proposés (activité de régisseur, gratuite ou facturée)... à condition de respecter certaines règles de « transparence ».

La gestion des parcs devrait être bordée par un règlement intérieur qui précise, en plus de la finalité de l'événement éligible au soutien de l'iddac, sa dimension. ArSud, qui ne fait pas de régie, précise pouvoir accompagner des porteurs de projets culturels à but non lucratif dont l'événement accueille un public de moins de 5000 personnes. Ils ont estimé qu'en dessous de ce seuil, l'événement ne génère pas les ressources lui permettant d'accéder à la location du matériel au prix du marché.

L'APMAC, critiquée dans le secteur des loueurs pour ses activités de régie, justifie ce choix par une considération similaire : la taille des événements accompagnés - et, par conséquent, leur « surface » financière - ne permet pas de recourir à des prestataires extérieurs. Ne pas accompagner ces porteurs signifierait, selon eux, voire moins d'événements réalisés sur le territoire. Forte de ce constat, l'agence estime que l'activité de régie fait pleinement partie de ses



missions d'accompagnement technique. L'APMAC postule également la nécessité de ce besoin d'accompagnement, car des porteurs d'événements de petite et très petite taille affirment ne pas être en mesure de gérer les contrats d'embauche des intermittents nécessaires à la réalisation des spectacles. Les arguments de l'APMAC peuvent être pris en compte par l'iddac dans la réflexion sur l'opportunité de proposer un accompagnement incluant la régie.

Si la multiplicité des modèles de PMS iddac autorise une relative diversification des activités et permettrait d'envisager, dans certaines conditions précises, un service de régie, il faut toutefois entendre l'avis des techniciens de l'iddac qui sont peu convaincus que cette tâche incombe aux PMS de l'agence. L'argument est pragmatique : le fait de se spécialiser dans le prêt rend les parcs iddac très efficaces et efficaces. Le taux de réponses positives aux demandes de prêt est élevé, le délai de réponse raisonnablement court. Engager une activité de régie complémentaire viendrait bousculer pleinement ce qui est déjà assis et reconnu.

Les modes de gestion du service matériel des PMS - modèle payant ou gratuit ?

Le modèle économique le plus répandu est celui d'une location payante, à des faibles tarifs considérés « hors concurrence ». Pour son parc interne, l'iddac propose un modèle de prêt gratuit avec lequel il pourrait être difficile, politiquement parlant, de rompre aujourd'hui.

Cependant, et au vu des études sur la valeur signalétique⁴⁴ du prix, une hypothèse de changement de modèle pourrait être formulée. Les investissements faits par l'iddac dans ses parcs ces dernières années et le saut technologique du matériel, en particulier celui dédié à la lumière, pourraient justifier une réflexion vers un changement de modèle.

Une étude de marché auprès des adhérents de l'iddac, sous forme de questionnaires en ligne par exemple, permettrait d'avoir plus de précisions sur la politique tarifaire envisageable. Une alternative possible pourrait consister en la préservation d'un modèle de prêt gratuit pour le matériel « amateur » tout en évoluant vers une articulation de proposition tarifaire pour des locations de matériels plus pointus.

Les modèles de type « entrepreneurial sous valeurs ESS » sont moins exposés à ce dilemme, l'exemple du CLAS montrant que des services payants (l'activité des régisseurs) peuvent être compris dans la prestation.

Reste que cette question renvoie à l'opportunité d'une offre en matière de régie dont on a vu qu'elle est rendue nécessaire et du fait de la complexité accrue de manipulation de matériels de plus en plus pointus et des attentes du terrain. On y répondrait d'ailleurs d'autant mieux qu'un des techniciens du Parc Central a récemment suivi une formation de régisseur général. Mais avant d'envisager cette option, il conviendra d'étudier quelles formes de coopérations public-privé pourraient être envisagées pour que les techniciens iddac accompagnent des porteurs sur des activités de régie sans nuire à l'activité des prestataires privés (et éviter tout risque de concurrence déloyale).

⁴⁴ En marketing, la valeur d'un produit est considérée plurielle : la valeur réelle ne coïncide pas forcément avec la valeur perçue que le consommateur attribue à un produit. Ainsi la valeur perçue se compose de :

- la valeur d'usage, qui relève de critères objectifs du produit,
- la valeur hédonique qui utilise les logiques expérientielles pour lequel l'acte d'achat révèle plus de l'émotionnel que du rationnel (ex. l'environnement et les services des boutiques Nescafé),
- la valeur signalétique qui est la valeur symbolique du produit. Le prix a une valeur signalétique, par exemple en tant que symbole de reconnaissance sociale, mais aussi en tant que marque de qualité d'un service ou produit.



CONCLUSIONS

L'analyse des modèles internes et du benchmarking de l'activité de support technique montre la cohérence des choix de l'iddac sur la durée. En 30 ans, deux mots forts définissent sa stratégie de réalisation de la politique culturelle départementale dans le domaine du spectacle vivant : proximité et partenariat.

La proximité garantie par l'iddac est à la fois géographique et pratique avec un accompagnement qui démarre par le savoir « parler spectacles » de ses techniciens.

D'une part, la proximité physique est une véritable valeur ajoutée dans l'univers du spectacle vivant qui, comme l'illustre l'idée de monde de l'art (Becker, 1982), est basé sur les réseaux et les reconnaissances réciproques des acteurs. L'étude de benchmarking montre que ceci est encore plus vrai pour l'activité de prêt. Les observations empiriques des directions techniques d'autres agences vérifient sur le terrain que les « cibles » de l'activité des PMS (structures émergentes ou petites structures, le cas échéant bénévoles) ne vont pas au-delà de 50 km du lieu de réalisation de l'événement pour récupérer du matériel, même si prêté gracieusement. Cette observation appelle deux remarques. Il faut d'abord souligner que la défense d'une logique de proximité n'implique cependant pas que l'iddac soit systématiquement le porteur des parcs. De ce point de vue, il faut tirer le meilleur parti des mécanismes du partenariat qui favorisent l'apparition de nouveaux acteurs et sont porteurs d'innovation sociale. Ce faisant, l'iddac se fond dans une démarche de coopération qui fait partie de ses valeurs fondatrices et est vivement soutenue par le Département. Elle permet de dépasser la notion de subsidiarité en faveur des modèles hybrides plus efficaces. On peut ensuite noter que ce besoin de proximité confirme l'utilité du maillage des parcs de prêt que l'iddac a originellement mis en œuvre sans pour autant militer pour un retour à des parcs d'immédiate proximité.

Car la proximité doit s'entendre, d'autre part, en termes pratiques, c'est-à-dire en fonction de la qualité du relationnel que l'iddac entretient, via ses parcs, avec les usagers-emprunteurs. La cartographie des missions de l'iddac montre que l'activité de prêt est celle qui touche le plus de lieux dans des configurations différentes – foyers polyvalents, scènes labellisées, centres culturels... – pour rester au plus près des besoins.

Cette double entrée – proximité géographique relative et accessibilité du service – font que l'iddac s'inscrit dans la mission départementale de proximité.

Jouer la proximité, c'est en effet aussi privilégier une qualité de service qui, sous couvert de « parler technique » permet, entre autres :

- Aux porteurs accompagnés de découvrir l'existence d'autres porteurs et d'éviter de se concurrencer sur un même territoire.
- D'harmoniser les calendriers des propositions et, finalement, de mieux articuler la proposition culturelle.

Enfin, la proximité permet d'aborder les problématiques environnementales liées à la transition écologique par la capillarité des services car :

- La présence de plusieurs parcs limite les déplacements du matériel,
- Les parcs mutualisent l'utilisation du matériel des usagers permettant ainsi un renouveau vers du matériel de moins en moins consommateur
- La gestion des parcs garantit un entretien optimal assurant au moins théoriquement une



plus longue durée de vie du matériel

- Les parcs participent à la transition écologique des métiers de la culture.

En conclusion, le modus operandi de l'iddac se démarque d'autres systèmes par la pleine compréhension des notions de proximité (physique et technique) et par celle, porteuse, de co-création mutualiste. Les PMS iddac continueront à être différents, à garder leur identité en cohérence avec les spécificités des territoires et à prendre des formes encore inédites.

Cette étude permet d'apporter, si ce n'est des réponses, tout au moins un regard croisé et des propositions originales permettant de construire de nouvelles voies pour l'aide publique technique telle que défendue par l'iddac - Agence Culturelle de la Gironde -.



ANNEXES

Annexe 1 : Liste du matériel de prêt iddac du pôle technique de Lormont, mise à jour le 27 Octobre 2021

Annexe 2 : Agence Culturelle Grand Est - conditions de prêt de matériel

Annexe 3 : Agence Culturelle Grand Est - rapport d'activité 2020

Cette annexe est disponible directement sur le lien suivant :

<https://culturegrandest.fr/qui-sommes-nous>

Annexe 4 : ArSud - conditions de prêt de matériel.

Catalogue téléchargeable :

https://arsud-regionsud.com/sites/default/files/inline-files/cataloguebasept2020_4.pdf

Crédits photos :

Toutes les photos : © iddac

Sauf page de couverture et p 11 : ©Ubic

Page 24 : © Claire Allard

Page 38 : © Centre Georges Pompidou et Jean Wilmer



Annexe 1 : Liste du Matériel de prêt iddac du pôle technique de Lormont, mise à jour le 27 Octobre 2021

PÔLE INGÉNIERIE ET RESSOURCES TERRITORIALES
Octobre 2021

PARTAGEONS
NOS CULTURES

LISTE DU MATERIEL

Pôle technique de Lormont
3, Avenue de la Gardette
33310 LORMONT

Iddac,
institut départemental de développement
artistique et culturel de la Gironde

59 avenue d'Eysines
BP 155
33462 Le Bouscat Cedex

05 56 17 36 36

www.iddac.net





MATERIEL D'ECLAIRAGE

Jeux d'orgue

Pupitre 12/24 circuits ADB Mikado à mémoire
Pupitre 12/24 circuits ADB Domino à mémoire

Gradateurs

Gradateur ADB Mikapack 30 - 12 X 3 kW
Gradateur RVE Stager 6 x 2kW (gradateur intégré).....
Gradateur RVE Box 45 4 x 1kW (3.4kW Max).....
• Fourni avec un câble DMX 3 points 10m

Gradateur RVE Cube 4 x 1,4kW
Gradateur RVE Mini cube 1 x 3kW.....

DMX

Splitter PROLIGHT - 1 In/1 Thru /4 out
Câble DMX 5 points 50m
Câble DMX 5 points 30m
Câble DMX 5 points 20m
Câble DMX 5 points 10m.....
Câble DMX 5 points 2m.....
Adaptateur DMX 5 points mâle – 3 points femelle.....
Adaptateur DMX 3 points mâle – 5 points femelle.....
Bouchon de terminaison 120Ω

Projecteurs Traditionnels

Plan convexe ADB C51 500W
Plan convexe 306 LUTIN ROBERT JULIAT 650W.....
Plan convexe ADB C101 1000W

PAR 56 240V 300W
PAR 64 240V 1000W
• Lampe CP60, CP61 ou CP62 au choix

Découpe 614 S ROBERT JULIAT 1000W.....
Découpe 614 SX ROBERT JULIAT 1000W
Découpe 613 SX ROBERT JULIAT 1000W
Porte gobo (614 S et SX).....
Iris (614 SX).....

Quartz 330W
Cycliode asymétrique ADB ACP 1000W.....

Eclairage Concert.....
• 2 gradateurs RVE Mini cube 1 x 3kW
• 4 projecteur ARIC MX 500 avec volets
• 4 pieds MANFROTTO 1.90m

Tous les projecteurs sont fournis avec un porte filtre, un crochet et une élingue de sécurité.

Projecteurs à LED

Projecteur LED CHAUVET CORE PAR80-U 80W
• Fourni avec câble DMX 3 points 10m

Tous les projecteurs sont fournis avec une lentille aimantée, un crochet et une élingue de sécurité.

Poursuite

Projecteur Poursuite ROBERT JULIAT Buxie - MSD575 HR - Zoom 10.5° -20.5°
• Livré avec pied, iris et porte gobo.

Projecteur Poursuite ADB DN 104 - Zoom 9° -20°
• Livré avec pied et iris.

LEVAGE

Pieds de projecteurs

Pied VMB 64 5m/100kg*
Pied treuil crémaillère ALT 400C 4m/80kg*
Pied treuil crémaillère ALT 300 3m/70kg*
Pied treuil crémaillère ALT 290 3m/60kg*
Pied treuil crémaillère DOUGHTY 3m/60kg.....

*Tous les pieds sont fournis avec une barre de couplage 6 projecteurs

Accessoires

Platine sol 1 projecteur
Tourelle pour pieds de projecteurs
Tourelle collier Ø50 pour barre aluminium

DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Armoire de puissance

Armoire distribution puissance 250A avec raccordement POWERLOCK.....
• 4 sorties P17 63A tétra
• 2 sorties P17 32A tétra

Armoire distribution puissance 160A avec raccordement POWERLOCK
• 4 sorties P17 63A tétra
• 2 sorties P17 32A tétra

Armoire distribution puissance 125A.....
• 2 sorties P17 63A tétra
• 1 sortie P17 32A tétra
• 1 sortie mono 16 A normalisée

Armoire distribution puissance 125A.....
• 1 sortie P17 63A tétra
• 2 sorties P17 32A tétra
• 1 sortie mono 16 A normalisée



PÔLE INGÉNIERIE ET RESSOURCES TERRITORIALES | Octobre 2021

- Armoire distribution puissance 63A.....
- 2 sorties P17 32A tétra
- 1 sortie mono 16 A normalisée

Coffret divisionnaire

- Coffret d'alimentation CM2 63A Tri / 2x32A Tri (IP 44)
- Coffret 63A - 2 x 32A tri
- Coffret 32A - 6 x 16A.....
- Réglette caoutchouc noir 32A/6 x 16A (sans différentiel)

Câblage triphasé

- Rallonge 63A 20 mètres – Mâle / Femelle 5 x 16².....
- Rallonge 63A 15 mètres – Mâle / Femelle 5 x 16².....
- Rallonge 63A 10 mètres – Mâle / Femelle 5 x 16².....
- Rallonge 63A 5 mètres – Femelle éclatée 5 x 16².....
- Rallonge 32A 20 mètres – Mâle / Femelle 5 x 10².....
- Rallonge 32A 15 mètres – Mâle / Femelle 5 x 10².....
- Rallonge 32A 10 mètres – Mâle / Femelle 5 x 10².....
- Rallonge 32A 5 mètres – Femelle éclatée 5 x 10².....

Câblage monophasé

- Multipaire 8 Circuits 15 m 3 x 2.5²
- Multipaire 6 Circuits 15 m 3 x 2.5²
- Multipaire 4 Circuits 15 m 3 x 2.5²
- Rallonge PC 16A 15m 3 x 2.5².....
- Rallonge PC 16A 10m 3 x 2.5²
- Rallonge PC 16A 5m 3 x 2.5²
- Multiprise LEGRAND 4x16A
- Doublette caoutchouc (16 A).....

Passage de câbles

- Passerelle câble (5x35mm) longueur : 80cm

SONORISATION

Console de mixage

- Console **amplifiée** YAMAHA EMX 5014 C.....

Enceintes Passives

- Enceinte passive YAMAHA CBR15 500W
- *Chaque enceinte est fournie avec un câble speakon de 25m et un pied d'enceinte

Enceintes Actives

- Enceinte active YAMAHA DBR10 325W pour retour



Microphones

Micro SHURE SM58 (dynamique)	
Micro SHURE SM57 (dynamique).....	
Micro AKG C451 (statique)	
Boîte de direct active (DI) LA AUDIO	

Câblages

Multipaire 8/8 25m sorties console Jack	
Multipaire 8/4 avec épanoui	
Câble XLR-XLR 10m	

Accessoire sonorisation

Pied de micro avec perchette K&M	
--	--

Périphérique

Lecteur CD USB DENON DN-300C MKII.....	
--	--

SCENE

Praticable SAMIA

Plateau Samia 2 m x1 m	
• (Hauteur réglable de 0,20 m à 1,00 m + vérin hauteur 0,05 m) – Prévoir du personnel au chargement	
Garde-Corps 1 mètre	
Escalier SAMIA 4 marches	
• Fourni avec deux mains courantes	

Rideaux de scène

Pendrillons 3m X 6m (Velours)	
Pendrillons 1,5m x 4m (Velours).....	
Frises 1m X 6m (Velours)	

Tapis de danse

Tapis de danse noir/blanc 1,50 m x 10,00 m*	
---	--

*Attention, utiliser uniquement de l'adhésif spécial tapis de danse

Machinerie

Barre aluminium manchonnée aux deux extrémités - 1 mètre	
Barre aluminium manchonnée aux deux extrémités - 2 mètres	
Barre aluminium manchonnée aux deux extrémités - 3 mètres	
Barre aluminium manchonnée aux deux extrémités - 4 mètres	
Barre aluminium 6 mètres.....	
Poulie simple	
Poulie double	
Poulie Triple.....	
Guinde chanvre Ø10mm	



EXPOSITION

Grilles

- Grille d'exposition CADDIE 1.2m x 2m
 - Fournie avec deux charnières par grille

Eclairage

- Spot à pince ARIC MANTA Blanc 50W
- Projecteur PAR 30 75W
- Projecteur PAR 36 Noir à transfo incorporé 30W
- Flight Exposition
 - 6 projecteurs mini découpe 75W
 - 10 projecteurs mini PC 75W
 - 6 projecteurs led sur tige

ACCESSIBILITE P.M.R

- Plateau Samia 2m x 1m (Anti dérapant).....
 - (Hauteur réglable de 0,20 m à 1,00 m + vérin hauteur 0,05 m)

- Rampe d'accès 2 mètres de longueur, pour une hauteur de scène de 40cm maximum.....
- Rampe d'accès 4,50 mètres de longueur, pour une hauteur de scène de 80cm maximum.....
- Élévateur vertical mobile électrique LIFTBOY Type II, pour une hauteur de scène de 83cm maximum, charge utile 300 kg

- Garde-Corps 1 mètre
- Garde-Corps 30 centimètres

- Boucle magnétique
 - Fournie avec un amplificateur de boucle 150m², une bobine de câble 45m, un mesureur de champ magnétique et un micro HF main Sennheiser

- Tapiroul 10m x 1.53m
- Tapiroul 15m x 1.53m

TRIBUNE

Possibilité de prêt de tribunes SAMIA 25/75 - sièges coques : 188 places maximum
 Nous consulter pour les modalités et les différentes configurations.



CONTACTS

Iddac – Parc central technique

3, Avenue de la Gardette - 33310 LORMONT

M. SAFFORE Daniel

Régisseur Général

05 56 95 85 21

daniel.saffore@iddac.net

M. SANCHEZ Jan

Technicien qualifié

05 56 95 85 21

jan.sanchez@iddac.net

M. FAYARD Anthony

Technicien qualifié - Conseil à l'équipement

05 56 95 85 21

anthony.fayard@iddac.net

M. TISNÉS Damien

Technicien qualifié

05 56 95 85 21

damien.tisnes@iddac.net



Annexe 2 : Agence Culturelle Grand Est - conditions de prêt de matériel

Conditions générales de location — Parcs de matériels scéniques Grand Est

13/07/2021, 11:38

parcs de matériels scéniques

 MENU

[s'inscrire](#) | [se connecter](#)

© Agence culturelle Grand Est

Les locations de matériels et accessoires sont soumis aux présentes conditions générales. Elles s'imposent aux bénéficiaires qui sont exclusivement des associations à but non lucratif ou des collectivités et établissements publics réalisant un projet culturel et artistique et sans finalité politique, économique, sportive ou religieuse. L'Agence culturelle Grand Est concède, à titre de location et ce, en conformité des articles 1875, 1877, 1878, 1880 et suivants du Code Civil,

<https://parcsmaterielsgrandest.fr/conditions-generales-de-location>

Pagina 1 di 7

aux bénéficiaires qui acceptent, sous les clauses « Charges et Conditions » de droit et usage en pareille matière et, notamment sous celles énumérées aux présentes, les matériels et leurs accessoires.

L'Agence culturelle Grand Est n'est tenue de satisfaire les demandes de matériel que dans la mesure de ses disponibilités et en fonction des engagements en amont.

Pour une manifestation donnée, un bénéficiaire ne peut louer du matériel que dans l'un des deux Parcs.

L'Agence culturelle Grand Est ne serait être tenue responsable de l'usage de son matériel dans un cadre autre que celui énoncé ci-dessus. Le bénéficiaire s'engage ainsi à respecter strictement le périmètre d'usage et prend toute responsabilité face au secteur marchand en cas d'abus manifeste.

Le prix unitaire indiqué dans le catalogue est le prix de base par article pour le 1er jour de location. Un barème dégressif (en fonction de la durée de location) est appliqué au-delà d'une journée de location, appelé « coefficient tarifaire ».

Les tarifs de l'Agence culturelle Grand Est sont révisibles annuellement.

L'accès aux Parcs est interdit aux mineurs de moins de 16 ans.

L'accès aux Parcs est interdit aux animaux.

L'acceptation du « bon de réservation » par le bénéficiaire entraîne automatiquement pour lui l'acceptation des Conditions générales de location et des tarifs en vigueur.

Les Conditions générales de location ci-présentes sont communes aux deux Parcs de matériels de l'Agence culturelle Grand Est : à Saint-Martin-sur-le-Pré et à Sélestat.

Toute la procédure de location, dès l'ouverture du compte, est à instruire sur le site dédié parcsmaterielsgrandest.fr

Article 1

Toute demande d'ouverture de compte client doit être réalisée au plus tard 10 jours ouvrés francs (~ 2 semaines) avant une demande de location.

Toute demande de location de matériel doit être faite au plus tôt 6 mois et au plus tard 10 jours ouvrés francs (~ 2 semaines) avant la sortie du matériel. En dehors de ce cadre, la demande est refusée. Dès réception par le bénéficiaire de la proposition de location de l'Agence culturelle Grand Est, ce dernier a 10 jours (~ 2 semaines) au plus pour y répondre. En dehors de ces délais, les demandes sont automatiquement annulées.

Article 2

Après validation du bon de réservation par le bénéficiaire, toute éventuelle annulation de la location est facturée de la façon suivante :



- annulation avant les 30 jours précédents la sortie du matériel : forfait de 20 €,
- annulation entre les 30 jours et les 15 jours précédents la sortie du matériel : 30 % du montant du bon de réservation avec un plancher à 20 €,
- annulation entre les 15 et les 8 jours précédents la sortie du matériel : 60 % du montant du bon de réservation avec un plancher à 20 €,
- annulation dans les 8 jours précédents la sortie du matériel : 100% du montant du bon de réservation.

Article 3

Pour tout paiement ayant été effectué en retard, aucune location ne sera plus consentie pendant un temps minimum d'un an après la régularisation.

Article 4

La durée maximum de location est de 30 jours.

Article 5

La location n'étant en aucune manière susceptible de se poursuivre par tacite reconduction, en cas de non-restitution du matériel et de ses accessoires dans le délai convenu, le paiement d'une pénalité est demandé au bénéficiaire. Cette pénalité de retard est égale au coefficient 2 pour un jour de retard, au coefficient 2,5 le deuxième jour de retard, au coefficient 3 pour le troisième jour de retard et ainsi de suite.

La location de matériel est consentie et acceptée de bonne foi en conformité des usages professionnels sous les clauses "Charges et Conditions" suivantes, que le bénéficiaire s'engage à respecter.

Article 6

Le matériel doit être assuré par le bénéficiaire en valeur à neuf, selon le montant indiqué sur le bon de réservation et ce pour toute la durée de la location.

Article 7

Les matériels et leurs accessoires sont à retirer et à restituer strictement sur le même site (Saint-Martin-sur-le-Pré ou Sélestat) étant entendu que la date et le lieu d'enlèvement et la date et le lieu de restitution des matériels sont précisés sur le bon de réservation.

Article 8

Les transports doivent s'effectuer dans des véhicules adaptés au poids – indiqué sur le bon de réservation - et au volume des matériels loués.
Le matériel doit être transporté dans son conditionnement. L'Agence culturelle se réserve le droit d'interdire la sortie du matériel si elle estime que les conditions de transport présentent un risque pour le matériel.

Article 9

En cas d'indisponibilité de matériel, l'Agence culturelle proposera un matériel de remplacement.

Article 10

En aucun cas, les matériels et accessoires loués ne pourront sortir de la région Grand Est.

Article 11

Pendant toute la durée de la location, le bénéficiaire s'engage à utiliser le matériel « raisonnablement » et ce, sous sa seule responsabilité, étant entendu qu'il a reconnu avoir pour le moins les compétences nécessaires à l'utilisation des matériels dans les normes.

Article 12

Si des dysfonctionnements devaient apparaître à propos de l'utilisation du matériel et de ses accessoires loués, le bénéficiaire s'engage à les déclarer immédiatement et sans délai à l'Agence culturelle Grand Est qui les fera constater et y fera remédier ; il en sera de même des réparations de toutes natures s'imposant.

Article 13

Les matériels et accessoires détruits ou volés seront remplacés à l'identique - valeur à neuf - aux seuls frais du bénéficiaire.

Article 14

L'Agence culturelle Grand Est ne pourra jamais être tenue pour responsable des vices cachés méconnus d'elle-même affectant les matériels et accessoires loués et les rendant impropres à leur destination. Par conséquent, l'Agence culturelle ne sera pas tenue d'indemniser le bénéficiaire du préjudice, quel qu'il soit, résultant de ces vices. Néanmoins, le bénéficiaire devra aviser l'Agence culturelle de tout dommage causé au matériel et accessoires loués dans les plus brefs délais de sa survenance.

Article 15

Le bénéficiaire fera son affaire personnelle de la surveillance, de la direction et de l'utilisation conformément à leur destination des matériels loués ainsi que de tous dommages causés à autrui du fait des matériels loués et devra les assurer contre tous risques auprès d'une compagnie notoirement solvable et devra en justifier à l'Agence culturelle Grand Est.

Article 16

Le bénéficiaire est responsable du chargement et du déchargement du matériel. Il fournira le personnel nécessaire à sa manutention, l'Agence culturelle Grand Est n'apportant qu'une aide technique pour la mise à disposition des matériels sur les quais d'accès des véhicules.

Article 17

Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les recommandations et conditions d'utilisation des matériels et accessoires loués, l'Agence culturelle Grand Est se réservant la possibilité de contrôler les connaissances techniques de l'emprunteur ou de ses préposés affectés à l'utilisation du matériel.



Article 18

Le bénéficiaire s'interdit d'apporter des modifications techniques aussi minimes soient-elles au matériel et à ses accessoires.

Article 19

Le bénéficiaire ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel et ses accessoires ni consentir ou laisser acquérir de quelconques droits sur ses biens.

Article 20

Le matériel mis à disposition est propriété insaisissable de l'Agence culturelle Grand Est.

Article 21

Le bénéficiaire devra permettre à l'Agence culturelle Grand Est et plus spécialement à ses préposés d'inspecter le matériel et les accessoires loués aussi souvent qu'elle le jugera utile. En outre et à l'expiration de la location ou dans l'éventualité de sa résiliation par anticipation, pour quelque cause que ce soit, le bénéficiaire devra, à ses frais, permettre à l'Agence culturelle ou à ses préposés de reprendre le matériel loué.

Article 22

L'intégralité des charges liées au matériel loué, en ce comprises celles afférentes aux réparations, mais à l'exclusion de celles résultant de la vétusté, seront à la charge du bénéficiaire qui s'y oblige irrévocablement. Un minimum de facturation de 30 € sera demandé pour toute réparation.

Article 23

Le minimum de facturation d'une location est fixé à 20 €, correspondant aux frais d'ouverture et de traitement du dossier.

Article 24

En garantie de l'exécution de toutes les clauses, charges et conditions des présentes et de la restitution du matériel et de ses accessoires, à l'expiration de la location, en bon état d'usage et d'entretien, le bénéficiaire remet à l'Agence culturelle Grand Est : un dépôt de garantie (chèque non encaissé) s'élevant à 1 000 € et ce, au plus tard lors de la signature et envoi du bon de réservation. Ce dépôt de garantie, non productif d'intérêts, sera détruit après retour conforme du matériel à l'Agence culturelle et règlement intégral de la facture.

Article 24.1. : cas particulier pour les structures publiques

Dans le cas d'une location par une structure publique, le dépôt de garantie est soumis à la condition suivante : émission par la structure d'un bon de commande ou d'une lettre d'engagement de caution en accompagnement du bon de réservation signé.

Article 25

Les locations consenties par l'Agence culturelle Grand Est constituant par leurs conditions d'accès privilégiées une aide à la réalisation d'un projet culturel, le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de l'Agence culturelle Grand Est dans les documents d'information concernant la manifestation. À cet effet, il fera apparaître le logo de l'Agence culturelle Grand Est ou fera figurer, sur ces documents, la mention « Manifestation organisée avec le soutien de l'Agence culturelle Grand Est ».

[Télécharger le logo de l'Agence culturelle Grand Est](#)

Article 26

À défaut par le bénéficiaire d'exécuter l'une des clauses, charges et conditions des présentes conditions générales, la résiliation de la location sera encourue de plein droit, huit jours après mise en demeure d'exécuter, restée sans effet et énonçant la volonté de l'Agence culturelle Grand Est d'user du bénéfice de la présente clause sans qu'il soit besoin d'autres formalités.

Article 27

Dans l'éventualité où le bénéficiaire refuserait de satisfaire à ses obligations et/ou de restituer le matériel et les accessoires loués, les sommes remises à titre de dépôt de garantie seront encaissées ou dues et resteraient acquises à l'Agence culturelle Grand Est sans préjudice de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu.

[Agence culturelle Grand Est](#) [Informations](#)

[Newsletter](#)

[Contactez-nous](#)

[À propos des](#)

[cookies](#)

[pratiques](#)

[Foire aux](#)

[questions](#)

[Conditions](#)

[générales de](#)

[location](#)

[Protection des](#)

[données](#)



L'Europe s'invente chez nous



UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

ubic@bordeaux-montaigne.fr
ubic.u-bordeaux.fr
Tél. 05 57 12 62 59

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire
Bât. J Porte J005
33607 Pessac Cedex

Contacts UBIC

Alexandre Péraud
Responsable scientifique

Marieke Dorémus
Coordinatrice